

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE  
DU  
**VENDOMOIS**

---

**VENDOME**

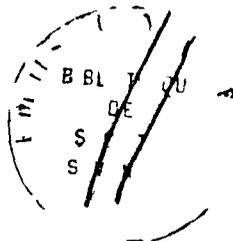
**TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER**

---

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

IX<sup>e</sup> ANNÉE

1870



VENDÔME

LIBRAIRIE DE M<sup>me</sup> METTAYE

IMPRIMERIE LEMERCIER

V<sup>er</sup> 8<sup>o</sup>  
10345

SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

---

9<sup>e</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> TRIMESTRE.

—

JANVIER 1870

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 13 janvier 1870, à 4 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. de Nadaillac, président; Ch. Chautard, vice-président; Rolland, trésorier; Hinglais, secrétaire; Nouel, conservateur; Bouchet, bibliothécaire-archiviste; G. de Lavau, de Déservillers, l'abbé Bordier, Roger ;

Et MM. Beaussier, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, l'abbé L. Bourgogne, G. Boutrais, E. Chautard, M. Chautard, Dourze,

O. Gendron, Gouéry, Guerreau, d'Harcourt, Hardillier, l'abbé Haugou, Hème, Launay, P. Lemercier, Mareschal, de Monterno, Normand, l'abbé Ouvray, de La Panouse, l'abbé Roulet, de Sallies, Thillier, l'abbé Tremblay, de La Vallière.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance du 14 octobre 1869; ce sont :

MM. de Lestapis, lieutenant d'état-major, à Vendôme ;  
Guerreau, censeur du Lycée, à Vendôme ;  
Verduron, à Nevers ;  
J. Gouéry, à Vendôme ;  
Renou, docteur en médecine, à Blois.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

### COMPTES DE L'ANNÉE 1869.

#### RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1869. . . . .	927 f 20
Produit des cotisations. . . . .	595 »
Produit des diplômes et vente du Bulletin . . . .	19 25
<i>Total des Recettes ordinaires. . . . .</i>	<u>1541 45</u>

#### RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Subvention du Ministre . . . . .	400 »
Recettes accidentelles . . . . .	6 »
<i>Total des Recettes extraordinaires. . . . .</i>	<u>406 »</u>

Recettes ordinaires . . .	1541	45
Recettes extraordinaires . . .	406	»
<b>TOTAL des Recettes.</b> . . .	<b>1947</b>	<b>45</b>

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration . . . . .	292	20
A valoir sur les mémoires et sommes dues de l'exer- cice 1868 . . . . .	»	»
Entretien des collections . . . . .	628	80
Frais du Bulletin (à valoir) . . . . .	58	10
Frais du Bulletin (à valoir) . . . . .	756	»
Dépenses imprévues . . . . .	115	45
<b>Total des Dépenses</b> . . . . .	<b>1850</b>	<b>55</b>

BALANCE

Recettes . . . . .	1947	45
Dépenses. . . . .	1850	55
<b>Excédant des Recettes au 31 décembre 1869.</b>	<b>96</b>	<b>90</b>

BUDGET DE 1870.

1<sup>re</sup> Section

*Recettes à recouvrer sur 1869.*

Excédant en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1870 . . . . .	96	90
Cotisations arriérées (190 réalisables) . . . . .	950	»
<b>Total des Recettes à recouvrer.</b> . . . . .	<b>1046</b>	<b>90</b>

*Dépenses à payer sur 1869.*

Mémoires d'ouvriers non vérifiés et abonnements à divers ouvrages. . . . .	»	»
Frais du Bulletin (solde). . . . .	315	»
Frais du Bulletin (solde). . . . .	312	05
<b>Total des dépenses à payer.</b> . . . . .	<b>627</b>	<b>05</b>

Recettes à recouvrer.	1046	90
Dépenses à payer.	627	05
Excédant des Recettes.	419	85

**3<sup>e</sup> Section**

*Recettes ordinaires 1870.*

Excédant des Recettes de la 1 <sup>re</sup> Section . . . . .	419	85
Cotisations de 1870 (280 réalisables) . . . . .	1400	»
Produit des diplômes et de la vente du Bulletin . . . . .	20	»
Recettes accidentelles, pour mémoire, . . . . .	»	»
Total des recettes ordinaires.	1839	85

*Recettes extraordinaires.*

Subvention de la ville . . . . .	200	»
Subvention du Ministre portée comme les années précédentes, bien qu'elle ne soit pas encore or- donnée . . . . .	400	»
Total des Recettes extraordinaires.	600	»

Recettes ordinaires . . . . .	1839	85
Recettes extraordinaires . . . . .	600	»
TOTAL général des RECETTES . . . . .	2439	85

*Dépenses ordinaires.*

Frais d'administration . . . . .	300	»
Entretien des collections . . . . .	300	»
Fouilles et recherches . . . . .	250	»
Abonnements . . . . .	35	»
Frais du Bulletin . . . . .	1000	»
Dépenses imprévues . . . . .	173	35
Total des Dépenses ordinaires.	2058	35

*Dépenses extraordinaires.*

Premier versement sur les vitrines. . . . .	281	50
Premier versement sur la souscription pour la statue de Ronsard . . . . .	»	»
	100	»
<b>Total des dépenses extraordinaires.</b>	<b>381</b>	<b>50</b>
<hr/>		
Dépenses ordinaires . . . . .	2058	35
Dépenses extraordinaires. . . . .	381	50
<b>TOTAL général des DÉPENSES.</b>	<b>2439</b>	<b>85</b>
<hr/>		

**BALANCE**

Recettes. . . . .	2439	85
Dépenses . . . . .	2439	85
<hr/>		

*Le budget est donc complètement équilibré.*

La Société approuve les comptes de M. le Trésorier, et lui donne quittance définitive de sa gestion.

Le budget de 1870 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**

depuis la séance du 14 octobre 1869.

—  
NOUS AVONS REÇU :

**I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.**

De M. P. BLANCHEMAIN, notre collègue :

Une PHOTOGRAPHIE faite par lui, d'après un dessin du Recueil de Gaignières, et représentant le tombeau de Ronsard, dans l'église du prieuré de Saint-Côme près Tours. — Dimensions de la photographie : 0<sup>m</sup>,16 sur 0<sup>m</sup>,11. Au-dessus du monument est le buste du poète, presque entièrement semblable à celui de notre Musée<sup>1</sup>. Ainsi se trouve justifiée la conjecture de M. de la Saussaye relativement à l'origine de ce buste. (V. notre Bulletin, ann. 1867, p. 8.)

De M. JAMESON, banquier à Paris, et ancien propriétaire du château de Droué :

Une HACHE polie, en silex gris-jaunâtre, endommagée en plusieurs endroits. Longueur, 0<sup>m</sup>,16 ; plus grande larg., 0<sup>m</sup>,055. Trouvée à la ferme de Bourguérin (Droué) ;

<sup>1</sup> Les petites différences qui existent prouvent seulement que les dessins de Gaignières n'étaient pas toujours très-exacts, ce que l'on savait déjà, notamment par le tombeau de Marie de Luxembourg, dont notre Musée conserve des fragments. — La photographie de M. Blanchemain nous sera précieuse, surtout si l'on retrouve les restes du poète et qu'on les transfère à Vendôme, comme l'a proposé M. l'abbé Chevalier de Tours, qui a découvert l'emplacement où ils reposent, et comme la Société y paraît enfin résolue.

Une moitié d'une autre hache polie en silex gris, de diverses nuances. Longueur, 0<sup>m</sup>,08. Trouvée dans le parc près la Fontaine des Bœufs-Blancs. (Ibid.)

Enfin trois pierres sphériques trouvées avec quantité d'autres et par tas dans les fossés d'une ancienne ferme du même lieu <sup>1</sup>.

De M. LELEU, contrôleur des contributions indirectes à Cloyes, par l'intermédiaire obligeant de M. de Nadaillac :

Un fer de JAVELINE romaine dont la pointe est brisée. — Une tuile creuse gallo-romaine faisant partie d'un conduit. — Quelques dés de mosaïque et fragments de verre de la même époque. — Une dent de ... ?

Le tout provenant de fouilles faites à Ozoir-le-Breuil (Eure-et-Loir), et sur lesquelles nous donnons une note à la fin de ce compte rendu.

De M. LAMBRON, menuisier :

Un CLOU de charriot romain et une petite clef trouvés dans son jardin, rue Bretonnerie.

De M. L. D'YERVILLE, propriétaire de l'ancienne abbaye de Saint - Georges - des - Bois , par l'intermédiaire obligeant de M. l'abbé TREMBLAY, curé de Saint-Martin :

L'empreinte d'un SCEAU ovale, fort curieux, trouvé sur le domaine de cette abbaye. Nous reviendrons sur cet objet intéressant, expliqué par M. A. de Longpérier, et que le propriétaire veut bien nous autoriser à publier. •

De M. le COMMISSAIRE de police :

Un petit SCEAU rond, en cuivre, trouvé dans les fondations du nouveau pont Saint-Michel ; représentation obscure (phallus tenu en laisse au moyen d'un collier). Nous n'avons pu déchiffrer entièrement la légende.

<sup>1</sup> Il a été trouvé à Droué quelques autres haches offrant cette particularité d'avoir été polies par plans étroits. L'ancien propriétaire du château paraît les avoir gardées.

De M. A. LEMOINE, maître de chapelle à Orléans :

Un ancien PLAN de cette ville, fort curieux, récemment réédité par M. Herluison, libraire <sup>1</sup>.

## II. — MÉDAILLES <sup>2</sup>.

De M. GUILDÉE, propriétaire à Saint-Firmin-des-Prés, par l'obligeant intermédiaire de M. Gaston de Lavau :

Un PB. de Constance II *César* (le second des fils de Constantin). R. : *Gloriæ exercitus*. Exergue rogné.

Plus une petite pièce d'argent de Louis XIV. — Trouvées à Rocé.

De M. MOTHERON, de Villiers :

Une petite pièce d'argent du même.

De M. FORTIER, de Villiers ,

2 pièces de cuivre trouvées dans les fouilles préparatoires de son puits artésien.

De M. Joseph BAZIN :

Un denier d'argent du Mans, au monogramme d'Erbert. Trouvé par le donateur dans son jardin, rue de la Grève.

De M. V. DESSAIGNES :

2 médailles en cuivre, dont un jeton de la Prévôté de M<sup>re</sup> Macé le Boulanger à Paris (sans date).

De M. le MAIRE de Vendôme :

Une médaille en cuivre doré, frappée en souvenir du centième anniversaire de Napoléon I<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> Cette planche paraît avoir été gravée au dernier siècle, mais reproduire un plan beaucoup plus ancien, imprimé par G. Hotot. Au reste M. Herluison se propose de publier une note à ce sujet. Les cuivres appartiennent à M. Georges Jacob, imprimeur à Orléans et l'un de nos sociétaires.

<sup>2</sup> Dans le dernier Bulletin, p. 221, ligne 7, une erreur typographique nous a fait dire 7 deniers de Saint-Martin de Tours, au lieu de 17. Ils ont été trouvés au village de la Turterie, commune de Saint-Martin-des-Bois.

De M. P. MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

10 pièces, parmi lesquelles :

1 denier parisis de Louis VIII (barbare).

1 denier tournois de Philippe IV, à l'O rond (1310, retour à la monnaie légale).

1 beau double tournois de Henri III.

Enfin et surtout une belle et curieuse pièce de Jean IV, comte de Vendôme, variété inédite, qui sera reproduite dans le Bulletin.

Du MÊME, par un autre envoi :

2 monnaies espagnoles en argent, dites *pesetas*, valant chacune 4 réaux ou 1 fr. 5 c. L'une, au nom de Charles III et à la date de 1711, ne saurait appartenir qu'à l'archiduc Charles d'Autriche, compétiteur de Philippe V au trône d'Espagne, et qui se fit couronner en effet sous le nom de Charles III, mais ne fut jamais officiellement reconnu <sup>1</sup>. L'autre pièce est précisément de Philippe V et à la date de 1737. Nous remarquons dans la couronne royale qui surmonte les armes le brique de Bourgogne.

De M. Emil. RENOÛ :

Un penny ou 2 sous (*sic*) du Bas-Canada: monnaie de la banque de Montréal, 1837. Emblèmes assez curieux. Légendes, française d'un côté, anglaise de l'autre.

De M. DE BRUNIER fils, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique :

Une petite pièce arabe en argent, percée pour être portée au cou par les femmes.

De M. P. FERRANT, de Mondoubleau :

Un lot de 11 assignats de toutes valeurs.

<sup>1</sup> Le véritable Charles III d'Espagne régna de 1759 à 1788. — L'attribution de notre pièce n'eût pas été un instant douteuse si le petit écusson qui est *sur le tout* des armoiries du revers n'eût été complètement effacé. Il devait être certainement aux armes d'Autriche.

### III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. DE DÉSERVILLERS :

Sa brochure intitulée : *Laines et moutons depuis le traité de commerce*. Vendôme, Lemercier, 1869. In-32.

De M. Louis MARTELLIÈRE :

2 petites pièces, dont une imprimée sur satin et l'autre ornée d'une double vignette.

De M. le PRÉFET de Loir-et-Cher :

Les Rapport du Préfet et Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de ce département, session de 1869. Gr. in-8°.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés suivantes :

Des ANTIQUAIRES DE FRANCE, Bulletin de l'année 1868 et 2<sup>e</sup> trimestre de 1869. Vol. et bro. in-8°.

Des ANTIQUAIRES DE L'OUEST, 3<sup>e</sup> trimestre 1869. Bro. gr. in-8°.

DUNOISE. Le N° 6. — Octobre 1869. Vol. gr. in-8°. Contient le commencement du *Cartularium dunense majoris monasterii*.

Du GARD (Novembre 1867 - août 1868). Gros vol. in-8°.

De la Société Française de NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE. Les feuilles 7, 8, 9 et 10 de ses Comptes rendus.

De LA SARTHE. Bulletin, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1869.

De SENLIS. Année 1868. Vol. in-8°. Planches.

De TOULOUSE (Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres). 1 vol. gr. in-8°. Planches. — Remarquables articles.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, N<sup>os</sup> de juillet-août et septembre 1869. 2 bro. in-8°. — Dans le premier numéro, nous remarquons 3 communications : 1<sup>o</sup> Par M. J. Delaune, avoué à Romorantin et notre collègue, sur une lettre de Guy, sire de Laval, de 1429, relative à l'itinéraire de Jeanne Darc se rendant de Loches au siège d'Orléans. A déjà été publiée. (V. n<sup>o</sup> suivant) : — 2<sup>o</sup> Par M. Dupré, bibliothécaire à Blois, sur le Nécrologe de l'abbaye de

Pont-Levoy ; — 3<sup>e</sup> Enfin par M. de Rochambeau sur les inscriptions de 2 cloches de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, appartenant à l'arrondissement de Vendôme.

Le n<sup>o</sup> de septembre-octobre contient : 1<sup>o</sup> Communication faite par M. Dupré de Blois du texte et de la traduction annotée du Panégyrique et de l'Office de Saint-Dié, d'après un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle. Sera publié dans le volume des *Mélanges* qui doit faire suite aux *Documents inédits de l'Histoire de France* ; — 2<sup>o</sup> Décision d'imprimer dans la Revue la charte accordée par Richilde, comtesse de Vendôme, à l'abbaye de la Trinité et communiquée par M. de Rochambeau ; — Enfin et surtout un Rapport de M. Bellaguet, membre du Comité, sur les Bulletins de notre Société, années 1865 et 1866, mais seulement au point de vue des travaux *historiques*. Ce rapport est des plus bienveillants.

PAR ABONNEMENT :

La Revue Archéologique. N<sup>os</sup> d'octobre, novembre et décembre 1869.

---

De M. P. FERRANT, de Mondoubleau :

Une copie du dernier bail de la commanderie d'Arville (18 mai 1784), faite avec soin par le donateur lui-même. Détails assez curieux.

Une copie de la Rhétorique du P. de la Sante, en latin, faite par un élève du temps en 1742<sup>1</sup>.

Plus quelques autres pièces.

De M. DUPRÉ, bibliothécaire à Blois :

Les manuscrits suivants provenant de M. Péan-Petit, vice-président du tribunal de Blois, et la plupart rédigés par lui :

Histoire et généalogie des comtes et ducs de Vendôme ;

<sup>1</sup> Le P. de la Sante, jésuite célèbre du XVIII<sup>e</sup> siècle, professa la rhétorique au collège Louis-le-Grand à Paris. Il est auteur de quelques ouvrages, mais nous ne voyons nulle part qu'il ait composé un traité de l'art d'écrire. Celui qui nous est offert pourrait donc bien être une production inédite de ce Père.

Matériaux pour l'histoire de Marchenoir (9 pièces).

Notice généalogique des Maisons nobles de cette baronnie (11 pièces) ;

Noms et armoiries des maisons nobles autrefois résidentes ou propriétaires dans cette même localité ;

Chronologie des seigneurs du Plessis-Saint-Martin, paroisse de Viévy-le-Rayé....

Mémoire à consulter sur la question de savoir à qui de M. le duc de Luynes, comte de Dunois, ou de M. le marquis de La Chenaye, seigneur de Rougemont, doivent appartenir les droits honorifiques dans l'église de Saint-Jean-Froidmentel (27 mai 1772) ;

Enfin de nombreuses généalogies, parmi lesquelles celles de la maison de Chartres, du Grand-Mesnil, de Marescot, etc., etc.

CH. B.

#### IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. E. DE BRUNIER, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique :

Un lot de MINÉRAUX et fossiles recueillis par lui-même en Algérie.

De M. FORTIER, de Villiers :

Une COUPE exacte du sondage exécuté à ses frais dans sa propriété, et qui a fourni de l'eau jaillissante. Le sondage a été exécuté par la Compagnie Degousée et Ch. Laurent de Paris, et le tracé fait par ladite compagnie le 10 juillet 1869.

E. N.

---

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

NOTE

sur les objets offerts par M. Leleu de Cloyes.

(Extrait de son rapport.)

Ces objets proviennent, comme nous l'avons dit, de fouilles faites à Ozoir-le-Breuil (Eure-et-Loir), entre les villages de Juvarainville et d'Auvilliers. Sur l'invitation de M. de Nadaillac, M. Leleu s'était rendu dans cette localité, qui repose sur un banc de sable contenant des ossements fossiles. Déjà, il y a huit ans environ, on en avait extrait une très-grande quantité (genre bœuf?), ainsi que des os de poisson très-volumineux et même des poissons presque entiers. Tous ces restes ont été recueillis par M. de Boisvillette, ingénieur à Chartres. — Tout récemment, au village d'Auvilliers, un cultivateur a mis à jour une mosaïque et une baignoire gallo-romaine; mais le journalier employé à ce travail a anéanti l'une et l'autre. M. Leleu n'a pu qu'en reconnaître les déblais. La baignoire, placée à environ 8<sup>m</sup> de la mosaïque, était construite avec des briques de 0<sup>m</sup>,30 sur 0<sup>m</sup>,40 et 0<sup>m</sup>,08 d'épaisseur. La longueur dépassait 2 mètres; la largeur, au fond, pouvait avoir 1 mètre; elle était plus large à l'orifice. Des conduits en brique de 0<sup>m</sup>,12 sur 0<sup>m</sup>,20, et de 0<sup>m</sup>,36 de longueur, garnis intérieurement de ciment, ayant une ouverture de 0<sup>m</sup>,03 de diamètre ménagée dans le ciment, servaient à conduire l'eau dans la baignoire, qu'un bout de ce tube surplombait, et un trou pratiqué dans une brique du fond laissait échapper sur des tuiles creuses l'eau qui se perdait en terre (c'est une des tuiles qu'offre M. Leleu). — On a trouvé dans ce déblai une petite cuiller en os finement travaillée (cuiller à parfums?), qui a été brisée par les enfants, plus un fragment de lame (sabre), qui n'a pu être retrouvé.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier la Notice de M. Leleu, qui est bien faite et accompagnée d'un plan des lieux. Elle sera déposée aux archives. Nous prions l'auteur d'agréer nos remerciements.

*Pour extrait conforme,*

CH. B.

---

NOUVEAUX DÉTAILS SUR PIERRE SOLOMEAU.

Dans notre Bulletin de juillet dernier, nous avons publié une notice sur *une Médaille et un Livre vendômois*. Ce livre était une Vie de Th. de Bèze écrite en latin par Ant. de La Faye et traduite en français par P. Solomeau. Nous n'avions pu à ce moment consulter le recueil célèbre des frères Haag, intitulé: *La France protestante*, et nous ignorions que la *Société de l'histoire du Protestantisme français*, dont M. Guizot est le président honoraire et M. Fern. Schickler le président effectif, avait fondé depuis environ quatre ans une bibliothèque spéciale, qui compte déjà près de 10,000 volumes et qui vient de s'ouvrir librement au public, place Vendôme, 21. Elle publie en outre un Bulletin mensuel.

Vers la fin de janvier dernier, nous reçûmes une lettre-circulaire, empreinte d'un véritable esprit de charité fraternelle, invitant la bibliothèque de notre ville à entrer en relations avec celle de la Société. Nous répondîmes par nos remerciements et par l'envoi de notre modeste brochure sur P. Solomeau. Sur quoi l'honorable président, M. Schickler, par un procédé des plus gracieux, voulut bien nous envoyer spontanément de nouveaux renseignements sur ce personnage dont nous avions tracé une esquisse, renseignements que nous demandons la permission d'extraire de sa lettre, et qu'on ne lira sans doute pas sans intérêt.

« PIERRE SOLOMEAU, ministre à Vendôme, nous est connu par une traduction de la Vie de Bèze par La Faye, imprimé sous ce titre: *Brief discours de la vie et mort de Théodore de Bèze*, Genève, 1610, in-4<sup>o</sup>, et par une compilation des décisions des Synodes nationaux, relatives à la discipline. Ce dernier travail n'a point été publié, à notre connaissance; mais il en existe aux archives de l'Etat (Arch M. ? 916) une copie manuscrite sous ce titre: *La Discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, c'est-à-dire l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées, comme elle a été revuë au synode de Jargeau, l'an 1601*. — L'auteur a mis en note les canons des Conciles et les passages des Pères qui appuient les décisions des synodes.

» En 1642 fut célébré dans le temple de Charenton le mariage de Daniel Perreaux, avocat au Parlement, avec Madelaine Solomeau, fille de Pierre Solomeau, pasteur à Vendôme, et de Marie Girard. (FRANCE PROTESTANTE, vol. 9 et 8, articles *Solomeau* et *Perreaux*.)

CII. B.

---

M. le Président dit que les fonctions conférées à MM. Ch. Chautard, vice-président ; E. Peltreau, secrétaire-adjoint ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; G. de Lavau ; de Rochambeau, et à lui-même sont terminées ; et il prononce le discours suivant :

Mes chers confrères,

J'ai un dernier devoir à remplir en quittant le fauteuil de la présidence, c'est de vous remercier encore une fois de l'honneur que vous m'avez fait en m'y appelant. Je n'ai, grâce à Dieu, que de bons comptes à vous rendre. Notre association est en pleine prospérité ; le nombre de nos confrères augmente chaque année ; nos publications conservent leur intérêt, et de nombreuses sociétés savantes, en France et même à l'étranger, nous font l'honneur de désirer les échanger avec les leurs. Nous nous préparons à recevoir au mois de juin 1871 les représentants de ces sociétés. Partout notre invitation a été accueillie avec faveur, et chacun dans la ville et dans le Vendômois nous a promis un zélé concours. Notre Musée s'enrichit de dons variés. Sa popularité s'accroît, et des

visiteurs assidus y viennent chaque fois qu'il est ouvert. J'ai constaté avec joie parmi ces visiteurs nombre de travailleurs ; ils venaient avec leur famille y chercher une distraction utile. Tous nous sommes les amis ardents du peuple, et nous plaçons au premier rang de nos devoirs ce qui touche à ses besoins intellectuels, que nous n'hésitons pas à placer avant même ses besoins matériels. Ce musée restera un honneur pour notre Société, qui l'a fondé, pour l'administration municipale, qui a assuré sa perpétuité.

Continuons donc, Messieurs, l'œuvre commune. Aidons tous au progrès de notre Société. Elle a été fondée et maintenue, chose rare dans notre pays de France, en dehors de toute intervention de l'administration, par la libre initiative des citoyens. Son succès montre une fois de plus ce que peut le fertile principe de l'association. C'est un de ses fondateurs que votre choix unanime a appelé à me remplacer. L'honorable M. Chautard ne me permettrait pas de dire en sa présence ce que je pense, ce que nous pensons tous. Mais ce que je ne saurais omettre, c'est que nous sommes assurés que son zèle ne nous fera jamais défaut, et que notre Président ne négligera aucun effort pour accroître l'utilité et la prospérité de la Société Archéologique du Vendômois.

Après ce discours, M. le Président invite les membres élus dans la séance du 14 octobre à venir prendre place au Bureau.

Preennent place au Bureau : MM. Launay, de La Panouse, G. de Trémault — M. de Vibraye, élu *vice-président*, est absent.

Restent membres du Bureau pour 1870 :

MM. Ch. Chautard, *président* ;

Rolland, *trésorier* ;

MM. Hinglais, *secrétaire* ;  
Roger, *secrétaire-adjoint* ;  
Nouel, *conservateur* ;  
Bouchet, *bibliothécaire-archiviste* (réélu) ;  
L'abbé Bordier,  
de Déservillers ;  
L. Martellière et Queyroy, *conservateurs-adjoints*,  
membres honoraires.

M. Ch. Chautard prononce le discours suivant :

Messieurs,

En prenant au Bureau de notre Société, la place du Président, je suis à la fois surpris, car, en cherchant mes titres à l'honneur qui m'est fait, je ne les trouve pas, et reconnaissant, car votre bienveillance seule a fait mon élection. Je vous en remercie. Je devrais m'arrêter à ce mot, et vous m'en sauriez gré ; mais l'exemple de mes honorables prédécesseurs m'a imposé la tâche, facile pour eux, plus ingrate chaque année, de vous entretenir un instant de notre Compagnie.

La mission et l'utilité des Sociétés savantes de province sont appréciées aujourd'hui, et les Corps savants de Paris lui-même, dont l'humilité est la moindre vertu, ne dédaignent pas de leur rendre hommage, en consultant les Bulletins qu'elles publient. C'est en réunissant les chartes, les légendes, les souvenirs des provinces ; c'est en collectionnant, dans les musées, les trop rares monuments des arts anciens, qu'on prépare les matériaux de l'histoire générale d'un grand pays. Dans ce labeur, la province suit sa pente naturelle, en reconstituant la vie qui lui fut propre ; comme en formant un ensemble,

parfois un peu compact, de tant de matières éparses, la capitale aussi obéit à une tendance contraire, la centralisation ; mais ici du moins nous lui accorderons aisément ce que trop souvent nous ne lui abandonnons pas sans regrets.

Notre Société justifie-t-elle son triple titre, un peu long, d'Archéologique, Scientifique et Littéraire? Je suis si désintéressé dans la question, que je n'hésite pas à répondre affirmativement, et il me suffit de parcourir les tables de nos Bulletins pour m'assurer que nos collègues n'ont négligé ni les recherches historiques dans notre Vendômois, ni les travaux, trop rares cependant, sur les sciences naturelles, ni les études littéraires. Il me semble, Messieurs, qu'à un autre point de vue, notre Société a atteint un but meilleur encore, et dont, à sa naissance même, on vous entretenait déjà. Dans nos réunions fréquentes, n'avons-nous pas trouvé, en apprenant à nous connaître, le charme de relations qui, pour plusieurs d'entre nous, ont été le commencement d'amitiés dévouées? Nous devons nous féliciter d'avoir, dès notre origine, éloignant la politique qui divise, fait appel, non pas seulement aux hommes d'une érudition plus grande ou d'un esprit plus cultivé, mais à tous ceux de bonne volonté; n'est-ce pas en effet par le zèle de tous que le succès de notre Musée a été assuré? Les villes aujourd'hui sont avides d'améliorations matérielles, d'établissements d'utilité publique, d'embellissements; loin de moi la pensée de repousser le progrès, sous aucune de ses formes! mais, comme les individus, les villes vivent surtout par l'intelligence; et de plus importantes que la nôtre ne pourraient-elles pas s'enorgueillir des collections que nous avons déjà réunies et de notre Société elle-même? C'est à elle que Vendôme devra bientôt

l'honneur de recevoir le Congrès Archéologique de France, auquel l'agriculture, l'industrie et les arts préparent à l'envi une hospitalité digne de notre vieille cité. A cette fusion dont je vous parlais, chacun gagne, et s'il est vrai que de toute réunion devrait sortir l'union, réjouissons-nous, Messieurs, d'avoir élargi la voie à ce sentiment, à l'union qui fait mieux que la force brutale, qui donne la force intelligente et libre.

J'aimerais, Messieurs, voir naître dans nos séances générales un usage que la plupart des Sociétés savantes ont adopté ; je voudrais, après une lecture, qu'une discussion orale pût s'engager parfois sur quelque point douteux ; que des questions controversées fussent posées par des membres, auxquels répondraient, immédiatement ou dans une réunion prochaine, soit l'auteur de l'article qui a été lu, soit des collègues pour qui ces questions auraient été l'objet d'études spéciales. Il me semble que nous donnerions, par ces discussions courtoises, un intérêt plus vif à nos séances. Je vous sou mets cette observation, vous jugerez s'il est à souhaiter qu'elle entre dans nos habitudes.

Il me reste à remercier, en votre nom, ceux des membres du Bureau qui, depuis deux ans, ont donné leurs soins à l'administration de la Société, et qui doivent laisser cette tâche à d'autres collègues non moins empressés qu'eux à me soulager dans la mienne. Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, si je m'adresse plus particulièrement à celui auquel vous avez voulu que je succédasse ; M. de Nadaillac n'avait point attendu les honneurs de la présidence pour nous donner des preuves nombreuses de son zèle, si actif partout où il y a un service à rendre. Ses dons au Musée et à nos archives, les voyages entrepris pour la Société ont assez souvent témoigné de son

généreux dévouement, pour que je lui en exprime toute notre gratitude. Ne pouvant l'imiter en toutes choses, je m'efforcerai du moins de mériter votre bienveillance par un dévouement égal au sien ; on se dévoue aisément à ce qu'on aime, et, dans notre Société, on ne compte que des collègues amis.



## ENQUÊTE

Relative au droit de foire dont jouissaient à Vendôme  
les Religieux de l'Epau (du Mans)<sup>1</sup>

Par M. E. HUCHER.

---

Le moyen âge offre, en matière de perception d'impôts, les cas les plus étranges et les plus imprévus : des abbayes fort éloignées du lieu de perception sont investies de droits excessifs ; par exemple les religieux de l'abbaye de l'Epau, auprès du Mans, jouissent à Vendôme, en dehors du diocèse, de droits de foire, à raison de leur domaine du Temple qu'ils possèdent près du Château de Vendôme. Au XV<sup>e</sup> siècle, ces sortes de droits sont partout contestés ; de là des enquêtes qui jettent de vives lumières sur le mode et l'étendue de la perception de ces droits.

D'après l'enquête poursuivie à la requête de ces religieux, ceux-ci ont chaque année, le jour de St<sup>e</sup>-Croix au mois de mai ( sans doute le 3 ), le droit de tenir une foire dans un champ situé entre le Château de Vendôme et leur maison du Temple. Cette foire se nommait la Foire aux Chèvres ; et, bien qu'elle se tint dans ce champ, les religieux avaient le droit de la *faire chevaucher au dedans de la ville de Vendôme*, la veille du 3 mai, jusqu'à l'heure de vêpres et le jour jusqu'à l'heure de prime.

<sup>1</sup> L'Epau (Spallum vel Pietas Dei), abbaye de l'ordre de Cîteaux, fut fondée près du Mans (2 kil.) par Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion. La fondation, faite en 1229, fut approuvée l'année suivante par saint Louis.

Cette *Chevauchée* se faisait, le gouverneur du Temple en tête, c'est-à-dire le religieux qui dans le moment régissait la maison du Temple. On parle, dans plusieurs dépositions, de Guillaume de Bonneville, comme ayant chevauché la foire; ce religieux est celui qui, devenu abbé, rebâtit l'église de l'Epau telle que nous la voyons encore aujourd'hui.

Le religieux gouverneur était suivi de deux sergents, serviteurs ou fermiers du Temple, dont on cite les noms dans l'enquête, ayant aux mains des *gants blancs* et une *verge pelée*.

Ils parcouraient ainsi toutes les rues de Vendôme, recueillant, *de fenêtre en fenêtre*, la *coutume* et l'*estelaigne* de toutes les denrées exposées en vente, *tant pain que aultres*, et s'il arrivait qu'il y eût du poisson, ce qui avait lieu surtout si la foire tombait un samedi, ils prenaient une alose ou une lamproie sur les étaux des marchands.

La coutume payée par les boulangers était d'un pain par chaque étal, mais les religieux pouvaient convertir ces redevances en argent; alors les sergents percevaient un denier de chaque étalagiste, boulanger ou poissonnier.

Jehanne, femme de feu Jehan Prousteau, dépose qu'elle disait au religieux qui chevauchait la foire : « Allez, allez en avant, vous mangerez aujourd'hui du poisson. » A quoi celui-ci répondait « qu'il leur cousterait. »

Le religieux voulait-il ainsi excuser son droit, devenu, à cette époque, sujet à discussion ?

Ce droit excessif de parcourir une ville étrangère au diocèse, chef-lieu d'un comté important, et d'y lever des impôts en nature et en numéraire, avait dû en effet

plus d'une fois provoquer des résistances ; on voit, par la déposition de Pierre Lebouquenat, que les boulangers de Vendôme avaient, quelques années auparavant, refusé la coutume, et qu'un procès évoqué devant le bailli de Vendôme s'était terminé à l'avantage des religieux.

Il paraît que, sur de nouvelles résistances de la part des boulangers, le procureur du comte de Vendôme reprit l'instance, et, en 1442, il fit faire défense aux religieux de chevaucher ou faire chevaucher la foire au dedans de la ville de Vendôme. C'est sur cette injonction que les religieux demandèrent à prouver leur droit par droit d'enquête, ce qui leur fut accordé, après toutefois que le procureur du comte de Vendôme eût fait remarquer qu'il ne contestait ni leur droit de tenir foire dans l'intérieur du champ dont il s'agit, ni celui d'y percevoir la coutume qui leur appartenait, mais seulement leur prétention de chevaucher ou de faire chevaucher cette foire au dedans de la ville de Vendôme, et d'y prendre la coutume sur les étalagistes.

—

#### ENQUÊTE

Poursuivie par les Abbé et Religieux de l'Abbaye  
de l'Espau du Mans  
au sujet de leur foire de Vendôme (1444).

Sur ce que les Religieux abbé et couvent de la Pitié Dieu près le Mans, autrement dit l'Espau, comparans par frère Jehan Barbes leur religieux et procureur suffisamment fondé en court, disoient et proposoient aujourd'hui en la court de céans comme encore dient et

proposent que, à cause de leur fondacion, doctacion ou augmentation de leur esglise ou autrement, ils ont plusieurs beaux domaines droiz et prérogatives entre lesquels ils ont ung bel notable domaine et seigneurie appellé le Temple sis et situé près ceste ville de Vendosme, à cause duquel ils ont plusieurs beaux droiz seigneuriaux et mesmement ont par chacun an le jour de la Sainte Croix, en may, une foire qui a eulx compecte et appartient, et la vigille et le jour de la dite feste ont acoustumé de chevaucher ou faire chevaucher la dite foire au dedans de ceste ville de Vendosme, en la quelle le dit jour prenent ou font prendre les atalages<sup>1</sup>, costumes et autres devoirs appartenans a droit de foire, comme est acoustumé de faire aux autres foires establies en la dite ville; et combien que de chevaucher la dite foire au dedans de la dite ville, la vigille et le jour de la dite feste et d'y prendre ou faire prendre la coutume tant de pain que autres denrées semblablement les estalages et autres devoirs appartenans à droit de foire, par la manière que dessus, les dits Religieux par eulx, leurs gens, fermiers et procureurs, aient joy et vsé de tout tems et d'ancienneté et dont n'est mémoire au contraire, toutesfois a pleu au procureur de Mons<sup>gr</sup> le Comte de Vendosme, depuis deux ans en ça les troubler et empescher en leurs dits droiz possessions et saisines, en leur faisant ou faisant faire inhibition et déffence, de par Mons<sup>gr</sup> le Comte de Vendosme, qu'ils ne fussent sy ousez ne sy hardis de chevaucher ne faire tenir la dite foire au dedans de la dite ville; laquelle deffence est ou grant detrimement des dits Religieux, si comme ilz disoient, requerans par forme de requeste, actendu ceque dessus, que de la dicte foire et droiz appartenant à iceulx nous voulsissons souffrir joyr et user au dedans de ceste ville de Vendosme, ainsi que anciennement ont vsé es pleine<sup>2</sup> dessus

<sup>1</sup> Pour étalages.

<sup>2</sup> Ce blanc existe dans le manuscrit.

déclarée, en regictant les dits troubles et empeschemens à eulx faiz et donnez de la partie du dit Procureur qui alors (?) et sans raison leur ont esté faiz et donnez comme ils disoient. Oye par nous la quelle requeste, avons appointé que par les dits religieulx information sera faicte sur les points et faiz contenus en icelle Requeste par lequesteur et vng adjoinct non suspect, Mais que premièrement sera repondu par le procureur de mondit Sr Le Conte de Vendosme en la fin de la dite Requeste, laquelle sera redigée et mise par escript. Et la dite informacion et requeste mise devers la court avec lectres et autres munimens dont les dites parties se voudront aider, leur sera fait droit et raison à l'assise prochaine. Donné ès assises de Vendosme tenues par nous Jehan Farineau licencié en loys, bailly de Vendosme, le V<sup>e</sup> jour de juinez mil III<sup>e</sup> quarante quatre.

Le procureur de Mons<sup>sr</sup> Le Conte respond et croit que les dits abbé et couvent de la Pitié Dieu ont, à cause de leur dit hostel du TEMPLE situé près le Chastel de Vendosme, une foire qui a acoustumé estre tenue au dit lieu du Temple en ung champ qui est situé près icelui lieu et est la dicte foire le dict jour de la S<sup>te</sup> croix de May, et au dedans dudict champ, ont et prennent les droiz de la dicte foire et non ailleurs ; mes ne croit pas ledit procureur que les dits abbé et couvent ont droit ne coustume de chevaucher ne faire chevaucher la dite foire au dedans dela ville de Vendosme, ne prendre au dedans d'icelle ville, coustume de pain par la manière posée par eulx ci dessus ; en cest présent article ne autrement, et autrement ne croit le contenu en cest présent article.

Signé : M. GILLES.

---

ENQUESTE faicte à Vendosme par moi Jehan Re-  
gnart enquesteur de Vendosmois, appellé avecques moy

Jehan Paitreau pour adjoingt pour la partie des Religieux abbé et couvent de la Pitié Dieu près le Mans demandeurs et requérans à l'encontre du procureur général de M<sup>gr</sup> Le Comte de Vendosme sur les faiz contenus en l'intendit a nous baillé par frère Jehan Barbes Religieux et procureur de la dite abbaye et à icelle faire avons vacqué par les jour et an ainsi et par la manière qu'il s'en suit.

Pierre Lebouquenaz cordouannier demourant à Vendosme aagié de LXX ans ou environ, tesmoing autrefois produit et juré en jugement pour la partie des Religieux abbé et couvent de la Pitié Dieu près Le Mans demandeurs et requérans en la présence du procureur général de Mondit Seigneur le Conte et aujourd'hui deuxième de Mars III<sup>e</sup> XLIII, par nous oy interrogé et examiné sur les faiz contenus ou dit intendit contenant forme de requeste, dit et deppose après son serment que il scet bien que les Religieux abbé et couvent de la Pitié Dieu près Le Mans ont ung bel et notable hostel appellé le Temple sis et situé derrière le Chastel de Vendosme et dit que à cause d'iceluy ils ont de beaux droiz et prérogatives entre lesquels leurs droits et prérogatives, ils ont vne foyre le jour de Sainte Croix de may, qu'elle se souloit tenir anciennement en ung lieu sis entre le dit Chastel de Vendosme et leur dite maison et y a veu ledit depposant de son temps et puis cinquante ans en ça, plusieurs denrées establies, mais obstant qu'elle fut tenue en icelui lieu, les dits Religieux leurs serviteurs ou autres, ou nom et de par eux, faisoient chevaucher ladite foyre la voille d'icelle feste et le lendemain parmy la ville de Vendosme et l'a veu, il qui parle, chevaucher par plusieurs et diverses années par avant XXX ans et depuis XXX ans à ung nommé Gomon, ung aultre Pinconneau et à aultres plusieurs dont il n'est pas recollant à présent des noms, le scet ainsi parcequ'ils avaient gans blans es mains et vne verge pelée en la main. Et dit aussi le dit depposant que depuis le tems dessusdit, il a veu que lesdits Religieux

serviteurs fermiers ou aultres, ou nom et de par eux, ont prins, cueilly et levé la coustume et estelaige de toutes denrées, tant de pain que aultres vendues celui jour en la ville de Vendosme, et quand il venoit alouses en ladite foyre, ils en prenaient une, sur les estaulx accoustumez à vendre poisson en la ville de Vendosme. Enquis comment il le scet, dit qu'il a veu ce faire, prendre et lever par avant le tems dessus dit et depuis; et dit que procès se meut pour cause de l'estelaige entre les dits Religieux demandeurs et les boulangiers de la dite Ville deffendeurs; et fut tant demeuré le procès devant le bailly de Vendosme, qui pour lors estait nommé Maistre Guillaume Louet, que sentence fut par lui donnée au profit des dits Religieux et contre les dits boulangiers et de ce est bien recollant pour ce qu'il estait en icelui temps voyer de mondit Sr le Conte et est tout ce qu'il en depose.

Jehan Bourdon Lainsné chaussetier demourant à Vendosme aagé de LXIII ans ou environ....

Depose, après son serment que XL ans a ou environ, il a veu chevaucher la foyre desdits Religieux la Voille de la feste de S<sup>te</sup> Croix de May et le jour d'icelle parmy la ville de Vendosme à vng nommé Pinçonneau et Gomon serviteurs ou fermiers desdits Religieux....

Et dit que, en icelui tems, et depuis, il a veu que lesdits Religieux serviteurs ou fermiers ont prins estelaige de pain le jour de ladite foyre, aux fenestres des Boulangiers en la ville de Vendosme, et aussi leur a veu prendre une alose sur les estaulx de la dite ville ou l'en accoutume vendre poisson quant il escheoit qu'il en estait advenu en ladite foire.

Jehanne femme feu Jehan Prousteau demourante en la paroisse de S<sup>t</sup> Lubin de Vendosme aagée de LXX ans ou environ.....

Depose après son serment qu'elle scet bien que les dits Religieux à cause de leur hostel du Temple ont de beaulx droiz et prérogatives entre lesquelx ils ont droit

d'avoir une foire le jour de la feste de S<sup>te</sup> Croix, en may, laquelle se tient en vng champ près dudit lieu du Temple appellé le champ de la foire, et dit, elle qui parle, q<sup>'</sup>elle y a veu des denrées plusieurs et combien que la dite foire se tiengne ou dit champ, elle a veu cinquante ans a ou environ et depuis ensuite que lesdits Religieux ou aultres, ou nom et de par eulx, ont chevauché ladite foire, la voille d'ycelle feste, jusques à prime en la ville de Vendosme; et par ce le scet, que ou tems dessus dit ung appellé frère Jehan Dugué estoit gouverneur du dit lieu du Temple et lui vit chevaucher icelle le tems qu'il fut gouverneur dudit lieu, et luy décédé, vint après lui, frère Guillaume de Bonneville aprésent abbé de la dite Abbaye qui longuement demoura au dit lieu du Temple et après lui Guillaume Lefoulon et après ledit Lefoulon frère Pierre Botier. — Lesquels ont chevauché ou fait chevaucher, chacun en son tems, ladite foire en icelle ville de Vendosme, et aussi ont prins ou fait prendre estelaige des denrées vendues au dedans de la dite ville celui jour; et quant il y a esté apporté ou advenu poisson comme alousses ou aultres poissons de dehors, ils en avaient une et elle qui depose leur disait : « aller aller avant vous mangerez aujourd'hui poisson » et ilz lui respondoient qu'il leur cousteroit, et est tout cequ'elle depose du contenu ou dit entendit

Vincende femme de Michel Lemoz dem<sup>t</sup> en la paroisse de S<sup>t</sup> Lubin aagée de LX ans.....

depose..... qu'elle a veu chevaucher ou faire chevaucher aux dicts religieux et aultres de par eux, comme ung nommé Gomon et aultres dont elle n'est pas des noms recollante, la dicte foyre en la ville de Vendosme, la voille d'icelle feste et le jour jusques à prime; enquise se elle a veu prandre ausdits religieux l'estelaige des denrées vendues en la dite ville, dit que de ce n'est pas recollante, mais dit bien qu'elle leur a veu emporter des alousses de la dicte foyre et ne scet se c'estait de coustume ou non; et aultre chose ne depose.

Gaincon <sup>1</sup> Lecrosnier homme de braz, demeurant à Vendosme aagé de 87 ans ou environ, depose..... et icelle (foyre) a veue chevaucher la voille d'icelle feste et le jour jusques à prime, ou dit tems à ung nommé frère Jehan Hue religieux de la dicte abbaye et à frère Jehan Dugué et à frère Jehan Bonneville qui . à présent est abbé de la dicte abbaye l'un ensuivant l'autre, les quelx étaient gouverneurs et entremecteurs ou dit tems dudit lieu du Temple et à aultres ou nom et de par eulx. Et dit, il qui parle, que les dicts religieux ont, à cause de la dite foire, droit d'estellaige sur tous ceux qui vendent denrées au dit jour et quant ce vient que la dicte feste est à jour de Samedi, ilz ont sur touz les vendeurs poisson comme alouses et aultres poissons de chacun qui estalle, ung denier pour estellaige et pareillement sur les boullengiers estallans pain celui jour, leur ont acoustumé de paier ung denier chacun pour estellaige ou ung pain pour la valeur dudict denier. Et qu'il a veu paier par avant XXX ans et depuis aux boullengiers qui pour lors estoient, des noms des quelx ne se recolle à présent, fors qu'il le vit paier au tems dessus dit, à feu Marquet Corsinet <sup>2</sup>. Et est tout ce qu'il en depose, sur tout diligemment enquis et interrogé.

Michel Ledet tanneur dem<sup>t</sup> à Vendosme, aagé de 77 ans.

( Déposition lacérée. )

( Fin d'une déposition de femme dont on n'a pas le commencement : )

Et la chevauchaient en semble eulx deux ayans les gans blancs et tenant une verge blanche pelée en leurs mains et la continuellement veue ainsi chevaucher depuis

<sup>1</sup> Ou *Ganicon*.

<sup>2</sup> Ou *Coymet*.

le tems dessus déclaré jusques à ce, qu'elle a oy dire que de naguères, le procureur mondit Seigneur et les dits religieux sont en procès l'un envers l'autre en la court de mondit Sgr. pour cest cause; parquoy elle a cessé d'estre chevauchée par aucunes années pour raison dudit procès qui encores pend en la dite court. Et est tout ce qu'elle déppose du contenu ou dit intendit, diligemment interrogée et enquise.

Messire Jehan Clément prebtre aagé de lx ans ou environ tesmoing produit et juré en la présence du dict procureur mondit Sgr le Conte pour lesdits religieux abbé et couvent, et aujourd'hui 18<sup>e</sup> dud. moys de Mars, l'an dessus dict, III<sup>e</sup> XLIII, par nous examiné sur les faiz contenus es escriptures en prose des dits religieux dit et déppose que XL ans a et plus il vit ung appelle frère Jehan Dugué religieux de la dicte abbaye qui, ou tems dessus dict estait principal gouverneur du dit lieu du Temple et de Villerable, auquel il vit chevaucher en la ville de Vendosme la foire de Sainte Croix en May, a iceulx religieux appartenant c'est à savoir la voille d'icelle feste jusques à heure de vespres et le jour jusques à heure de prime et oyt que on appelloit icelle foire, la foire aux Chievres et se tenoit devant le puiz du Temple, au droit de l'Eglise d'icelui lieu, et ainsi que le dit Dugué la chevauchoit estant en sa compaignie vng appellé Jehan Gomon et vng aultre nommé Roussineau sergens dudit lieu du Temple; et dit oultre que le jour de la feste, il vit les dessus dits aller à chacune fenestre de la dite ville de Vendosme. pour demander à ceulx qui avaient estallé denrées quelles qu'elles fussent, leur droit d'estellaige qui estait un denier pour chacun qui estaloit et dit plus que depuis le tems dessus dit, il a veu ainsi comme dit est dessus, chevaucher ladite foire à frère Guillaume de Bonneville et en sa compaignie estait ledit Gomon et prendre leur droit d'estellaige de fenestre en fenestre par la manière que dessus est dit et l'a bien veue chevaucher aux dessus dicts l'un après

l'autre par l'espace de XXV ans et plus et prendre leur droit d'estellaige par la manière que dit est ; et depuis huitans en ça, l'a veue chevaucher à frère Pierre.... de-seurnom ne se recolle et à frère Jehan Barbes religieux de la dicte abbaye, aux quelx il a veu prendre de touz ceulx qui estalloient denrées le jour d'icelle feste, leur droit d'estellaige par la manière que dessus est déclaré. Et est tout ce qu'il deppose du contenu esdites escriptures diligemment interrogué et enquis,

Jehan Barboteau l'ainsné demourant en la paroisse de Tourailles laboureur aagé de LVI ans ou environ.

depose..... qu'il scet bien qu'ils ont droit d'avoir celui jour de St<sup>e</sup> Croix de May, l'estellaige de toutes les denrées vendues en la ville de Vendôme et par ce le scet, que, il qui deppose, vit prendre audit Bonneville ou tems dessus dit, ledit estellaige tant de pain comme de poissons, alouses et lamproyes et aultres denrées estalées en la dite ville et aussi les a depuis veu prendre à frère Jehan Moicet religieux de la dicte abbaye et depuis à frère Guillaume Lefoulon par plusieurs fois chacun en son tems et depuis a esté à prendre en la compagnie de frère Pierre Botier religieux de la dicte abbaye qui le menoit avecques lui veoir prendre la dicte coustume et lui donnoient des gans blans pour aller avec lui. Et plus neñ deppose

Jehan Mugres (?) marchand demourant à Vendosme, aagé de cinquante et huit ans.

depose.....

Mais dit ledit depposant qu'il est bien mémoratif que ledit jour de St<sup>e</sup> Croix et la voille de ceste feste, il a veu chevaucher ladicte foire, ainsi que en tel cas est accoustumé de faire parmy la ville de Vendosme XXXII ans a ou environ par X ou XII ans continuels aux religieux qui pour lors demouroient céans comme à ung nommé Pinconneau et à l'abbé de Bonneville qui de présent est. Et par les tems dessus dits a veu prendre les coustumes, aux dits religieux ou à aultres, de

par eulx, par le tems dessus déclaré, des denrées es-  
tallées en la dicte ville de Vendosme ; et par ce le scet,  
que, il qui deppose, les en a paiés et aussi faisoient les  
aultres de sa condition comme la feue Manelle à Pla-  
cier et à autres et est tout ce qu'il deppose du conte-  
nu es dites escriptures.

Signé REGNART et PETREAU.

Pour extrait conforme,  
E. HUCHER.

---

## NOTE

SUR LA

### Publication & Appel du Ban & Arrière - Ban

en 1689 dans le Vendômois

& en 1691 dans le Pays - Chartrain<sup>1</sup>

Par M. H. DE LA VALLIÈRE.

---

Messieurs,

En fouillant dans les papiers de famille de M. Fernand Dividis, notre collègue, pour compléter l'Armorial auquel plusieurs membres de notre Société consacrent depuis longtemps leurs soins assidus, j'ai trouvé les deux pièces imprimées que j'ai l'honneur de vous présenter, et qui sont :

1<sup>o</sup> Une convocation du ban et arrière-ban dans le Vendômois en 1689 ;

2<sup>o</sup> Une convocation pareille en 1691 dans le bailliage de Chartres.

Avant de vous en faire la lecture et pour vous permettre de faire la comparaison de cette garde mobile en 1689 dans le Vendômois avec celle dont on a voté en 1868 l'existence, laissez-moi vous faire part des quelques notes et renseignements que j'ai recueillis à ce sujet, trop heureux si vous pouvez y trouver un peu d'intérêt.

Ducange dit en son Glossaire que les mots *bannum* (ban), *bannière*, *bannitus* ont une multitude d'acceptions

<sup>1</sup> *Auteurs consultés* : Ducange, le Père Daniel, Henri Martin, de la Roque, la Chenaye des Bois.

dans les anciens écrivains et dans leurs divers ouvrages, mais qu'on peut rapporter à trois principales les significations du mot *bannum*, qui désigne le plus habituellement :

- 1<sup>o</sup> Un édit public ;
- 2<sup>o</sup> Une peine judiciaire ;
- 3<sup>o</sup> Une portion de territoire ou une juridiction.

Du reste, il donne en détail l'explication de toutes les acceptions que l'on peut rencontrer dans les anciens auteurs, et, sans le suivre jusqu'au bout, j'en dirai quelques-unes des plus usuelles.

Le mot *Ban* signifiait au moyen âge à peu près *proclamation* ; *banner*, *proclamer*. Par extension tout ce qui se proclamait était appelé ban. De là une quantité d'acceptions et de sens divers : Bans de vendange, de moisson, de fauchaison, de glandée, de pacage, c'est-à-dire proclamations pour annoncer l'ouverture de ces diverses opérations, qui, avant 1789, se faisait au nom des seigneurs du lieu, des échevins, des communautés ou du roy. Les *Bans* de mariage étaient l'annonce verbale et publique dans l'église, prescrite par le concile de Trente, en 1563, pour prévenir les mariages clandestins. Elle fut admise en France par l'ordonnance de Blois, en 1579, rendue par Henri III au commencement de la Ligue, et confirmée en 1637 par Louis XIII sous le ministère de Richelieu.

Mettre au *ban* de l'empire dans l'ancienne constitution germanique, c'était proclamer qu'un prince, un évêque, une province, une armée, étaient déchus de leurs dignités, droits, privilèges. On parlait de *bannissement* parce que l'on proclamait l'*exil*. Les *bans du roy* étaient les règlements émanant du roy et proclamés à son de trompe, de cloche et de tambour. La *Banalité* se disait de la défense proclamée de faire certains actes ailleurs que dans les endroits indiqués par un règlement proclamé ; ainsi la banalité d'un four, d'un pressoir, d'un moulin, d'une halle.

La *Banlieue* était l'espace dépendant d'une ville et en dehors de ses murs, où l'on proclamait ce qui intéressait les habitants comme dans la ville même. Ce mot vient non de *banni locus*, mais de *banni leuca* ou *banni leuga*. Quelquefois, par extension, le terme *ban* signifiait l'amende encourue par la violation d'une loi proclamée et par conséquent exécutoire. Enfin *ban*, et c'est dans ce sens qu'il est le plus connu maintenant, voulait dire l'appel et convocation, pour la réunion des vassaux, proclamée par le suzerain pour marcher contre l'ennemi. Ces vassaux eux-mêmes avaient au-dessous d'eux des vassaux secondaires qui, par rapport au suzerain étaient d'arrière-vassaux ou vavassaux; de là même sont venus les noms de Le Vasseur, Le Vavasseur, si communs en France, qui sont la preuve d'une origine ancienne, souvent illustre.

Donc, lorsque le souverain convoquait ses vassaux pour la guerre, c'était le *ban*, et ceux-ci à la suite convoquant leurs propres vassaux ou les arrière-vassaux du roy, c'était *l'arrière-ban*. Mais la marche constante de la royauté fut de chercher à détruire les grands vassaux, qui, trop puissants et manquant aux engagements de leurs fiefs, s'unissaient souvent entre eux pour combattre leur propre suzerain, ce qui fut nommé judiciairement l'anarchie féodale.

Courageuse, habile, patiente, la royauté française réussit dans cette lutte, aidée de plusieurs circonstances fortuites telles que les croisades, dont elle profita très-adroitement. Bientôt la plupart des grands vassaux primitifs disparurent, et les obligations envers eux des arrière-vassaux furent reportées au principal suzerain, le Roy, lequel, dans les provinces où ceci avait eu lieu, ne pouvait plus exiger que les obligations d'*arrière-fiefs* de ses arrière-vassaux, et n'appelait plus le *ban*, mais bien *l'arrière-ban*. Il ne faudrait pas confondre, en effet, l'arrière-ban (*herebannum*) avec l'arrière-ban (*retrobannum*), qui était la seconde convocation, dans un cas

pressant, des possesseurs de fiefs ayant déjà fourni dans l'année le *ban* à leur suzerain, et de la sorte appelés deux fois dans un an. La *bannière* était le drapeau que portaient ceux qui avaient un ban, c'est-à-dire des vassaux qu'ils pouvaient appeler sous les armes ; de là le terme de seigneur banneret, chevalier banneret, souvent employé dans notre histoire.

Déjà, sous Charles VII, selon le Père Daniel, les seigneurs ne faisaient plus le fond des armées, mais ils allaient à la guerre en qualité de capitaines, lieutenants, guidons des quinze compagnies d'ordonnance, ou d'archers et de volontaires. Louis XI appela des troupes étrangères (Ecossois, Suisses), qui servaient sous le commandement d'officiers français. Le roi François I<sup>er</sup> fixa le service dû par les possesseurs de fiefs à trois mois dans le royaume et à quarante jours hors des frontières, au lieu qu'autrefois chaque fief avait un temps de service déterminé par convention, coutume ou privilège. On y allait selon les fiefs en équipage de chevalier, d'écuyer ou d'archer, même sous François I<sup>er</sup> (Voir ordonnance de 1545). Mais Henri II (ordonnance de 1554) prescrivit une seule forme, le cheveu-léger. Pareille déclaration fut faite en 1635 par Louis XIII, et en 1639 il ordonna que l'arrière-ban servirait à pied. Ce fut la seule fois, avec celle de 1545, sous François I<sup>er</sup>, où il servit à pied, en Picardie, pour cause de manque de fourrages.

Convoqué rarement sous Charles VII, l'arrière-ban fut souvent appelé par Louis XI, mais très-peu sous Charles VIII, par suite des plaintes de la noblesse, qui prétendait, aux Etats tenus par ce prince, que Louis XI avait ruiné les gentilshommes. Elle disait vrai.

Il y avait autrefois un capitaine général de l'arrière-ban ; c'était sous Charles VII, en 1445, le fameux Dunois. Cette charge fut supprimée en 1576. Dans les provinces, les baillis ou les sénéchaux de courte robe étaient au XVII<sup>e</sup> siècle les commandants nés de l'arrière-ban de leur district, parce qu'ils étaient regardés comme les

chefs de la noblesse ; mais, s'ils ne le pouvaient faire personnellement par une raison quelconque, les gouverneurs des provinces choisissaient un gentilhomme du pays pour commander en leur place. C'est ainsi que, d'après Bernier, ce fut un Tascher de la Pagerie qui commanda l'arrière-ban du Blaisois en 1674.

Après l'administration restauratrice, exacte et paternelle d'Henri IV, après celle de Richelieu, si rigide et si sévère pour les grands seigneurs, vint celle de Louis XIV et de l'actif Louvois, avec les grandes guerres de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les armées permanentes grossissaient ; la plupart des détenteurs des fiefs ne dépendaient plus que du roi et ne devaient qu'à lui seul le service militaire, et encore pendant un certain nombre de jours seulement. Presque tous d'ailleurs occupaient les hauts postes de l'armée ou les grades inférieurs comme volontaires ; il ne restait donc dans les campagnes que ceux des nobles qui ne voulaient pas servir dans les armées du roi, et il faut avouer que cela ne prouvait pas en faveur de leur courage ou de leur ardeur guerrière, et ne pouvait point relever l'arrière-ban du discrédit où il était tombé sous les règnes précédents. Louis XIV cependant l'employa quelquefois, et presque tous les historiens (M. Henri Martin excepté) affirment qu'il l'appela pour la dernière fois en 1674 ; qu'il le mit sous les ordres du maréchal de Créqui, lequel ne put venir à bout d'organiser une troupe aussi indisciplinée et aussi incapable de tenter quoi que ce soit d'avantageux pour le bien du pays et la gloire du roi. Le rendez-vous général était à Colmar ; le grand Turenne vit cette troupe, la jugea et la renvoya dans ses foyers, préférant une petite armée de ses bons, vigoureux et lestes soldats, qui l'adoraient et l'appelaient leur père, à cette tourbe vaine, orgueilleuse, criarde, aussi peu accoutumée au feu qu'à ses savantes manœuvres, incompréhensibles pour elle.

Cependant l'arrière-ban fut encore convoqué, mais beaucoup plus tard, car les plaintes du maréchal de

Créqui avaient fait renoncer à tout jamais, semblait-il, le grand roi à s'en servir. Il dut pourtant y recourir lorsque les fautes de sa politique eurent ameuté contre lui toute l'Europe au dehors, et que la guerre civile menaçait l'intérieur.

J'exposerai brièvement dans quelles conditions, et quinze ans après l'épreuve si décisive, au dire des historiens, tentée en 1674, Louis convoqua de nouveau l'arrière-ban.

Le 17 octobre 1685, avait été signée la révocation de l'édit de Nantes. A la suite de ce terrible acte d'intolérance, la grande faute politique de ce long règne, 9000 matelots, les meilleurs du royaume au dire de Vauban, 12,000 soldats et 600 officiers blanchis dans les combats et la pratique de la guerre, étaient partis avant 1689, emmenant avec eux l'illustre maréchal de Schombert, et portant à l'étranger, non la haine de la France sans doute, mais la haine de son système de gouvernement, personnel et despotique jusqu'à s'être attaqué à leurs libres consciences. Ils firent croire à nos ennemis, à toute l'Europe, que Louis rêvait la monarchie universelle, la domination des corps et des âmes ; aussi, dès 1686, par la Ligue d'Augsbourg, toutes les nations étaient-elles alliées contre la France, les Suisses seuls restant neutres à force d'argent !

Le 7 janvier 1689, Jacques II arrivait à Saint-Germain ; Louis XIV le reçut en roi, et jeta le défi à tous ses ennemis par cette réception si grandiose, si courageuse, dans les circonstances qu'avait à traverser la France.

Les forces avec lesquelles le roi avait entamé les hostilités ne suffisaient plus, en présence d'une pareille situation, que les mouvements des protestants français pouvaient encore aggraver,

Dès la fin de novembre 1688, Louis XIV avait ordonné dans toutes les généralités la formation de régiments de milice. La levée fut d'environ 25,000 hommes, nous dit

M. Henri Martin, fournis et soldés par les paroisses. Les miliciens devaient être garçons, et n'étaient point assujettis à l'uniforme ; ils ne pouvaient être obligés à servir plus de deux ans. Ceux qui au retour se mariaient dans leur paroisse étaient exempts de taille pendant deux ans. Ces milices avaient été instituées pour la garde des places frontières et maritimes ; depuis, sous Louis XV, on en vit le renouvellement en 1744.

Le grand roi avait appelé en même temps le ban et l'arrière-ban, afin de surveiller et de contenir à l'intérieur les nouveaux convertis, dont le désarmement avait été prescrit au mois d'octobre, les gentilshommes exceptés.

C'est dans ces pénibles et douloureuses circonstances, Messieurs, que fut rendue l'ordonnance dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture. Elle indique dans le Vendômois les possesseurs de fiefs restés dans leurs foyers, et qui n'avaient pu ou n'avaient pas voulu devenir officiers ou courtisans de Louis, c'est-à-dire *s'enversailer*, disait le terrible marquis de Mirabeau, le père du célèbre tribun.

Le ban et l'arrière-ban furent levés non-seulement en 1689, mais aussi en 1691, comme l'indique l'état, ci-après publié, de ceux qui le doivent fournir dans le pays chartrain pour ladite année, et ils furent même levés en 1693 comme l'indique pour le Berry un certificat du 1<sup>er</sup> octobre 1693, par lequel M. Guillaume de Sauzay, chevalier, seigneur de Coulons, commandant la noblesse de la province du Berry, atteste que M. Jean-Jacques de Foucault, écuyer, sieur de Saint-Just, a servi pendant tout le ban et arrière-ban. (La Chenaye des Bois.— Dictionnaire de la Noblesse, tome VIII, page 447 de la nouvelle édition.)

J'ai essayé de mettre, sur la pièce qui concerne le Vendômois, les noms des paroisses où étaient les fiefs servants du ban et de l'arrière-ban en 1689, mais je n'ai pu le faire pour quelques noms de ceux appelés, malgré les plus actives recherches.

Je crains d'abuser de votre patience, Messieurs ; aussi me bornerai-je, en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter aujourd'hui, à vous faire remarquer le nombre de cheveu-légers fournis en 1689 par le bailliage de Vendome pour le ban et l'arrière ban ; il était de 42 appelés, fournis par 52 possesseurs de fiefs non rangés déjà dans les cadres de l'armée permanente du royaume.

---

DE PAR LE ROY  
ET MONSIEUR LE BAILLY DE VENDÔMOIS

*Il est ordonné aux Sieurs*

1. — Viau d'Orsonville,
2. — Le Gallois de la Bourdinière,
3. — De Briou de la Touche-Chenard,
4. — Du Plessis de Perrigny,
5. — Tissard du Coudré,
6. — Le Gallois de Bezé,
7. — Denis de Tierce-ville,
8. — De Phelines de Villiersfaut,
9. — De Musset de la Bonnaventure,
10. — De la Ferrière la Boulaye,
11. — Ronsard de la Lunotterie,
12. — Rancher de la Ferrière,
13. — De Gilles de la Gruë,

14. — Le Forestier de Saint Aubert,
15. — Le Gantier de la Vallée-Rasnay,
16. — De Vâbre,
17. — De Tiville-Bapaume,
18. — Chapryset de la Fosse,
19. — Taillevis de Jupeaux,
20. — Petit de la Vaudourière,
21. — De Salmon la Fertierre,
22. — De Maumechin Dulac,
23. — De Salmon de Marson,
24. — De Couâtances Fief-Corbin,
25. — De Couâtaces la Quâtinière (Valaine),
26. — Du Lifcoüet de Courgady,
27. — De Villiers-Rosiers,
28. — La Dame de Turbilly de Semur,
29. — De Segrais de Mieray,
30. — De Taillevis de la Petite-Mézière,
31. — De la Fresnaye de Beaurepos,
32. — Le Boulx des Chauvelièrès,

Choisis & designez par Monsieur le Marquis de La Lande<sup>1</sup>, Lieutenant General pour le Roy en ses Provinces d'Orleanois, Vendômois, &c. pour servir au Ban & Arriere-Ban de la presente année 1689. De se mettre en équipage et Armes, comme il appartient pour le Service du Roy, & de se rendre le huit du mois de May prochain en la Ville de Blois, heure de midy, en état de servir, eux ou Chevaux-legers bien et duëment équipez en leurs places, en cas d'empêchemens légitimes.

Comme aussi est ordonné aux Sieurs

33. — Joubert de Ville-Merest,
34. — Mont-Neveu de Faye,

<sup>1</sup> Jean-Baptiste du Deffand, marquis de la Lande-en-Auxerrois. (Voir la Chenaye des Bois.)

35. — Barantin de la Salle,
36. — D'Amiot de Prez-Pâtour,
37. — Daussoüin des Belles-évries,
38. — De Chapuyzet de la Vallée,
39. — De Vieuxpont d'Auzonville,
40. — Le Vaillant de la Vauvrille,
41. — De Renard de Courtemblay,
42. — *Aux Dames Veuves* de Sansé,
43. — De Ville-Prouvaire,
44. — De Bourneuf,

de convenir incessamment entr'eux, suivant le Reglement et ordonnance de Monditsieur le Marquis de la Lande, pour fournir en deux un Cavallier bien et dûment monté et équipé : en sorte que de douze il puisse y en avoir six audit jour 8 May prochain en ladite Ville de Blois en état de servir audit Ban & Arriere-Ban.

Est pareillement ordonné aux sieurs

45. — De Phelines de Belle-lande,
46. — De Mondousset,
47. — Girondeau de la Nouë,
48. — Fremont de Belle-assise,
49. — De Grand-maison,
50. — *Aux Damoiselles Veuves* Bongards,
51. — De la Chevalerie,
52. — De Préaux,

de convenir aussi incessamment entr'eux, pour fournir en eux huit, quatre Cavalliers bien et dûment montez & équipez, pour servir audit Ban, et les faire trouver ledit jour 8 May prochain, pareille heure en lad. Ville de Blois, pour en être de tous les susdits fait la Reveuë, y recevoir les Ordres de ce qu'ils auront à faire, & se tenir prests à marcher aux jours & lieux qui leur seront indiquez suivant la Route qu'il plaira à sa Majesté leur en

faire expédier : faute de quoy, ou par led. de Villiers-Rosiers de Nous rapporter le Certificat du Service actuel qu'il rend dans la Compagnie des Gens d'armes du Roy, fera procédé contr'eux par saisie & confiscation de leurs Fiefs, & en outre suivant la rigueur des Ordonnances. Ce qui sera leu, publié et affiché par tout où besoin sera, & signifié à chacun d'eux, à ce qu'ils n'en ignorent.

Sauf ausdits de Tierce-ville, de la Bonnaventure, de la Vallée-Rânay, de Segrais, et de la Petite Meziere à se retirer vers Nous, si bon leur semble, pour leur estre ordonné la délivrance de la Somme de quatre-cens livres de provision à prendre sur les Revenus & Fermes judiciaires de leurs Biens saisis, suivant l'Arrest du Conseil d'Estat du Roy du vingt-neuf Mars dernier, & l'Ordonnance de Mondit sieur le Maaquis de la Lande.

Donne' en nostre Hôtel à Vendôme par Nous JEAN DE REMILLY, Ecuyer sieur de la Champiniere & du Coudré, Conseiller du Roy, Bailly & Juge ordinaire Civil et Criminel du Pays, Duché & Province du Vendômois, Ressors & Enclaves, le quinzième Avril mil six-cens quatre-vingt-neuf<sup>1</sup>.

*Ainsi signé,* DE REMILLY,

*Et plus bas,* GUENETTE, *Greffier.*

Le dix-neuvième jour d'avril 1689 l'ordonnance cy a été par moi huissier soussigné signifié au sieur de la Nouë en son domicile parlant à sa personne

A baillé le présent pour copie, CHARTIER.

<sup>1</sup> Au verso de l'état ci-dessus se trouve la mention suivante manuscrite, mise sans doute par M. Girondeau de la Nouë lui-même, dont j'ai respecté le délaüt d'orthographe :

« Pièce restante de celles que Jé produite à Orléans ;  
« Piese inutile atandu qui lia une santance randues contre  
« Mr le balif de vandosme pour Lariere ban ou le lieu du tertre  
« foureau et du resor de chartre et non de Vandosme La santanse  
« es chee Mr Nicolle lieutenant jenéral de chartre randus par  
« monsieur de Crail intandent en lannee 1589. »

DE PAR DE ROY

ESTAT

ARRESTE' PAR NOUS JEAN DE CREIL Chevalier Marquis de Creil-Bournezeau, Conseiller du Roy en tous ses Conseils; Maître des Requestes ordinaire de son Hôtel, Intendant de la Justice, Police et Finances en la Généralité d'Orleans: des Gentils-Hommes du Bailliage de Chartres, par Nous choisis, en l'absence de Messieurs les Gouverneur & Lieutenant du Roy du País Chartrain, en execution des Ordres de Sa Majesté, pour servir l'année presente mil six cens quatre-vingt onze; à l'Arriere-Ban, suivant ses Lettres Patentes du trois Février dernier, sur le Rôle des comparutions à Nous raporté par les sieurs NICOLE Lieutenant Général & BEURIER Procureur du Roy audit Bailliage, & sur les Rôles des années precedentes estant en nos mains, lesquels seront tenus de se trouver à Chartres le Mardy huictième jour de May prochain en l'équipage requis pour le service de Sa Majesté. Ainsi qu'il ensuit.

*Gentils-Hommes qui serviront en Chef.*

MESSIEURS,

De Bruet de la Chesnaye. De Cosne de Rouvray. De Saint Vincent. De la Noix des Chastelées. De Gravelle d'Arpentigny. Martel de Chambine. Desreviers des Hayes. Le Comte de Vassé Eguilly. De la Priere. Dedessus le Pont de Boisgarenne. Du Doigt de la Poiriere & son Frere. Bailleul de Perray. De Durset de Tanssonville. Feydeau de Ronville. Serizy de Cernay. Baignaux de la Mairie de Dangers. De Bonglainval Sailly. De Houville. De Prunelay. Devoré de la Raguainiere. Brissonnet Dessay. Le Mairat de Guibert. Bauchard de Moumoulin pour ses fiefs. Sailly de Berval. Sailly Daumeaux. Le Bouleur des Brots. De Belloüise de Dounemain. De Beaumais de

Chavannes. De Caruel de Meray. De Vassé de Valiere. De Loubert du Sauce. De la Ferriere de la Boullaye. Rohard de la Goguerie. Contet de Mandeville. De Pronsac de la Huliere. De Saint Paul de Masle. De Guerard de Mondreville. De Mereglise.

*Gentils-Hommes qui feront à deux un Cavalier.*

MESSIEURS.

De Chartain de la Soubliere. Le Forestier de Douvre. De Comargon de Pré. Le Lieur de Poyers. Du Tilliere de la Chapelle. De Cafardel de Sery. De Challet. Giraudeau de Cleronay. Giraudeau de la Noüe. De Neveu du Boulay. Maigret de la Haye. Fremont de la Merveilere. Piguierre de la Motte Loinville. Boiscler de la Mezaudiere. De Bellesaises Bois Saint Amant. Loubert de Nantilly. Serizy de la Varenne. Philemain de LaubINETTE. De Beau Maistre de la Ferrette. Dautin de Saint Illier. De Feuquerolles. Bellesaises de la Monnerie. De la Motte Saint Loup. Le Bouleor de Malnos. Imbert de Saint Arnoul des Bois. De Beaumaitre de la Ferrette. Taragon de Chatonville. De Chartre du Bourneuf. De Chartres de Bellessard. De Tuilliere de la Guimoniere. De Danne de Tessouville. Leger de la Coudrelle. De Maris de Neufbois. Pellerin du Mousseau. Des Essarts du Buisson Maison neuve. De Grenet du Cormier. De Courcelles de Beaulieu. Du Doigt de la Rifaudiere. Du Buisson du Tortoy. Le Barbier de Bezus. De Vassé Clerc Tonsuré. Du Mouchet de la Mouchetiere. De Vanier de Pré Saint Evrol. Egrot de Villemoret. La Dame Souché veuve du sieur Duchamps de Cremainville. Du Val du Bourg. De Vion de Presle. Laurent Sieur des Autels du Bouchet. De Lancé de la Morliere. De Phelines de Carcassonne. De l'Estang. Darlange de Villarceaux. Descrosne de Butrac. Desacre de la Rouliere. De Hongrain de Mondonville. De Lorville d'Ermonville. De Villiers du Plessis. Rolant le Pelletier. Marivas de Clercy. Moucheron de la Chevalerie. Leger de la Noüe Boizard. Des Guets de Chevrigny. De la Garenne de

Saint Vincent. Dubuat de Flacourt. Evrard de Heurte-  
loup. Le Verriet de Guainville. Mazis de Nuizement. De  
Fonteny de Menainville. De Beauvils de Valainville. Le  
Fèvre Briqueville. La Dame Bregent veuve du Fresne.  
De Brossard de Montainbœuf. Piguierre Loinville. De  
Téhais des Maineres. De Marigny. De la Mire de Semer-  
viller. De Sabrevois de Sermonville.

FAIT & arreste par Nous Maitre des Raquestes &  
Intendant, A Orleans le vingt-un Avril mil six cens qua-  
tre vingt onze.

Signé, DE CREH.

Et plus bas, *Par Monseigneur,*  
BILLAUT.

L'an mil six cent quatre-vingt-onze le vingt septième jour  
d'avril, à la requeste de Monsieur le Procureur du Roi au Bail-  
liage et Siège présidial de Chartres, j'ai, Jean MIGNIER, sergent  
royal à Chartres, y demeurant, soussigné, signifié à Messire Cé-  
sard Girondeau, escuyer sieur de la Nouë, demeurant au Tertre-  
Foreau, paroisse de Lisle près Vendôme, en son domicile parlan-  
à sa personne.... à ce qu'il n'en ignore, en fait je l'ai intimé à  
comparoir au Mardi huit Mai prochain à Chartres en équipage  
requis pour le service du Roi.

MIGNIER.

---

OBSERVATIONS.

Parmi ces 52 propriétaires de fiefs appelés en 1689 à fournir le ban et l'arrière-ban, les familles encore subsistantes aujourd'hui sont, à ma connaissance et en suivant l'ordre des Nos, les familles :

9. — de Musset, qui s'est naguère illustrée dans les lettres.

13. — de Gilles, dont MM. de Gilles de Fontenailles, anciens officiers d'artillerie, époux de M<sup>lles</sup> de Cossette.

14. — Le Forestier, dont, je crois, M. le colonel Le Forestier de Vandœuvre ?

18 et 38. — de Chapuiset, représentée par M. Anatole de Chapuiset, intendant général du duc de Luynes.

19 et 30. — de Taillevis, représentée par les Taillevis de Jupéaux et les Taillevis de Perrigny à Ouchamps et Versailles.

21 et 23. — de Salmon, dont MM. de Salmon de Loiray et M. de Salmon du Chatellier, à Blois.

27. — de Villiers-Rosiers, représentée par M. Guerrin de Villiers-Rosiers, rue Rodier, 31, à Paris.

47. — de Girondeau de la Noue, dont M<sup>mes</sup> Frédéric de Védie (Dividis), du Lac, et M<sup>lle</sup> de la Noue.

38. — de Frémont de Belle-assise, représentée par M. de Frémont, capitaine d'artillerie, dont les deux bras furent emportés en Crimée. Il est aujourd'hui receveur particulier à Paris (Popincourt).

de Préaux, dont M. le marquis de Préaux au château de Pouancé (Maine-et-Loire) et M. le comte de Préaux au château de Préaux (Indre).

Soit dix familles encore représentées, mais dont trois seulement habitent actuellement le Vendomois ; ce sont celles de Salmon de Loiray, Le Forestier de Vandœuvre, et celle de Girondeau de la Noue, tombée de notre temps en quenouille.

---

NOTES & ARMOIRIES.

1. — Orsonville est un hameau paroisse de Donnemain Saint-Mamert (arrondissement de Châteaudun) — En 1696, Anne Gourny, veuve de René-Claude Vio, écuyer seigneur d'Orsonville, fit enregistrer à l'armorial général manuscrit les armes de son mari, qui suivent : de gueules à une bande d'or, accompagnée de six merlettes de même mises en orle, et une bordure engrêlée d'argent.

2. — La Bourdinière. Ce nom est commun à plusieurs hameaux dans les paroisses de Saint-Cloud et de Villampuy, au Gault et dans plusieurs autres endroits. — Le Gallois ou de Gallois portait ; d'or au fraisier de sinople, fruité de gueules ; au croissant de sable, accosté de deux molettes de même en chef. (Voir les vitraux de la chapelle des fonts de la Trinité.)

3. — La Touche-Chenard, paroisse de Rocé, en face de la grande allée du château de Meslay. — De Briou. Est-ce d'une famille qui a donné un quatrième président à la cour des Aides (?) qui portait : d'azur à la bande d'or accompagnée de deux étoiles de même, une en chef et l'autre en pointe.

4. — Perrigny, paroisse du sud de Vendôme. — Du Plessis de Périgny (*alias* du Plessels, famille qui portait : d'argent à la croix engrêlée de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

5. — Le Coudré ou le Coudray, château situé paroisse de Périgny. — Tissard portait : d'argent à trois tourteaux de gueules ; écartelé d'argent à la fasce d'azur.

6. — Bezé, château, paroisse de Nourray. De Gallois (V. *suprà* la note 2).

7. — Denis de Tierce-ville. Cette famille vendômoise fut anoblie, sur la recommandation du duc de Vendôme, en mai 1649, par lettres datées de Compiègne, en la personne de Jacques-Denis de Tierceville, seigneur de Nonais et de Villerable. Armoiries inconnues. (Extrait des papiers de famille de M. Calan, héritier des Denis de Tierceville.)

8. — Villiersfaux, paroisse à l'O. de Vendôme. — De Phelines, famille répandue dans le Perche, le Dunois, le Vendômois et la

Touraine, qui portait : de gueules à un chevron d'argent, accompagné, en pointe, d'une levrette rampante du même. (Le chanoine Hubert et M. L. de Rochambeau donnent des armes un peu différentes.)

9. — La Bonnaventure, petit Castel d'Antoine de Bourbon au Gué-du-Loir, paroisse de Mazangé ; c'était un lieu de plaisir pour la cour du roi de Navarre. — De Musset, famille d'un célèbre académicien de nos jours, porte : d'azur à l'épervier d'or, chapeironné, longé et perché de gueules.

10. — La Boulaye, Castel, paroisse de Saint-Gourgon. — De la Ferrière (Hélie), époux de Charlotte de Ramézay en 1661, était chevalier, seigneur de la Boulaye, et portait : d'argent à deux léopards de sable couronnés et armés d'or et posés l'un sur l'autre.

11. — La Lunotterie, *alias* Linotterie, Castel, paroisse de Prunay, appartenant à Louis de Ronsard en 1689. Il avait épousé Geneviève Cotten, qui était veuve en 1697. — De Ronsard, famille de l'illustre poète, portait : d'azur à trois ross (gardons) d'argent posés en fasce l'un au-dessus de l'autre.

12. — La Ferrière, paroisse entre Chemillé et Châteaurenault. — De Rancher, marquis de la Ferrière, porte : d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre annelets de même.

13. — La Grûe, Castel que l'on vient de démolir paroisse de Saint-Martin-des-Bois, près Montoire. — De Gilles, aujourd'hui de Gilles de Fontenailles, famille possédant la Grûe en 1391, et portant : d'argent à trois biches de gueules passantes et posées deux et une.

14. — Saint-Aubert. Ce fief nous est inconnu. — Le Forestier de Vandœuvre porte : d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

15. — Vallée-Rasnay, peut-être le château de Râny. — Le Gantier portait d'après l'Armorial général manuscrit, : tiercé en bande de sable, d'azur et d'or. Ce sont sans doute des armes d'office.

16. — De Vâbre (?), sans doute des Vasbre du Maine, alliés aux de Fontenay. Ils portaient : d'argent à trois épées de sinople,

rangées en fasce; et un chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules (Arm. manuscrit).

17. — Bapaume, village de la paroisse de Thiville, arrondissement de Châteaudun. Ce fut Robert de Thiville, seigneur de Sériss, qui commanda en 1553 l'arrière ban des bailliages de Blois et d'Orléans (D'Hozier). Thiville portait: de gueules à trois fusées d'argent en pal, rangées en fasce.

18. — La Fosse, Château paroisse de Fontaine-en-Beauce. De — Chapuiset porte: d'azur à l'écusson de sable, chargé d'une étoile d'or en abyme et accompagné de trois quintefeuilles d'argent posés 2 et 1.

19. — Jupeaux, Fief paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Taillevis, famille aujourd'hui divisée en deux branches dites de Jupeaux et de Perrigny; elle descend d'un médecin de François Ier, anobli en mars 1554. Elle porte: d'azur au lion rampant d'or, lampassé et armé de gueules, tenant dans sa patte dextre un écot d'où pend un raisin de pourpre.

20. — La Vaudourière, Fief paroisse de Lunay. — Petit, famille vendômoise, qui a possédé à Lunay la terre des Landes avec celle de la Vaudourière. Elle portait: d'azur à trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe.

21. — La Fertière, Fief et moulin paroisse de Savigny-sur-Braye, et près de Cellé et Bessé. — De Salmon. Cette famille très-ancienne a prouvé sa noblesse depuis 1449, époque où elle possédait le fief du Lehon entre Savigny et Fortan. Nicolas Salmon commandait en 1573 le ban et l'arrière-ban du Maine. Les armoiries sont: d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion de même, arrachées et languées de gueules, posées deux en chef et l'autre en pointe.

22. — De Maumechin-Dulac. Cette famille qui résidait au château des Pâtis, paroisse de Savigny, a dans notre Musée deux pierres tombales, à propos desquelles j'avais préparé une notice. Ses armes, qui y sont gravées, étaient: de sable au chevron échiqueté de trois traits d'argent et d'azur, accompagné de trois molettes d'argent, 2 et 1.

23. — Marson, paroisse de la Sarthe, près La Chartre. — De Salmon, voir la note 21.

24. — Fief-Corbin, château près de Sargé, dont l'histoire serait intéressante. Il a souvent changé de propriétaires. — De Coustances, famille ayant de grandes possessions territoriales autour de Sargé aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, telles que le Fief-Corbin, Baillou, la Fredonnière, Valennes, la Quantinière. Elle s'est fondue dans celle de Courtarvel. Ses armes étaient : d'azur à deux fasces d'argent bordées de sable, accompagnées de trois besants d'or, deux en chef et un en pointe.

26. — Courgady, Fief et moulin, paroisse de Valennes. — De Liscoët, famille de Bretagne. qui porte : d'argent au chef de gueules, chargé de sept billettes d'argent, 4 et 3.

27. — Le vrai nom de cette famille est Guerrin de Villiers-Rosiers. Elle possédait vers cette époque le castel de Rocheux, près Mondoubleau, et le Château de Chaussepot, paroisse du Poislay. Elle porte : coupé, au 1 d'azur au soleil d'or ; au 2 de gueules à trois molettes d'argent rangées en fasce.

28. — Semur est une paroisse de la Sarthe entre Bouloire et Vibraye. Le vrai nom de cette famille est de Menon de Turbilly de Semur, et, en 1689, M<sup>me</sup> Vimeur de Rochambeau était de cette famille, qui portait : d'argent au chardon de sinople en pal, fleuri de gueules, soutenu d'un croissant de même.

29. — Mieray. Je n'ai pu trouver ce Fief, que je crois en Touraine (?) — De Segrain. Cette famille a possédé le Fief de Segrain, paroisse Saint-Aubin le dépeint : d'azur à une croix d'or, cantonnée de douze trèfles d'argent, posés 2 et 1, à chaque canton.

30. — La Petite-Mézière. Est-ce celle de Lunay, qui en effet était à la famille de Taillevis (Voir note 19).

31. — Beaurepos. Est-ce le Fief de ce nom paroisse de Bouffry ? — De la Fresnaye, seigneur de Beaurepos, fit enregistrer en 1698 les armes suivantes en l'élection de Château-du-Loir : de gueules au lion d'argent et un chef de même, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.

32. — Les Chauvelièrès, Fief, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse. — Le Boulx, famille qui a donné en 1677, 1692 et 1720 trois conseillers du roi, grands-maîtres des eaux et forêts de Touraine, Anjou et Maine. D'azur à un chevron d'or, accompagné en

pointe d'une étoile de même ; au chef de gueules, chargé de trois pals d'or. (Pierre tombale à la Chapelle-Vicomtesse.)

33. — Ville-Merest, Fief, paroisse de Faye, qui a donné le nom de Villemarest à la famille Catherinet, possédant en 1789 le château de Villeporcher, paroisse de Saint-Ouen. — Joubert, famille du XIII<sup>e</sup> siècle, portait : d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent. (Est-ce de la même famille?)

34. — Faye, paroisse à l'E. de Vendôme. — Montneveu. Jacques de Monneveu, écuyer, seigneur de Faye, né le 21 décembre 1642, baptisé à Faye du 15 au 29 avril 1651, fils de Pierre de Monneveu, écuyer, seigneur de Faye, premier valet de chambre de Monseigneur le duc d'Orléans et de damoiselle Judith de la Livre, Dame de Faye et de la Musse, fille elle-même de Jacques de la Livre, seigneur de la Musse et de Judith Grimaudet. (Etat civil de Faye.)

35. — La Salle, Fief, sans doute la Salle du Vieux-Pont à Vendôme, maison aujourd'hui habitée par M. Hyver, huissier, rue Poterie, près la poste aux lettres. — Barentin, famille qui possédait les Gâts, les Minières, les Belles-Evries, paroisses d'Azé et de Danzé : d'azur à trois fasces, la première d'or, les deux autres ondées d'argent, surmontées de trois étoiles d'or en chef. (Voir le tombeau de la chapelle du Calvaire, à Vendôme.)

36. — Prépataour, Fief, ancienne closerie d'Henri IV, paroisse de Naveil. Il y récoltait son délicieux vin de surin (et non pas de Surènes), qu'il vantait à ses courtisans. — D'Amiot reçut en 1697 des armes d'office : tiercé en bande d'or, d'azur et de vair.

37. — Les Belles-Evries, Fief de la paroisse d'Azé. — Dausouin, famille ayant des emplois à la cour : d'azur à une fasce d'or chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un épervier de même.

38. — La Vallée, paroisse de Villiers sans doute, peut-être paroisse de Fontaine-en-Beauce ou de La Chapelle-Vendômoise. — De Chapuiset. (Voir note 18.)

39. — Auzunville, paroisse de La Chapelle-du-Noyer en Du-nois. — De Vieuxpont, famille des plus anciennes dans le Vendômois ; dans l'acte de délimitation des comtés de Blésois et de Vendômois en 1329, dont je prépare la publication, il est question de

beaucoup de Fiefs échangés, tenus de M<sup>re</sup> de Vielz-Pont : d'argent à six anneaux de gueules, 2, 1, 2, 1, d'après l'Armorial de Gilles-le-Bouvier dit Berry.

40. — La Vauvrille. Fief, paroisse de La Ville-aux-Clercs. — Le Vaillant (?). Plusieurs familles de ce nom en Touraine et Orléanais.

41. — Courtemblay, Château, paroisse d'Epuisay, qui a donné son nom à une branche de la famille de Salmon. — De Renard, famille répandue en Blésois, Vendômois et Touraine, qui portait : d'azur à trois renards passants d'or, les uns au-dessus des autres. (Bernier dit : d'argent à trois renards passants de sable, 2 et 1.)

42. — Sansé, peut-être de Sanzay ou Ridouet de Sancé? De Sanzay portait : échiqueté d'or et de gueules.

43. — Villeprouvaire, Fief, paroisse de Lunay. En 1689, la dame de Villeprouvaire était Louise Lelièvre de la Voûte, veuve de René de Coutances. (Voir la note 24-25 ci-dessus et la page 76 du Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, année 1864.) — De Coutances. (Voir les notes 24-25.)

44. — De Bourneuf. Est-ce un nom de famille ou un nom de Fief? Une famille de l'Esbay seigneurs de la Barre et de Bourneuf, résidait au XVII<sup>e</sup> siècle dans les paroisses de Saint-Gourgon et de Marcilly. Ses armes étaient : d'argent à un porc-épic de sable, passant, accompagné de trois roses de gueules rangées.

45. — Belle-Lande, Fief, paroisse de Villebout. — Autre, paroisse d'Epuisay. Duquel s'agit-il? (Voir la note 8.)

46. — De Mondousset, famille habitant Fontaineraoul : fascé d'argent et de gueules en six pièces, semé de croisettes coupées de l'une en l'autre.

47. — La Noüe, hameau et Fief, paroisse de la Bazoche-Gouet. — De Girondeau (*alias* Giraudeau), dont M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Frédéric de Védie (Dividis) est aujourd'hui la représentante à Vendôme, habitait alors le Tertre-Foureau, paroisse de Busloup<sup>1</sup>, qui s'est trouvé du pays chartrain et non du Vendômois, comme il appert

<sup>1</sup> On voit par la signification du sergent de Chartres, p. 46, qu'il indique le Tertre-Foureau comme étant de la paroisse de Lisle.

par la note placée page 43. De Girondeau porte : écartelé au 1 et 4 de gueules à deux losanges d'argent ; au 2 d'azur à deux losanges d'argent : au 3, d'azur au lion d'or.

48. — Belle-assize, Fief, paroisse de Pezou. — De Frémont porte : échiqueté d'argent et de sable à une bande d'argent chargée d'une tête de lion d'azur.

49. — De Grand'Maison. Est-ce des Le Peultre de Grandmaison ou bien des Denis de Grandmaison ?

50. — Bongards, famille de gentilshommes verriers, unie à celle de Brossard, et qui portait : d'azur à cinq besants d'argent posés en sautoir.

51. — De la Chevalerie. Il existait en Touraine alors beaucoup de familles portant ce nom de Fief.

52. — De Préaux. Famille de Touraine et très-ancienne, qui a possédé les seigneuries de Rånay, paroisse de Saint-Martin-des-Bois et de Lavardin. Le marquis de Préaux fut gouverneur de Vendôme et du Vendômois le 17 août 1626. Cette famille porte : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or ; au chef d'argent vivré de sable.

---

# ROMAN DU RENARD

DE GÛTHE

Mis en vers français par M. U. HINGLAIS.

(CHANT II)

---

SOMMAIRE. — De l'arrivée de Brun à Maupertuis, et du tour pendable que lui joua Renard.

Alors s'en va Brun, l'ours, avec un fier courage,  
Vers les monts, à travers un désert sablonneux,  
Et grand, et large, et long ; puis hardiment s'engage  
Dans les montagnes où, se livrant à ses jeux,  
Souvent chassait Renard, comme la veille encore.  
Il vient à Maupertuis, où le Renard avait  
De très-beaux bâtiments ; car personne n'ignore  
Que des nombreux châteaux et forts qu'il possédait,  
Maupertuis, le meilleur, lui servait de retraite  
Dès qu'il courait danger. La porte à trois verrous  
Était fermée, et l'ours pour réfléchir s'arrête ;  
Il finit par crier : « Monsieur l'oncle, êtes-vous  
Présent à la maison ? C'est Brun qui vous appelle,  
Brun, l'ours, huissier du roi ; car à son tribunal  
Le roi vous somme ; et moi, son messager fidèle,  
Je vous y dois mander, afin qu'au jour légal  
Vous ne refusiez pas de paraître en justice  
Pour soutenir vos droits et pour rendre raison.  
Votre vie autrement souffrirait préjudice ;  
L'on vous infligerait et roue et pendaison.

Prenez le bon parti : d'agir d'autre manière,  
Vous vous repentiriez ; venez et suivez-moi. »

Renard écouta bien jusques à la dernière  
Les paroles de l'ours ; mais il demeura coi,  
Pensant : « Si je pouvais payer son éloquence  
A ce lourd compagnon, cet arrogant bavard ! »  
Au fond de son château là-dessus il se lance  
Dans de secrets réduits, faits avec beaucoup d'art.  
Des cavernes, des trous, des couloirs en grand nombre,  
Des portes pour ouvrir ou fermer au besoin,  
Dès qu'on le recherchait, le couvraient de leur ombre  
Contre toute poursuite ou de près, ou de loin.  
Souvent s'étaient perdus dans ce noir labyrinthe  
De pauvres animaux, butin cher au brigand.

Il avait ouï l'ours ; mais, dans la sage crainte  
Qu'avec lui d'autres gens ne fussent le gueltant,  
Il s'assura d'abord que Brun était sans suite.  
Puis il sortit et dit : « Soyez le bienvenu,  
Mon digne et bien cher oncle. Excusez ma conduite  
D'avoir un peu tardé ; mais j'étais retenu  
Par l'office du soir. Ah ! croyez à ma joie  
De vous savoir ici, car j'ai le ferme espoir  
Qu'à la cour Votre Honneur pour ma cause s'emploie.  
Bienvenu soyez-vous, le matin et le soir.  
Cependant je ne puis que j'épargne mon blâme  
A celui qui vous a commandé ce trajet  
Si pénible et si long. O ciel, ô douce dame !  
Comme vous avez chaud ! A tout autre sujet  
Le roi ne pouvait-il imposer ce voyage ?  
Votre haleine est à bout, votre poil en sueur.

Ce sera, toutefois, je crois, mon avantage  
Que le roi m'ait mandé par son plus cher seigneur.  
Devant lui prêtez-moi contre la calomnie  
Votre puissant appui ; car je veux fermement,  
Je l'ai voulu toujours, quoique je me délie,  
Me rendre dès demain à la cour librement.  
Aujourd'hui seulement pour faire le voyage  
Je suis trop accablé. J'ai trop mangé d'un plat  
Qui ne me convient point. J'en souffre que c'est rage.  
— Oncle, dit Brun, quel mets vous mit en cet état ? »  
Le renard répondit : « Que sert de vous le dire ?  
Je mène pauvre vie en patient support.  
Un pauvre homme n'est pas conte. Il se faut suffire,  
A défaut d'autre mets, lorsque la faim vous mord,  
Avec de simple miel de facile trouvaille.  
Mais je ne m'y résous que par nécessité.  
J'ai le corps tout gonflé de cette victuaille :  
Manger à contre-cœur n'a jamais profité.  
Fi du miel, si j'avais toujours autre pâture !  
— Mon oncle, cria Brun, hé quoi ! que dites-vous ?  
Vous dédaignez le miel, divine nourriture !  
Le miel, je vous le dis, c'est le mets le plus doux,  
A mon palais du moins. Du miel ! ah ! je vous prie,  
Procurez-moi du miel ! vous n'en aurez regrets ;  
Je vous le revaudrai. — C'est une raillerie ;  
Dit l'autre. — Non, par Dieu ! jura Brun, je promets  
Très-sérieusement. — Alors, dit le compère,  
Je puis vous être utile. Un villageois, Vaillant,  
Au pied de la montagne a bâti sa chaumière :  
Il a du miel.... quel miel ! Plus riche et plus brillant  
N'en avez jamais vu ni vous ni votre race. »

A ces mots Brun sentit pour son mets préféré

Un violent désir : « O mon oncle, de grâce,  
Menez-moi chez cet homme, et je m'en souviendrai.  
A me rassasier dût-il ne pas suffire,  
Procurez-moi du miel ! — Le miel, dit le matois,  
Ne doit pas vous manquer ; aujourd'hui je me tire  
Assez mal de la marche, il est vrai ; toutefois  
Cet amour qui pour vous depuis longtemps me presse  
M'adoucira les pas. Parmi tous mes parents  
Je n'en vénère aucun avec plus de tendresse.  
Venez donc ! En retour, vous, par-devant les gens  
Du roi vous m'aidez à confondre la haine  
De tous mes ennemis. Je prétends aujourd'hui  
Vous tant charger de miel que ce vous sera peine  
D'en supporter le faix. » Il songeait à part lui  
Aux bons coups de bâton des paysans en colère.

Le Renard court devant, sur ses pas trotte Brun.  
« Si tout me réussit, se disait le compère,  
Tu verras une foire où du miel le parfum  
Te semblera piquant. » Ils vinrent à la ferme :  
L'ours en fut bien joyeux, comme il arrive aux sots  
De se bercer souvent d'un espoir dont le terme  
N'est que déception. Déjà dans cet enclos  
Le soir versait son ombre, et Renard à cette heure  
Savait que le paysan, dans un profond sommeil,  
Reposait d'ordinaire au fond de sa demeure.  
C'était un charpentier, un maître sans pareil.  
Dans la cour se trouvait le tronc noueux d'un chêne,  
Et l'arbre divisé par deux énormes coins,  
A grands coups de maillet enfoncés avec peine,  
Par le haut s'entr'ouvrait d'une aune pour le moins.  
Le Renard s'observant dit : « Cet arbre récèle,

Mon oncle, plus de miel que vous ne le croyez.  
Fourrez y le museau ; plongez jusqu'à la moëlle.  
Seulement gardez-vous d'excès, car vous pourriez  
Vous trouver mal en point de trop de gourmandise.  
— Pensez-vous, lui dit Brun, que je sois un gourmand ?  
Ma morale est qu'en tout tempérance est de mise. »

Il se laisse enjôler et fourre avidement  
Sa tête jus qu'au col et deux pieds dans la fente.  
Le Renard aussitôt par de brusques efforts  
D'arracher les deux coins. Dans une violente  
Etreinte l'ours est pris, et comme en des ressorts  
Etroitement serrés voit ses pieds et sa tête.  
Reproches ni douceurs ne servirent de rien.  
C'était assez d'ouvrage à la puissante bête.  
Et voilà comment prit le neveu, ce vaurien,  
Son cher oncle au piège. En sa triste posture  
L'ours hurlait, gémissait, et grattait de fureur  
De ses pieds de derrière. A ces cris de torture  
Vaillant se réveilla. Redoutant un voleur,  
Il accourut armé d'une hache tranchante.  
Brun cependant souffrait une horrible douleur :  
Il demeurait serré fortement dans la fente,  
Tirant, se demenant, rugissant de terreur ;  
Car, malgré ses efforts, il n'avait espérance  
De se tirer de là. De son côté Renard  
En portait dans son cœur la joyeuse assurance.  
Quand il voit le paysan, il s'apprête au départ,  
Et crie : « Eh, mon cher Brun, comment va votre affaire ?  
Sachez vous modérer, et ménagez le miel.  
Est-il bon, dites-moi ? Vaillant vient pour vous faire  
Goûter d'un fier régal : d'un bon coup d'hydromel

Il veut vous réjouir. Oncle, grand bien vous fasse ! »

Là-dessus le Renard s'en retourne en son fort.  
Vaillant arrive, et quand de l'ours il voit la masse,  
Il court aux paysans qui dans la taverne encor  
Se gobergeaient ensemble, et dit : « Venez bien vite,  
Un ours est pris chez moi, j'en jure le bon Dieu. »  
On se presse, on le suit ; chacun se précipite  
Sur une arme au hasard. L'un saisit un épieu,  
Un autre son râteau, d'une pique un troisième  
S'arme la main ; ceux-ci sont munis d'un hoyau.  
D'une fourche à trois dents ; et le curé lui-même  
Arrive tout armé, suivi de son bedeau.  
Enfin de son pasteur dame la cuisinière,  
Sachant mieux que personne apprêter le gruau,  
Jeanne ne prétend pas demeurer en arrière.  
Elle accourt prestement pour nettoyer la peau  
De l'ours infortuné, se munissant comme arme  
Du fuseau sur lequel chaque soir elle dort.

Dans son angoisse, Brun, entendant le vacarme  
Se rapprocher toujours, fit un suprême effort  
Et retira son chef ; mais la peau de la face  
Et les poils jusqu'au col restèrent dans le tronc.  
Non jamais l'on ne vit plus piteuse grimace !  
Un sang noir découlait à ruisseaux de son front.  
Mais que lui servait-il de dégager sa tête  
Si ses pattes restaient prises ? Il vint à bout  
De les tirer de l'arbre. En sa fureur la bête  
Ne se connaissait plus. Ce n'était pas le goût  
Du miel dont le Renard lui faisait la promesse !  
La fente retenait les ongles de ses pieds.  
Voyage malheureux où Brun par sa simplesse

Avait mal réussi ! Les pieds estropiés,  
La barbe ensanglantée, hélas ! le pauvre sire  
Ne pouvait ni marcher ni debout se tenir ;  
Et Vaillant accourait pour le battre et l'occire.  
Avec lui les paysans s'en vinrent l'assaillir.  
Ils voulaient le tuer.

D'un long bâton de frêne

Le curé le frappa le premier, mais de loin.  
De çà, de là, Brun, l'ours, se tournait avec peine.  
Bientôt de tous côtés la troupe le rejoint.  
Piques, haches et pieux de toutes parts le pressent ;  
Le forgeron portait tenailles et marteau ;  
Bêches, pelles, bâtons d'horribles coups le blessent.  
Tous ils frappaient sur l'ours en s'écriant : Taïau !  
Et refrappaient encor, tant que dans ses ordures  
L'animal se roulait en proie à la douleur.  
Nul ne lui ménageait les coups ni les injures.  
Chlop le bancal montrait la plus grande fureur,  
Et Gérold le camus Avec sa main crochue  
Ludolphe balançait un lourd fléau de bois ;  
A ses côtés Kukel à la mine jouffle,  
Son beau-frère, frappait sur la bête aux abois.  
Dame Jeanne et Couak ne s'en faisaient pas faute ;  
De sa hotte Talc Cvacs heurtant le malheureux  
Essayait vaillamment de lui rompre une côte.  
Ceux que je ne dis pas étaient les plus nombreux.  
Hommes, femmes couraient, se rassemblaient en foule  
Et demandaient sa mort. Kukel surtout criait  
Et faisait l'important, car dame Willitroule  
Qui demeurait au fond du bourg, on le savait,  
Était sa mère ; mais personne de son père  
N'a jamais su le nom ; toutefois on croyait

Que Sander le faucheur, un valeureux confrère  
Quand il était tout seul, l'avait fait en secret.

Sur l'ours désespéré les pierres comme grêle  
Volent de tous côtés. Mais s'élançant soudain,  
Le frère de Vaillant d'une puissance telle  
Frappe l'ours sur le front d'un énorme gourdin,  
Qu'il perdit à la fois et l'ouïe et la vue.  
Pourtant il se relève et se jette en fureur  
Au travers des jupons de la troupe éperdue  
Des femmes qui, criant, chancelent de terreur  
Et tombent sur le sol ; plusieurs dans la rivière  
S'en vont rouler, et l'eau s'en allait à grand cours.  
Le curé pousse un cri : « Voyez, la cuisinière,  
Dame Jeanne là-bas nage dans ses atours,  
Et voici sa quenouille ! Au secours qu'on se lance !  
Indulgence plénière et pardons à foison,  
De la bière en tonneaux seront la récompense ! »

On abandonne l'ours, et, comme de raison,  
L'on tâche de tirer les femmes sur la rive.  
Avec beaucoup de peine on en mit cinq à bord.  
Brun, grognant de douleur, pendant ce temps s'esquive,  
Et se traîne dans l'eau pour laver par sa mort  
La honte de ses coups et son ignominie ;  
Comme il n'avait jamais essayé de nager,  
Il pensait en ce jour mettre fin à sa vie.  
Mais il ne devait pas pour cette fois plonger ;  
Le courant le porta contre son espérance.  
Les paysans l'ayant vu crièrent furieux :  
« Quelle honte éternelle à toute notre engeance !  
Ces femmes du démon n'auraient-elles fait mieux

De rester au logis ! Voyez, il nage. »  
Ils allèrent alors pour visiter le tronc,  
Où trouvant de la tête et des pieds le pelage,  
Ils rirent un bon coup, et crièrent : Çà donc,  
Tu n'y reviendras plus ; mais nous gardons en gage  
Tes oreilles. » Ainsi déçus dans leur fureur,  
Ils le raillaient encor. Brun de tromper leur rage  
Était heureux du moins. Il damnait en son cœur  
Ceux qui l'avaient battu ; grognait de la souffrance  
Qu'aux oreilles, aux pieds âprement il sentait ;  
Maudissant le Renard dont l'affreuse vengeance  
L'avait ainsi trahi. Cependant il nageait.

Le flot rapide et fort promptement le charrie  
D'une lieue en aval. Alors tout haletant  
Il rampe sur le bord. Non, jamais de la vie,  
Le soleil n'éclaira bête souffrant autant !  
Il croyait ne pouvoir survivre à sa torture,  
Et criait en pensant qu'il allait expirer :  
« Renard, traître félon ! méchante créature ! »  
Ensuite à son esprit revenaient se montrer  
Les paysans et leurs coups et l'affreux tronc de chêne,  
Et sa voix de nouveau maudissait le Renard.

Celui-ci cependant, content de sa fredaine,  
Après avoir conduit son oncle, le grognard,  
A la foire du miel, s'occupa de sa chasse.  
Un poulailler connu servit son appétit.  
Il saisit une poule, et, délaissant la place,  
Courut à la rivière et mangea son délit.  
Ensuite il se rendit, suivant toujours la rive,  
A ses travaux. Il but, et se dit dans son cœur :

« Bon tour ! d'avoir conduit cette bête massive  
A la cour de Vaillant ! Sans doute au maraudeur  
Il a frotté le poil du tranchant de sa hache.  
Brun m'a toujours haï, je me venge à mon tour.  
Je l'ai nommé mon oncle en tout temps, que je sache.  
Maintenant il est mort, et je veux de ce jour  
Me réjouir sans fin. Ni plaintes ni dommage  
Ne viendront plus de lui. » S'applaudissant ainsi,  
Il regarde la berge et voit Brun qui de rage  
Se roule sur le sol. Il a le cœur transi  
De le voir tout vivant échappé du piège.  
« Vaillant, s'écria-t-il, rustre privé de sens !  
Dédaigner ce morceau, mais c'est un sacrilège !  
Ce morceau délicat que tant d'honnêtes gens  
Désireraient manger ! ce morceau délectable  
Qui te venait avec tant de facilité !  
Mais Brun, l'honnête Brun, personnage équitable,  
D'un bon gage a payé ton hospitalité. »

Ainsi songeait Renard en voyant l'ours par terre,  
Sans forces, tout piteux et tout sanglant. Enfin  
Il lui cria : « Mon oncle, eh ! de quelle manière  
Vous retrouvé-je ici ? Dans la cour du vilain  
Auriez-vous par hasard oublié quelque chose ?  
Dites, je le prierai de vous le rapporter.  
Mais vous avez, je crois, dérobé bonne dose  
De miel à ce paysan ; ou bien pour y goûter  
L'avez-vous bien payé ? Racontez-moi l'affaire.  
Comme vous voilà fait ! Et quel aspect piteux !  
Le miel n'était-il bon ? Je pourrai vous en faire  
Acheter d'autre à prix non moins avantageux.  
Or çà, de quel couvent portez-vous l'étiquette ?

Oncle, pourquoi sitôt vous vouer au Seigneur ?  
Pourquoi vous être mis à porter sur la tête  
Une barrette rouge ? Etes-vous pas prieur ?  
Le maladroit barbier qui vous fit la tonsure  
Vous a coupé l'oreille ; et je vois que de plus  
Vous avez du menton déposé la parure.  
Gants et toupet, où donc les avez-vous perdus ? »

Voilà les gais propos que Brun, l'ours, dut entendre,  
Et muet de douleur, haletant dans sa peau,  
Il ne trouvait conseil ni force à se défendre.  
Pour n'en pas plus souffrir il se rejette à l'eau,  
Et le courant le porte en une rive basse,  
Où se couche notre ours, les membres tout meurtris.  
« Oh ! si l'un d'eux m'avait donné le coup de grâce !  
Se dit-il en poussant de lamentables cris.  
Je ne puis me trainer, et je devrais parfaire  
Mon voyage à la cour ; et je reste en chemin  
Avec honte et douleur par le tour sanguinaire  
Que m'a joué Renard. Misérable coquin,  
Si je vis, tu sauras le poids de ma vengeance ! »

Pendant il se lève, et durant quatre jours  
Se traînant sur la route, en proie à la souffrance,  
A la cour il revient. Lorsque le roi vit l'ours  
En ce piteux état, il s'écria : « Madone !  
Est-ce Brun que je vois ? D'où vient-il si froissé ?  
— Hélas ! répondit Brun, voyez en ma personne  
De lamentables maux. Ah ! ce corps tout blessé  
Est l'œuvre du Renard et de sa perfidie. »

En ces termes parla le monarque en courroux :

« Oui, je veux sans pitié châtier cet impie.  
Quoi donc ! Renard à Brun ose adresser ses coups !  
Par ma couronne, Brun, sur mon honneur, je jure  
Qu'il vous satisfera pour tout et pleinement.  
Sinon, je ne veux plus d'épée à ma ceinture.  
J'en fais devant vous tous le solennel serment. »

Par son ordre aussitôt le grand conseil s'apprête,  
Et de ces attentats fixe le châtement.  
Tous furent d'avis que, sur nouvelle requête  
( A moins qu'au Souverain il ne plût autrement ),  
Pour soutenir son droit Renard dût comparaitre  
Et répondre à la plainte. Hinze, prudent et fin,  
Pourrait être chargé de ce message au traître.  
Tel fut l'avis de tous.

Alors le Souverain

S'étant mis au milieu de ses grands feudataires,  
Dit au chat : « Retenez les ordres de la cour :  
Si le Renard, rebelle aux juges ordinaires,  
Une troisième fois se faisait donner jour,  
Ce serait pour lui-même et pour toute sa race  
Un dominage éternel. S'il est sage, il viendra  
Pour le jour indiqué. Portez-lui ma menace.  
Tout autre a son mépris, mais il écouterait,  
Je le sais, vos conseils. » Le chat : « Quoi qu'il advienne,  
Dommage ou gain, dit-il, arrivé chez Renard,  
Comment il faut agir que le roi me l'apprenne.  
Faites, ne faites pas, je suis prêt au départ.  
Mais je serais d'avis d'envoyer le message  
Par tout autre que moi, car je suis bien petit.  
Si Brun, l'ours, grand et fort, n'a pu le rendre sage,  
Comment pourrai-je, moi, chez lui trouver erédit ?

Oh ! veuillez m'excuser ! »

Le roi dit : Point d'excuse.

Je vous connais ; je sais que maint homme petit

L'emporte sur les grands en sage et fine ruse.

Vous n'êtes pas géant, mais Dieu vous départit

Avec de la science un esprit fin et sage.

— Ainsi soit ! j'obéis, dit Hinze. En mon chemin

Si je puis voir à droite apparaitre un présage,

Mon voyage viendra, j'espère, à bonne fin. »

---

# BRIBES HISTORIQUES

SUR

LE VENDOMOIS

Par M. A. DUPRÉ.

---

## 1<sup>o</sup> — Séjour du pape Urbain II à Vendôme, en 1096.

Après avoir présidé le fameux concile de Clermont, d'où naquirent les croisades, Urbain II visita plusieurs provinces du centre et de l'ouest de la France. Du Mans, par exemple, il se rendit à Vendôme, et y demeura onze jours avec le cardinal Raynier, qui lui succéda depuis, sous le nom de Pascal II <sup>1</sup>. Voici, d'après l'historien de sa vie, son itinéraire exact dans nos parages <sup>2</sup> : « Il resta au Mans les 16, 17 et 18 février « 1096. Le 19, il se dirigeait sur Vendôme, en repar- « tit le 2 ou 3 mars, et vint à Marmoutier-lès-Tours, « où il consacra l'église abbatiale nouvellement rebâ- « tie. »

Pendant son séjour à Vendôme, le 4 des calendes de mars (26 février), il consacra l'autel du *Crucifix* <sup>3</sup> dans l'église de la Trinité, en accordant une indulgence de

<sup>1</sup> « Optimæ memoriæ papa Urbanus et qui nunc est dominus « Paschalis papa, in ecclesiâ nostrâ, suæ caritatis gratiâ, per un- « decim dies manserunt. » (Geoffroy de Vendôme, lettre 18 du livre I.) — Cf. *Urbani Vita*, par le Bénédictin dom Ruinart, dans les œuvres posthumes de dom Mabillon, t. III, pp. 244 et 245.

<sup>2</sup> Dom Ruinart, p. 387.

<sup>3</sup> Chronique d'Anjou, dans la *Nova bibliotheca manuscriptorum* du père Labbe, t. I, p. 289.

la septième partie de leurs peines ou pénitences aux fidèles qui célébreraient dévotement l'anniversaire de cette dédicace mémorable, *L'autel du Crucifix*, appelé aussi *matutinal*, parce qu'on y disait la première messe, subsistait encore au dix-septième siècle, derrière le maître-autel<sup>1</sup>. Un missel manuscrit de l'abbaye contenait une messe propre à ce jour solennel; on y lisait la rubrique instructive que je vais traduire sur le texte publié par dom Ruinart (p. 386) :

« Cette consécration doit être solennisée par les fidèles, à la gloire de la sainte et indivisible Trinité, le quatre des calendes de Mars, jour où elle fut faite par le pape Urbain, en l'honneur de la très-victorieuse Croix et de saint Eutrope, évêque de Saintes et martyr, *qui repose en cette église*<sup>2</sup>. A la même occasion, le pape Urbain promulgua un décret général afin de perpétuer le souvenir d'une auguste cérémonie; de telle sorte que les générations futures continuassent de s'assembler le jour anniversaire de cette dédicace et d'honorer la maison du Seigneur pour obtenir le pardon de leurs péchés. En conséquence, le même pape remit la septième partie de leurs peines temporelles à tous les fidèles qui se rendraient à cette solennité, afin qu'ils pussent ainsi obtenir l'objet de leurs vœux, et que la difficulté même du voyage profitât aux dévots pénitents. »

Un cartulaire de l'abbaye vendômoise renfermait une donation faite au monastère pendant le séjour et probablement à l'instigation du même souverain pontife<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dom Ruinart, *loco citato*, p. 386.

<sup>2</sup> Cette prétention des Bénédictins de Vendôme n'est plus soutenable depuis la découverte (en 1843) du corps de saint Eutrope dans la crypte de l'église de Saintes qui porte son nom vénéré. (Voir le recueil des procédures faites pour la reconnaissance de ces reliques, imprimé à Saint-Jean-d'Angély. In-4<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> partie, pp 11 et suiv.)

<sup>3</sup> Dom Ruinart, *loco citato*.

Je traduirai encore ce témoignage authentique d'une sainte et mémorable visite :

« Lorsque le pape Urbain, inspiré peut-être par la  
« Providence, vint voir notre pays, il fut honorablement  
« reçu dans le monastère de la Sainte Trinité de Ven-  
« dôme par l'abbé et par les moines qui servaient Dieu  
« en cette maison religieuse. Pendant son séjour au mi-  
« lieu de nous, un chevalier nommé Hubert, fils du  
« sieur Des Mains<sup>1</sup>, et dont le fils était mort malheu-  
« reusement, vint trouver le souverain pontife.  
« Après avoir fait part de son chagrin au pape et l'avoir  
« longuement entretenu de ce triste sujet, il offrit à  
« Dieu, c'est-à-dire à la Sainte Trinité, pour le salut de  
« l'âme de son enfant, ainsi que des âmes de son père  
« et de sa mère, la moitié d'une chapelle, etc.<sup>2</sup> »

Urbain II fut, je crois, le seul pape que Vendôme vit arriver dans ses murs.

Les annales monastiques de la Trinité constatent, il est vrai, la présence de plusieurs dignitaires de l'Eglise, parvenus ensuite au trône de saint Pierre. Sans même sortir du XI<sup>e</sup> siècle, nous en trouvons deux exemples remarquables. Ainsi, le célèbre Grégoire VII, lorsqu'il n'était encore que le moine Hildebrand, archidiaque et légat du Siège apostolique, en France, vint à l'abbaye, gouvernée par saint Oderic<sup>3</sup>.

Le cardinal Raynier, qui accompagnait Urbain II, son prédécesseur immédiat, ne paraît pas être revenu à Vendôme après son avènement à la Chaire suprême ; rien du moins ne le prouve, malgré l'assertion hasardée d'historiens modernes.

<sup>1</sup> « Quidam miles Hubertus Filius *Manuum* nomine.

<sup>2</sup> Dom Ruinart, *ibidem*. La suite du texte manque.

<sup>3</sup> Lettres de Geoffroy de Vendôme (la 18<sup>e</sup> du livre I, déjà citée).

**2° — Verrière des Seigneurs de Vendôme  
dans la cathédrale de Tours.**

La galerie qui règne au-dessous de la rose du transept, côté du nord (au-dessus de l'autel grec de Saint Martin), est garnie de vitraux représentant, au second rang, des personnages revêtus d'habits blasonnés. M. Lambron de Lignim, le docte héraldiste tourangeau, avait reconnu dans ces figures plusieurs princes et princesses de la dynastie des Vendômes, entre autres, Jean 1<sup>er</sup> de Bourbon, sa femme Catherine de Vendôme, et leur fils Louis de Bourbon-Vendôme, qui mourut à Tours le 14 ou le 21 décembre 1446 <sup>1</sup>. On présume que ce fut lui qui donna cette verrière de famille <sup>2</sup>. Il ne faut pas s'en étonner, car les seigneurs de Vendôme étaient chanoines d'honneur de la collégiale de Saint-Martin de Tours, et, lorsqu'ils se faisaient recevoir en cette qualité, ils devaient payer un marc d'argent. Ce tribut fut primitivement institué en signe d'*homage-lige* <sup>3</sup>.

**3° — Quittances de gages d'officiers  
de maréchaussée du Vendômois.**

« Je Nicollas Gallet, escuyer, sieur de La Guignardièrre, conseiller du Roy, lieutenant en titre en la maréchaussée des comté de Blois et duché de Vendosme,

<sup>1</sup> <sup>2</sup> Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par le père Anselme, t. I, p. 322. — Cf. l'Histoire de Vendôme par l'abbé Simon, t. I, p. 234. — *Tours et ses monuments*, par Alex. G..., p. 99.

<sup>2</sup> Histoire de Saint-Martin, par Gervaise, p. 301.

<sup>3</sup> Même Histoire de Saint-Martin, p. 306.

confesse avoir reçu la somme de deux cent soixante et dix huit livres cinq sols pour trois quartiers de mes gages de l'année 1680, employés dans l'estat du Roy de la dite année : de laquelle somme je quitte le payeur et tous autres. Faict à Blois, ce 26 mars 1681. *Gallet* <sup>1</sup>. »

« Nous, Claude Boullct, sieur de Langeron, prévost  
« des mareschaux des comté de Blois et duché de Ven-  
« domois, confessons avoir reçu la somme de 698 li-  
« vres 8 sous 9 deniers, pour trois quartiers de nos ga-  
« ges de l'année dernière 1680, attribués à nostre dit  
« office. De laquelle somme, etc.... Fait le 28 mars  
1681. *De Langeron.* »

Ces deux pièces, provenant de la célèbre collection dite les *Archives Joursunvault*, appartiennent à la bibliothèque de Blois. Elles démontrent qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la même compagnie de maréchaussée desservait le Vendômois et le Blésois. Le chef de ce corps d'élite s'appelait *prévôt*, et avait sous ses ordres plusieurs *lieutenants*, attachés à différentes résidences.

#### 4<sup>o</sup> -- Visite des Oratoriens de Vendôme aux Bénédictins de Pont-Levoy.

Un registre des choses mémorables de l'ancien collège de Pont-Levoy contient ce qui suit :

« Le 1<sup>er</sup> novembre 1696 fut déclamé un panégyrique  
« en l'honneur des Révérends pères de l'Oratoire et  
« une pièce de théâtre en l'honneur de saint Benoit,  
« qui leur étoit dédiée, pour les remercier d'un poème  
« qui avoit été déclamé à Vendôme par les rhétoriciens

<sup>1</sup> Signature.

« de leur collège sur l'ordre de S<sup>t</sup> Benoit et sur notre  
« congrégation<sup>1</sup>. Le titre de notre programme étoit :  
« *Nobili scientiarum et virtutum musæo congregatio-*  
« *nis Oratorianæ, pro sibi et ordini Benedictino non illà*  
« *pridem in collegio Vindocinensi delatis honoribus,*  
« *grati animi significationem exhibet Rhetorica Pouti-*  
« *leviensis atque sancti Benedicti conspicuam Orato-*  
« *rianis coloribus imaginem fissit.*

« Les RR. PP. de l'Oratoire vinrent de Vendôme  
« pour assister à ce qui se fit pour eux et ont témoi-  
« gné depuis beaucoup de reconnaissance. »

Cet échange de procédés gracieux et d'éloges disert  
prouve que les deux communautés enseignantes vivaient  
bien ensemble. L'émulation ne troublait point la par-  
faite harmonie de ces ordres pieux et savants, dévoués  
l'un et l'autre à la patrie comme à la religion.

#### 5° — Marché fait en 1661

pour la confection d'un tableau destiné à l'église  
de La Chapelle-Vicomtesse en Vendômois.

« Pardevant Nicolas Lemoyne, notaire et tabellion  
« royal au pays et conté du Maine, colloqué au bourg  
« de Chapelle-Vicomtesse, y demeurant, furent présents  
« en leurs personnes M<sup>e</sup> René Goudé, prestre curé de  
« La Chapelle-Vicomtesse, y demeurant, Baptiste Bruère,  
« laboureur demeurant au lieu de La Blottière et Ger-  
« vaise Cheramy, aussi laboureur au lieu des Bois Ber-  
« riez, le tout en la dite paroisse de la dite Chapelle,  
« les dits Bruère et Cheramy, au nom et comme pro-  
« cureurs fabriciers de l'église de la dite Chapelle, d'une

<sup>1</sup> La Congrégation de Saint-Maur, très-florissante alors.

« part, et honorable homme *Pierre Janvier, maistre*  
« *peintre de Son Altesse Royale* <sup>1</sup>, demeurant en la  
« ville de Mondoubleau, d'aulture part; lesquelles par-  
« tyes ont ce jourd'huy faict entre eulx la convention  
« qui ensuit; c'est ascavoir que le dit sieur curé et les  
« dits Bruère et Cheramy, au dit nom, ont marchandé  
« et fait prix avecq le dit Janvier pour, de son art de  
« peintre, faire ung tableau pour mettre et apposer au  
« grand autel de la dite église, et de grandeur pareille  
« et semblable que la place est ordonnée et dépeinte  
« en la contre-table du dit grand autel; dans lequel  
« tableau sera représentée et figurée la sainte résur-  
« rection de nostre Seigneur, icelluy fait à l'huile et sur  
« toile qui sera fournie par le dit Janvier. Lequel ta-  
« bleau le dit Janvier a promis et s'est obligé rendre  
« fait, placé et apposé dans la dite place du dit res-  
« table du dit grand autel, dans le jour et feste de Pen-  
« thecoste prochain venant, à peyne de tous despens,  
« dommages et interests payer. — La présente conven-  
« tion et marché fait ainsi qu'il est dit, et aux charges  
« et conditions dessus dites, et en oultre, pour et  
« moyennant la somme de cent livres, en laquelle  
« somme les dits Bruère et Cheramy, ès-dits noms;  
« par l'advis et du consentement du dit sieur curé,  
« promis et se sont ensemblement et solidairement ung  
« chacun d'eulx pour le tout, sans division de partyes  
« ny de biens, obligés de payer au dit terme etc. —  
« Faict et passé au bourg de la dite Chapelle-Vicom-  
« tesses en la maison du dit sieur curé, le dix neuf-  
« iesme jour de novembre, l'an mil six cens soixante  
« et un. »

(Expédition sur parchemin, dans une liasse de ti-  
tres de cette église, aux Archives départemen-  
tales de Loir-et-Cher, )

<sup>1</sup> César de Vendôme, fils légitime d'Henri IV.

La paroisse de La Chapelle-Vicomtesse dépendait alors de l'évêché de Chartres, de l'archidiaconé dunois, de l'élection de Château-du-Loir, du duché, bailliage et gouvernement de Vendôme.

Quant au peintre chargé de l'exécution du tableau en question, il ne figure dans aucune biographie. Les curieux auraient une recherche à faire sur cet artiste inconnu, dont le talent (s'il en eut quelque peu) ne pouvait guère se développer, ni même se produire avec avantage, dans une résidence comme Mondoubleau.

---

**A la Société Archéologique  
Scientifique & Littéraire du Vendômois**

*Sur la Statue de Ronsard*

**RONDEAUX**

---

**I**

Du vieux Ronsard je n'ai, de ce marri,  
Connu longtemps que le nom tant flétri  
Par Despréaux, l'acérbe satirique ;  
Et de ce nom, dans mainte rhétorique,  
Par maint pédant, ce n'était que décri.

C'était à qui jetterait plus haut eri  
Contre le grec et le latin gothique,  
Le mauvais goût et le style emphatique  
Du vieux Ronsard.

Mais à bon droit de ce travers guéri,  
Qui, de nos jours, ne serait sympathique  
A ce qu'il est d'abondant, de fleuri,  
De grâce jointe au plus fin sel attique,  
De docte verve, en l'œuvre poétique  
Du vieux Ronsard ?

**II**

Honneur à vous, les fils de cette terre  
Qui le vit naître ! où, dans son frais parterre,  
N'ayant pour lui qu'amour et bon vouloir,  
De l'art divin la Muse, aux bords du Loir,  
Lui révéla le plus secret mystère !

A vous par qui, sans plus longtemps sursoir,  
Son bronze va tout glorieux s'asseoir  
Dans la cité qui lui fut toujours chère ;  
Honneur à vous !

Ainsi sera l'œuvre du statuaire,  
Preuve à jamais, témoignage exemplaire  
Du prix qu'avait pour vous le gai savoir ;  
Et digne objet d'un culte héréditaire,  
Fera partout dire à qui l'a pu voir :  
Honneur à vous !

GINDRE DE MANCY.

---

## Etude sur le Château de Vendôme

Par M. DE SALIES.

( *Note du Secrétaire.* )

---

A la fin de la séance, M. de Salies a demandé la parole pour une communication à la Société. Il a exposé que, suivant le projet que sa *Note sur quelques particularités du château de Vendôme* faisait pressentir, il a d'abord songé à écrire une étude complète de nos vieilles ruines ; mais, élargissant bientôt son cadre, il s'est arrêté à quelque chose de plus complet.

M. de Salies a développé alors à la Société le plan de l'ouvrage considérable auquel il se consacre en ce moment, et qu'il veut faire paraître avant l'ouverture du Congrès de 1871.

Cet ouvrage embrassera, au point de vue archéologique, une étude comparative des trois châteaux de Vendôme, Lavardin et Fréteval, considérés comme types des châteaux français et normands de la vallée du Loir, et groupera sommairement autour de ces trois types les châteaux vendômois d'une importance secondaire. Ce sera jusque-là un travail tout local. Mais, par quelques dissertations incidentes sur les positions militaires, tant gauloises que romaines ou du moyen âge ; sur l'attaque et la défense des places dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, le travail de M. de Salies se rattachera à des idées générales qui pourront lui donner partout de l'intérêt.

Du reste, les quelques faits curieux que l'auteur a indiqués à la Société, et sur lesquels il est parvenu à faire complètement la lumière, peuvent faire juger de l'attrait que devra présenter, même aux étrangers, ce qui dans son travail sera le plus vendômois. Nous ne parlerons pas de sa note sur les particularités de construction de notre château, note qui a déjà paru dans le Bulletin, et qui a valu à son auteur une lettre approbative de M. Viollet-le-Duc. Mais rien de précis, par exemple, comme ce que M. de Salies a exposé sur le siège du château de Vendôme par Henri IV. Les écrits des chroniqueurs d'une main, le plan topographique du château de l'autre, M. de Salies arrive à indiquer la place des tranchées, celle des batteries de siège, la position des troupes avant l'assaut, aussi bien que leur mouvement d'irruption dans la citadelle.

Pour arriver à cette démonstration, M. de Salies a dû songer à se procurer avant tout un plan topographique extrêmement exact et détaillé des terrains occupés autrefois par les défenses supérieures du château. M. Pochet, ingénieur ordinaire à Vendôme, a bien voulu mettre à la disposition de notre collègue M. Jouinot, conducteur des ponts et chaussées, homme parfaitement capable. Secondant les vues de M. de Salies, qui lui servait de second, M. Jouinot s'est acquitté de sa tâche avec un zèle et une intelligence dignes des plus grands éloges. M. de Salies a vivement appelé l'attention de la Société sur le remarquable travail de M. Jouinot, travail qui sera la cheville ouvrière de presque toutes les solutions à débattre pour notre vieux château.

Ce plan ne sera pas le seul du reste, et, tant pour Vendôme que pour Lavardin et Fréteval, M. de Salies ne porte pas à moins de 50 ou 60 le nombre des plans et dessins qui devront accompagner le texte de son livre.

A cet exposé archéologique, M. de Salies a ajouté un aperçu de son programme archéologique. De larges et importantes questions y seront examinées : la réalité d'un plan d'ensemble dans la défense de la vallée du Loir à l'époque des invasions normandes ; l'influence normande se faisant sentir dans les monuments vendômois, à travers l'Anjou d'une part et le pays chartrain de l'autre ; l'influence des invasions anglaises sur l'architecture militaire de nos contrées ; et, enfin, la ligue vendômoise au XVI<sup>e</sup> siècle et les guerres de religion, aboutissant au démantèlement de nos châteaux féodaux.

Il va sans dire que les faits plus particuliers qui se rattachent aux belles ruines dont s'occupe M. de Salies ne seront pas oubliés non plus. C'est dans les chroniques originales qu'il les a étudiées ou les étudie en ce moment, et c'est de ces sources précieuses qu'il tirera tous ses récits.

Frappée de cet exposé, la Société n'a pas hésité à entrer dans les vues de M. de Salies par un témoignage de confiance propre à aplanir les difficultés matérielles que rencontre toujours devant elle toute œuvre qui doit se produire au grand jour. Elle a donc, à l'unanimité des membres présents, décidé qu'elle prenait sous son patronage l'ouvrage dont le programme venait de lui être présenté.

---

# CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

37<sup>e</sup> Session, à Moulins.

---

La 37<sup>e</sup> session du Congrès Scientifique de France s'ouvrira à Moulins le 1<sup>er</sup> août 1870.

Les personnes qui voudront y prendre part devront envoyer le montant de leur souscription (10 francs) à M. Croizier, *notaire, trésorier du Congrès scientifique à Moulins (Allier)*. Elles recevront en retour la carte de membre du Congrès. « Cette carte donnera le droit d'assister aux séances générales et particulières du Congrès, d'y présenter des communications orales ou écrites en réponse aux questions du programme, et de prendre part aux discussions et délibérations de l'assemblée, ainsi qu'aux diverses excursions scientifiques qui seront organisées pendant la durée de la session. Les adhérents recevront en outre le *Recueil des Travaux du Congrès*, qui sera publié, dans les premiers mois de 1871, en un ou deux forts volumes in-8<sup>o</sup>. »

---

Vendôme. Typ. Lemerancier & fils.

SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

---

9<sup>e</sup> ANNÉE. — 2<sup>e</sup> TRIMESTRE.

---

AVRIL 1870

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 7 avril 1870, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Ch. Chautard, président ; Rolland, trésorier ; Hinglais, secrétaire ; Roger, secrétaire-adjoint ; Nouel, conservateur ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Bordier, de Déservillers, Launay, G. de Trémault ;

Et MM. de Bodard, M. Chautard, Deniau, Duriez, Duvau, O. Gendron, de Geoffre, Guerreau, Lacordaire, P. Lemercier,

H. de Meckenheim, O. de Meckenheim, de Monterno, Normand,  
l'abbé Renou, de Salies, Thillier, de La Vallière.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le  
Bureau depuis la séance du 13 janvier 1870; ce sont :

MM. l'abbé Gougeon, à Onzain ;  
Bruère, maître de forges, à Fréteval ;  
Bourgouin, médecin, à Selles-sur-Cher ;  
Soudée, avoué, à Vendôme ;  
de Fleury, archiviste, à Blois.

---

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**  
depuis la séance du 13 janvier 1869.

NOUS AVONS REÇU :

**I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.**

De *M<sup>me</sup>* la comtesse DE ROSTAING, par l'intermédiaire obli-  
geant de M. Aug. DE TRÉMAULT :

Un PORTRAIT historique représentant le maréchal de Bas-  
sompierre. Peinture du temps de grande dimension, sur laquelle  
il sera inséré une Notice à la suite de ce compte rendu.

De M. P. FERRANT, à Mondoubleau :

3 GRAVURES satiriques, dont une du XVIII<sup>e</sup> siècle représente l'arbre symbolique du Jansénisme, que ses adversaires s'efforcent de renverser<sup>1</sup>. Une autre, du même temps et qui n'est pas sans mérite comme eau-forte, nous montre les mêmes hommes voulant faire signer la bulle *Unigenitus* au Christ.

De M. Aug. DE TRÉMAULT :

Une VUE du château de Bury-Rostaing, prise du côté de Blois, château qui avait pour dépendances Cour-sur-Loire et le comté d'Onzain. Gravure datée de 1650. *Israel exc.*

De M. MORICEAU, conducteur des ponts et chaussées :

Un EPERON et une molette isolée à 8 rais très-longs (il en manque un). Trouvés au pont de Montoire lors de sa reconstruction.

## II. — MÉDAILLES.

De M<sup>me</sup> BRIOR et de son fils, élève des hautes classes au Lycée de Vendôme :

Un beau lot de 15 pièces, savoir :

11 impériales romaines, parmi lesquelles : un MB. de Caligula, frappé à Osca (aujourd'hui Huesca) en Espagne, avec les noms de G. Terracina et P. Priscus duumvirs et la qualification de *Vrbs victrix* (V. V.)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Au bas sont 2 quatrains composés à l'époque par un graveur nommé Martin Cimtri, qui pour ce fait fut mis à la Bastille. On a retrouvé cette mention plus tard dans les registres de la prison, sous l'année 1732 (*Univers Pittoresque. France, t. IX, article Godonesche*). Cette petite circonstance, qui m'est indiquée par le donateur lui-même, ne laisse pas que d'ajouter un certain prix à notre estampe.

<sup>2</sup> Renseignement fourni par M. A. de Longpérier. V. d'ailleurs Catalogue Rollin, N<sup>o</sup> 262.

Un beau MB. de Claude I<sup>er</sup>. Revers : *Ceres angusta*.

Un superbe GB. de Néron à belle patine verte. Revers : *Decursio S. C.* <sup>1</sup>; 2 cavaliers au galop. Cette pièce sera l'un des ornements de notre vitrine.

Un beau MB. de Vespasien, cuivre jaune, 4<sup>e</sup> consulat (a. 73)  
R. : *Fortunæ reduci*.

Un MB. d'Antonin de l'an 161, année de sa mort. R. : Divinité tenant un globe surmonté d'un Phénix.

Un GB. de Gordien Pieux, 4<sup>e</sup> puiss. tribun., 2<sup>e</sup> cons. (a. 241 ?)  
— Apollon assis, appuyé sur sa lyre et tenant une branche de laurier.

Une gauloise en potin, époque de la décadence.

Un jeton en cuivre jaune de la Chambre des Comptes, de 1556.  
R. : *Noscenda est mensura svi*, etc.

L'essai en bronze d'une pièce de 2 francs qui devait être frappée pour la principauté de Neuchâtel en 1814. Tête de Berthier très-habilement gravée par Droz. Poids et titre indiqués sur la tranche.

Nous devons des remerciements spéciaux à M<sup>me</sup> Briot et à son fils pour une si belle offrande. Elle nous est faite par l'intermédiaire de M. Launay.

De M. LAUNAY :

Un beau jeton de Louis XIV en cuivre rouge. R. : *Late cuncta profudit*. Déesse sur les nuages, traînée dans un char à 2 chevaux et levant un flambeau (l'Aurore?) Imitation du style antique.

De MM. DUPONT, maître charpentier, et PENCHERON, maître serrurier à Mondoubleau :

\* C'est ce que Suétone appelait *Trojæ decursio* (jeux troyens, sorte d'évolutions militaires). (*Caligula*, c. XVIII.) Néron, dans son enfance, s'était passionné pour ce jeu et s'y montrait fort habile. (*Néron*, c. VII.)

2 jetons en cuivre, dont l'un de Henri IV (1610), où le mot *victoria* est écrit d'une façon singulière.

D'un ANONYME, par l'intermédiaire obligeant de M. C<sup>t</sup> BOURGOGNE, curé de Villavard :

Une grande médaille argentée, de forme ovale, avec un anneau de suspension. Était sans doute à l'usage de quelque fonctionnaire de la première république.

Par ACQUISITION :

Un médaillon en fonte. Type indéterminé, légendes effacées. Trouvé commune de Chauvigny, sous un *murger*<sup>1</sup> de pierres, anciennes ruines que l'on dit avoir été celles d'une chapelle, au milieu d'un petit bois.

### III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des Auteurs, MM.

PHILIBERT LALANDE : Station préhistorique de Chez-Pouré commune de Brive. Bro. in-8°. Planches.

ELIE MASSÉNAT : Objets gravés et sculptés de l'Augerie-Basse (Dordogne). 3 Pl. Fort curieux.

GINDRE DE MANCY père : Hommage à Florian. Epître en vers, à M. Leterrier. Bro. in-8°.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes :

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. Bulletin, 1<sup>er</sup> trimestre de 1839. Bro. in-8°.

DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. 4<sup>e</sup> trim. de 1869. Bro. gr. in-8.

DE L'ALLIER, t. X, 4<sup>e</sup> livraison (1868), et t. XI, 1<sup>re</sup> livraison (1869). Planches et portrait de Cl. de Lingendes, reproduit par la photogravure. 2 bro. in-8°.

<sup>1</sup> C'est l'expression dont s'est servi le cantonnier qui nous l'a cédée.

DUNOISE. Année 1869 (?) sans feuille de titre. Bro. in-8°.

De LOIR-ET-CHER, t. Ier, 1<sup>re</sup> livraison. Janvier 1870. (Légende de Saint-Dié-sur-Loire par M. A. de Martonne, ancien archi-  
viste du département.)

De NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE. Comptes rendus, an-  
nées 1869, feuilles 11 à 17 inclus, et 1870, feuilles 1 à 11 inclus.

De LA SARTHE. 4<sup>e</sup> trimestre de 1869. Bro. gr. in-8°.

De TOULOUSE. La Minerve.... Revue de la décentralisation.  
Introduction. — Prospectus. Bro. gr. in-8°.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes. Octobre 1869. Bro. in-8°.

Par ABONNEMENT :

La Revue Archéologique, Nos de janvier, février et mars 1870.

Bulletin monumental de M. de Caumont, 1869. Nos 7 et 8.  
2 bro. in-8°.

---

De M. P. FERRANT de Mondoubleau :

12 pièces relatives à la nomination des députés aux États gé-  
néraux des bailliages de Vendôme, de Mondoubleau, de Saint-  
Calais et de Montoire :

1<sup>o</sup>. — 16 mars 1789. Procès-verbal de réduction au quart des  
députés du bailliage de Vendôme. — Nomination de 4 députés  
de Montoire.

2<sup>o</sup>. — 17 mars 1789. Vœu du clergé de Vendôme à l'effet de  
voter par ordre.

3<sup>o</sup>. — 17 mars 1789. Arrêté du Tiers à l'effet de délibérer  
séparément (Vendôme).

4<sup>o</sup>. — 17 mars 1789. Nomination de 14 commissaires à l'effet  
de réduire les cahiers des bailliages de Vendôme, Saint-Calais et  
Mondoubleau en un seul.

5<sup>o</sup>. — 16 et 24 mars 1789. Procès-verbal des 3 ordres, fixant à 6 les députés de Vendôme, à 4 ceux de Montoire. — Nomination de 3 députés aux Etats Généraux.

6<sup>o</sup>. — 23 et 24 mars 1789. Procès-verbal de l'élection des députés aux Etats Généraux (Vendôme). Députés du Tiers, M. Pothée, échevin à Montoire, et Crénière, marchand de fer à Vendôme.

7<sup>o</sup>. — 23 mars 1789. Cahier des doléances du clergé (Vendôme).

8<sup>o</sup>. — Id., id. Cahier des doléances des bailliages de Vendôme, Saint-Calais et Mondoubleau.

9<sup>o</sup>. — 24 mars 1789. Nomination des scrutateurs du député de la noblesse (M. de Sarrazin).

10<sup>o</sup>. — Id. Cahier de l'ordre de la noblesse du Vendômois et Instructions données par cet ordre à M. de Sarrazin, son député.

11<sup>o</sup>. — 7 juillet 1789. Copie d'une ordonnance du Lieutenant général du bailliage de Vendôme, relative à un règlement fait par le roi concernant les mandats des députés aux Etats généraux.

12<sup>o</sup>. — 12 juillet 1789. Enfin nouveaux pouvoirs donnés aux députés de la noblesse. Remerciements votés à 47 gentilshommes du bailliage de Vendôme.

Ces papiers ont été autrefois donnés à M. Laya, ancien juge de paix à Mondoubleau, qui les a remis à M. Ferrant pour en faire ce que bon lui semblerait. Il serait à désirer qu'ils fussent un jour publiés dans notre Bulletin.

Du MÊME, par un autre envoi :

21 états de ventes faites en 1793 au district de Mondoubleau (biens de fabriques, biens des collèges de Souday et Vibraye, château de Courtemblay, du Châtelier, de la baronnie de Mondoubleau et de l'étang du Galas).

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. CHALOPIN-IRVOY, peintre en bâtiments :

Un beau fragment de BOIS DE CERF fossile à 2 branches, trouvé, il y a plusieurs années, entre Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle, en creusant les déblais du chemin de fer <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir Rapport sur 2 découvertes de bois de cerfs fossiles, par M. E. Nouel. Bulletin de la Société, 1867, pp. 34 et 38.

CH. B.

---

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

## SUR LE PORTRAIT DE BASSOMPIERRE

---

Monsieur le Président,

Je suis chargé de vous remettre un portrait historique, que Madame la comtesse de Rostaing offre généreusement au Musée de Vendôme. C'est celui de François de Bassompierre, maréchal de France et colonel général des Suisses et Grisons sous Louis XIII. Il porte bien le cachet de son époque et offre un caractère d'authenticité qui lui donne un véritable intérêt. Il n'est jamais sorti des mains de la famille de Rostaing, qui l'a longtemps conservé au château de Vauchette-en-Forez, département de la Loire, berceau de cette famille, dont une branche avait acquis des biens, par mariage, dans le Perche au XVI<sup>e</sup> siècle, dans le Blésois au XVII<sup>e</sup>, et s'était établie dans le Vendômois à la fin du XVIII<sup>e</sup>.

Voulez-vous me permettre de rappeler que Tristan de Rostaing, fait grand-maitre réformateur des eaux et forêts en 1563, et qui avait épousé vers 1644 Françoise Robertet, dame de Brou en Perche, petite-fille de Florimond Robertet, secrétaire d'état sous Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>, se trouvait, lui troisième, le 18 février 1563 à la chute du jour, avec François de Racine, seigneur de Villegomblain, autre gentilhomme de notre pays, et un valet, à la suite du grand duc François de Guise, qu'ils avaient accompagné dans une inspection des travaux du siège d'Orléans, au moment où ce prince, rentrant à son campement, fut mortellement atteint par les balles de Poltrot de Méré. Charles de Rostaing, son fils, acquit par échange en 1633 de Charles de Neufville, marquis de Villeroy, la baronnie de Bury, près Blois, qu'il fit ériger en comté en 1642, et c'est un de ses descendants qui s'établit dans le Vendômois, où il avait acheté, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la terre des Patis, commune de Savigny-sur-Braye.

Je puis offrir à la Société un exemplaire de l'une des deux vues, gravées par Israël Silvestre, du château de Bury, que Flori-

mond Robertet avait fait reconstruire, en 1514, par un architecte italien, que le pape rappela ensuite à Rome pour l'employer aux travaux du Vatican. Il ne reste que des ruines de cet excellent morceau d'architecture, pour la décoration duquel Robertet avait mis à contribution, toutes les ressources des arts, dont il avait rapporté un grand amour de ses missions en Italie.

La toile que je vous remets, haute de 0<sup>m</sup>,60 et large de 0<sup>m</sup>,50, représente le maréchal de Bassompierre en buste, de grandeur naturelle, vêtu d'un justaucorps gris clair rehaussé de boutons et de passements d'or. Il porte une écharpe bleu de ciel, passée en sautoir sur l'épaule gauche et rattachée au côté droit. Une fraise de toile blanche à quatre rangs de dentelle encadre la tête découverte et garnie d'une abondante chevelure brune, qui se perd dans le fond sombre du tableau. L'attitude droite et ferme, le nez de forme pure bien qu'un peu long, la barbe brune coupée à la Guise et peu fournie, avec des moustaches qui se relèvent pour découvrir une bouche remarquablement dessinée, et se termine au menton par une barbiche pointue, donnent un grand air de noblesse et de fermeté à la physionomie, que tempère le regard de deux yeux pleins de charme et de douceur. Cette légende, peinte sur le fond et dans la partie supérieure de la toile, M. DE BASSOMPIERRE MARECHAL DE FRANCE ET CORONNEL GENERAL DES SUISSES, ne laisse aucune incertitude sur l'identité du personnage, que confirme d'ailleurs sa ressemblance avec plusieurs des portraits gravés qui font partie des collections de la bibliothèque impériale. Il semble avoir environ trente ans. Cet air de jeunesse me surprend un peu, car Bassompierre, qui était né le 12 avril 1579, et colonel des Suisses depuis 1614, avait plus de 43 ans le 22 août 1622, jour où il fut fait maréchal de France. Je crois volontiers que la légende a été rapportée après coup sur un portrait peint à une époque antérieure à sa promotion au maréchalat. Quoi qu'il en soit, si cette toile, œuvre d'un peintre inconnu, manque peut-être d'un peu de vigueur, elle offre néanmoins des qualités réelles de finesse et de coloris, dont les tons clairs et mats rappellent l'école de Clouet. Elle est sans aucun doute du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Elle nous représente celui qui passe pour l'un des hommes de cour les plus accomplis de son temps, bien connu pour son courage, ses talents militaires, les grandes charges et les hautes dignités que lui valurent ses brillants services, pour son faste, sa

dépense, son jeu, ses galanteries et ses dettes; car, s'il dissipait son bien pour ses plaisirs, pour mener grand train, tenir table ouverte et jouer gros jeu, il ne le ménageait pas davantage quand il s'agissait du service du roi; comme lorsque chargé de lever une armée en Champagne (1620), il faisait l'avance d'une partie des sommes nécessaires à l'enrôlement des recrues, ou bien qu'ayant éveillé la jalousie de M. de Luynes, qui pour l'éloigner du roi l'avait fait ambassadeur extraordinaire en Espagne (1621), il faisait partir en poste 140 personnes, dont 40 gentilshommes, qu'il défrayait complètement tant à l'aller qu'au retour, pour représenter avec plus d'éclat le roi de France auprès de la cour de Madrid.

Je crois qu'avec son origine lorraine le maréchal de Bassompierre est bien étranger au Vendômois. Cependant on peut rappeler que c'est à la suite d'ordres émanés de lui que la ville de Vendôme entra sous l'autorité de Louis XIII à la fin du mois de juillet 1620.

C'était peu de jours avant la bataille des Ponts-de-Cé, qui allait mettre un terme à la lutte engagée entre la cour et le parti des mécontents. La reine-mère, qui, pendant sa régence, n'avait pu conserver d'autorité qu'en faisant des concessions à ses ennemis, avait perdu tout son crédit depuis la majorité du roi, et s'était vue indignement reléguée au château de Blois. Mais, dès que la nouvelle de son évasion (février 1619) se fut répandue, les princes, jaloux de la faveur dont jouissait M. de Luynes, et irrités de voir tout le pouvoir concentré entre ses mains, vinrent se ranger autour d'elle avec tout ce qu'il y avait de mécontents dans la noblesse. De ce nombre étaient le duc de Vendôme et son frère le grand-prieur, qui par leur influence entraînèrent la ville de Vendôme dans le parti qu'ils avaient embrassé.

Or c'était précisément pour combattre ce parti que Bassompierre avait eu commission de lever en Champagne des troupes qu'il conduisait au Mans, où le Roi, qui revenait du siège de Caen, lui avait donné rendez-vous. Il les amenait par Montereau et Etampes. Au moment où il arrivait à Gallardon, un courrier, que la reine lui avait expédié de Paris, venait l'informer que la reine-mère avait fait arrêter le comte de Rochefort à Angers, que Monsieur de Vendôme voulait le mener devant le château de Nantes, menaçant de lui faire trancher la tête si la garnison refu-

sait de se rendre, et que le seul moyen de parer cette menace était d'enlever sans délai les enfants de Monsieur de Vendôme, que leur père avait laissés avec Madame de Mercœur, sa belle-mère, au château d'Anet, pour aller rejoindre la reine-mère. Bassompierre prit aussitôt des dispositions en conséquence : il remonta par Nogent-le-Roi vers Dreux, dont il s'empara en passant, et courut rejoindre en toute hâte trois cents chevaux qu'il avait détachés sur le château d'Anet. Après avoir parlementé une demi-heure avec Madame de Mercœur, il la décida à monter en carrosse avec ses petits-enfants, et il les fit conduire à Paris par la compagnie des cheveu-légers de la reine. (Collection Petitot, Mémoires de Bassompierre, t. II, pp. 185 et suiv.)

Dès qu'il vit ce départ effectué, il dirigea sur Vendôme ce qu'il lui restait de cavalerie, d'après l'avis que lui avaient donné MM. Geoffre et du Boulay, capitaines au régiment de Navarre, qu'il suffisait aux troupes du roi de se présenter devant la ville et le château pour les faire rentrer dans le devoir. Il y dépêcha ces deux officiers avec ordre exprès à du Boulay de tenir quarante hommes tout prêts pour les jeter dans le château. L'événement justifia l'exactitude de ces renseignements, car les partisans de Monsieur de Vendôme se retirèrent en effet dès qu'ils virent paraître cette cavalerie, qu'ils supposèrent être suivie du reste de l'armée.

Vous ne vous étonnez pas. Monsieur, de voir ces officiers si bien instruits des dispositions des habitants de Vendôme, quand vous saurez que du Boulay avait des parents dans cette ville (M. Gédéon de Trémault, notre collègue, a retrouvé dans les registres de l'état civil un certain nombre d'actes relatifs à cette famille) et que le capitaine Geoffre, qui était natif de la paroisse de Coubert en Bordelais, avait acquis en 1602 la terre de Sasnières de Anne Tesnière et de Jean de Fecan, son mari, fille et gendre de Jean Tesnière, qui fut longtemps bailli du Vendômois. Les titres de la terre de Sasnières, que M. Besnier a libéralement offerts à notre Société, dont il est membre, contiennent plusieurs renseignements sur cet officier, qui était déjà premier capitaine du régiment de Navarre en 1602. Son véritable nom, qui était Geoffre Martin, s'est transformé plusieurs fois chez ses descendants en ceux de Geoffre de Martin et de Martin de Geoffre. En 1867, j'ai vu vendre en vente publique une

montre et revue faite à Montreuil le 16 février 1609 de 35 hommes de pied français, sous la conduite du capitaine Joffre Martin. En 1621, il était lieutenant-colonel du régiment de Navarre ; le 11 septembre 1622, il commandait dans la tranchée du siège de Montpellier, quand les assiégés firent une furieuse sortie pour ruiner les travaux d'approche ; mais il sut leur résister, et les rejeta dans la place. Bassompierre le cite dans ses Mémoires comme s'étant particulièrement distingué en cette occasion, ainsi que Beaumont, lieutenant, fils de du Boulay, qui y fut blessé. (Collection Petitot, Mémoires de Bassompierre, t. II, p. 465.)

Les Martin de Geoffre, après s'être alliés pendant près de deux siècles à des familles distinguées du Vendômois, semblent s'être éteints dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle en la personne d'Alexis-Joseph de Martin, qui avait épousé Jeanne-Elisabeth de Rémeon du Mocquet de Chapedane.

Mais me voici bien loin du portrait de Bassompierre. Dans la crainte que vous ne m'accusiez de divaguer, je termine, en vous priant d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

7 février 1870.

A. DE TRÉMAULT.

---

# VIE D'HILDEBERT

Par M. DE DÉSERVILLERS.

---

## CHAPITRE VI

Hildebert et Henri Ier ont dû se connaître en Angleterre. — Cause des vifs sentiments de reconnaissance d'Hildebert pour Henri. Rapports d'Hildebert avec la famille d'Henri Ier, avec la reine Mathilde, avec la comtesse de Blois, avec la reine Adèle, avec l'impératrice Mathilde. — Caractère d'Henri Ier. — Abstention complète d'Hildebert dans la lutte de saint Anselme avec Henri, au sujet des investitures. — Robert, duc de Normandie. — Guerre entre Henri et Robert. — Captivité de Robert. — Silence regrettable d'Hildebert. — Sa lettre à Henri au sujet de la perte de la Blanche-Nef.

On rencontre dans la correspondance d'Hildebert les témoignages évidents de l'affection et de la profonde reconnaissance dont il était pénétré pour la personne d'Henri Ier. Il le traite partout et toujours comme un souverain qu'il vénère, et comme un prince ami, auquel il est tout dévoué. Ces relations intimes dataient, très-probablement, du séjour forcé qu'Hildebert fit en Angleterre lorsqu'il y fut amené par Guillaume-le-Roux. Henri alors se tenait éloigné des affaires, il n'y avait aucune place pour lui sous le règne d'un frère despotique et ombrageux ; il n'avait d'autres moyens d'entretenir son activité et sa capacité que de les tourner vers les lettres, ce qui lui valut le surnom de *beau clerc*. L'arrivée à Londres d'Hildebert, dont la réputation littéraire était déjà établie, dut être pour Henri une véritable bonne fortune, et quoiqu'il ne nous reste pas de traces positives des relations qu'Hildebert et Henri eurent ensemble à cette époque, tout porte à croire que

c'est alors qu'ils se connurent <sup>1</sup>. La manière dont Henri se hâta, lors de son arrivée au trône d'Angleterre, de réparer et d'adoucir les maux dont Hildebert avait été accablé par son prédécesseur, ajouta la reconnaissance aux sentiments d'affection et d'estime qu'il éprouvait. Aussi l'évêque du Mans devint le conseiller, le directeur de toute la famille royale d'Angleterre ; on rencontre sa pieuse intervention dans beaucoup d'événements qui l'intéressent, et si le caractère entier de son royal ami le force quelquefois à trop de ménagements ; si le souvenir de ce qu'il lui doit l'entraîne même jusqu'à la flatterie, on retrouve le grand évêque, le ferme docteur et l'écrivain inspiré, dans sa correspondance avec les autres personnes de la famille royale. Nous avons déjà eu l'occasion de citer une lettre pleine d'élévation d'idées et d'indépendance de langage, qu'il adressait à Mathilde, fille du roi d'Ecosse, lorsqu'elle fut choisie pour être reine d'Angleterre. Voici encore un extrait de sa correspondance avec Mathilde, qui est d'autant plus digne d'être cité qu'il renferme un admirable mélange de pensées grandes et gracieuses, et qu'il reproduit par là toutes les qualités de l'esprit d'Hildebert.

La reine lui avait envoyé deux superbes flambeaux d'or. Après l'avoir remerciée de la magnificence du cadeau et de l'intention qui l'a fait faire, il ajoute :

« Vous avez voulu, si je ne me trompe pas, rappeler deux choses à l'évêque, et votre souvenir et les « devoirs du pasteur. Je comprends que ces deux flambeaux m'ont été envoyés comme l'avertissement que « je dois la lumière de la doctrine à ceux devant qui « ils sont placés, et que je dois aussi ne pas oublier de « prier pour vous. Leur présence excite, anime mon

<sup>1</sup> Il est plus que probable que c'est à Henri Ier qu'est dédié le traité *de honesto et utili*. — Voir la préface de ce traité dans Dom Beaugendre.

« esprit, et me dit intérieurement que je dois profiter  
« de leur exemple, tout en usant de leur utilité. Je sens  
« profondément au dedans de moi-même que moi aussi  
« je suis un *porte-lumière* ; un de ceux à qui les divines  
« Écritures disent : *Vous êtes la lumière du monde, et*  
« aussi, *On n'allume pas une lampe pour être placée*  
« *sous le boisseau. mais sur un chandelier, afin qu'elle*  
« *éclaire tous ceux qui sont dans la maison.* J'embrasse  
« votre exhortation, ô fille de Jésus-Christ. Si cepen-  
« dant telle n'a pas été votre pensée, si vous m'avez  
« simplement fait un cadeau, j'accepte le bienfait pour  
« profiter de l'enseignement. Tout nous sert de leçon ;  
« chaque chose a un sens mystique <sup>1</sup>, et de chaque chose  
« on peut faire ressortir la beauté des lois morales.  
« Rien n'a été fait pour soi, et rien n'est tellement  
« simple qu'on ne puisse y trouver un côté par lequel  
« nous sommes prévenus et de ce qui est funeste et de  
« ce qui est utile. Que vous dirais-je maintenant de votre  
« souvenir ? Il déborde de mon âme, il la remplit, il  
« m'accompagne toujours ; il m'accompagne surtout  
« quand pécheur que je suis, mais prêtre, je monte à  
« l'autel. Là, auguste Reine, ces flambeaux sont pour  
« vous et pour les vôtres un appui ; pour le pontife  
« un avertissement. Adieu <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Hildebert, pénétré de cette pensée, que chaque chose a un sens mystique, le cherche quelquefois trop. Les savants auteurs de l'Histoire Littéraire le lui reprochent. — Hist. Litt., t. XI, p. 411.

<sup>2</sup> Les lettres d'Hildebert ont été traduites. N'ayant pas la traduction sous la main, nous n'avons pas pu nous en servir, et nous ne le regrettons qu'à moitié, parce que ce n'est pas seulement le sens que nous nous sommes efforcé de rendre, mais aussi le mouvement de ce style si varié et si imagé, et pour cela il faut avoir l'entière indépendance de ses impressions. Le latin, que nous plaçons au-dessous de la traduction, dira au lecteur jusqu'à quel point nous avons atteint notre but.

« Sunt autem duo, quæ, nisi fallor, episcopo suggerere decrevisi: tui scilicet memoria, debitive recordatio pastoralis. Unde velut quoddam commonitorium candelabra mihi missa intelligo,

La pieuse Mathilde ne devait pas assister à la terrible catastrophe qui détruisit la famille d'Henri 1<sup>er</sup>, et qui jeta un crêpe noir sur le reste de sa vie ; elle mourut deux ans avant le naufrage de la *Blanche-Nef*, dans laquelle périt son fils Guillaume. Henri, dans l'espoir de réparer ce désastre, épousa en 1121 Adelaïs, fille de Geoffroy duc de Louvain ; mais les châtimens d'en haut ne se réparent pas : cette union resta stérile. Est-il une peine plus grande que celle d'une reine, qui voit dessécher dans son sein une souche royale, et dont la vie devient une déception pour tout un peuple ? Adèle, dans son chagrin, trouva, pour la consoler, l'appuyer et la guider, les fermes et pieux conseils de l'évêque du Mans. Elle avait pour lui tant de respect et une si filiale affection, qu'elle demanda à être affiliée à l'Eglise du Mans et à participer aux avantages spirituels de ses prières. Hildebert y consentit avec empressement, et, dans la même lettre par laquelle il lui annonce que ses intentions sont exécutées, il la félicite de la voie qu'elle suit, et l'engage à élever ses pensées et ses désirs vers

quibus coram positus, et doctrinæ lumen gerere, et pro te reminiscere supplicare. Eorum præsentia succutit et excitat spiritum meum, sacratis exigens hortatibus, ut, dum utor beneficio, proficiam exemplo. Occulte quidem, sed acute satis, jubeor attendere cujus sim bajulus luminis, quibus divina dicant eloquia : *Vos estis lux mundi*, et illud : *Non accendunt lucernam, nec ponunt eam sub mœdio, sed super candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt*. Amplector tuam, filia Christi, exhortationem, quæ si tuæ deficit intentioni, si dedisti simpliciter, sic tamen muneris accipio famulatum, ne contemnam documentum. Licet undecunque proficere ac doceri ; omnia fere mysticos offerunt intellectus. et facile est ex qualibet se morum figurare venustatem. Nihil ita creatum est pro se, nihil ita simplex, cui non sit aliquid unde doceamur vel cavere noxia, vel salutaria providere. De tua vero memoria quid loquar ? Quæ meum pectus altius irrumpit, latius occupavit, stabilis possidet, viventi convivet. Convivet ea mihi, convivet, inquam, ea de frequentissima futura frequentior, quoties ad altare Domini peccator adstabo, sed sacerdos. Ibi pro te, regina venerabilis, ibi pro tuis et candelabra agunt obsequio et pontifex monumento. Vale. — Dom Beaugendre, Collect., Lib. I, epist. IX, p. 24.

le monde supérieur, qui ne passe pas et où ne se rencontre aucune déception. Après l'avoir vivement engagée à persévérer dans la pratique de toutes les vertus et surtout de la charité, il ose toucher le point sensible et délicat de sa stérilité, et il la félicite de ce qu'étant délivrée des intérêts de la terre et des soins d'une famille, elle peut marcher d'un pas plus ferme et plus assuré vers les hautes destinées de l'autre vie... « <sup>1</sup> Vous « n'avez rien à craindre pour vos richesses, lui dit-il, « et vous n'avez pas à les augmenter pour les transmettre à vos enfants. C'est en cela que la grâce de « Dieu se manifeste d'une manière toute particulière ; « elle a préféré vous donner la fécondité de l'esprit que « celle de la chair, et vous voir enfanter pour le ciel « que pour le tombeau. Que de sollicitudes accompagnent la fécondité de la chair!! Que de choses laissent après eux ceux qui ont des héritiers!! Quelles « possessions faut-il leur acheter, où et comment placeront-ils leurs filles adultes d'une manière plus avantageuse? Quels palais laisseront-ils à des petits-enfants « qui ne sont pas encore nés?

« C'est pour eux qu'ils veillent, c'est pour eux qu'ils travaillent; c'est pour eux qu'ils endurent le froid et la faim, et ils acquièrent, par un tourment constant et volontaire, ce que doit disperser plus tard un héritier libertin et débauché. O parents insensés, qui se font ainsi les serviteurs de leurs enfants! Combien

<sup>1</sup> Porro de tuis opibus id minime timetur, quibus multiplicandis non urget te successio liberorum. In quo etiam divina gratia tibi officiose providet, quam maluit secundam esse spiritu quam carne, cælo parere quam sepulcro. Carnis enim fecunditate retrorsum plures abeunt, sollicitæ quid hæredibus derelinquant, quas eis emant possessiones, ubi consultius adultas collocent filias, quæ palatia nepotes nondum natos expectent. » His earum vigiliæ serviunt, his labores thesaurizant. Afficiuntur etiam inedia, torpent algoribus. Et quod hæres scrotator et ventricola dilapidet, spontaneo cruciatu corporis acquirunt. O insani parentes! qui filiis officiosi sibi officiunt! Tu autem felix cui non sunt quibus

« vous êtes heureuse, vous qui n'avez pas votre âme  
« partagée, parce que vous n'avez à tenir compte pour  
« personne des vanités et des folies trompeuses ! Li-  
« vrez-vous donc tout entière à la grâce de Dieu, sans  
« laquelle nous ne voulons rien de bien, nous ne pou-  
« vons rien de bien. Si vous ne manquez pas à la grâce,  
« la grâce ne vous manquera certainement pas.

« Adieu, très-chère sœur en J.-C. ; saluez de notre  
« part votre mari, à qui nous rendons les mêmes de-  
« voirs qu'à vous.

« Je vous rends grâce à tous deux d'avoir accueilli  
« nos frères, les moines du bienheureux S. Vincent,  
« que vous possédez. J'ai entendu dire que vous les vi-  
« sitiez souvent ; vous faites bien, et je prie votre piété  
« de continuer. Encore une fois adieu. »

Parmi les membres de la famille d'Henri d'Angleterre, il se trouvait une princesse intéressante entre toutes, c'était Adèle, sa sœur, fille de Guillaume-le-Conquérant ; elle avait épousé Etienne, comte de Blois. Etienne avait suivi l'entraînement général de son temps, il s'était croisé, et avait été, avec Godefroi de Bouillon, Robert de Normandie et Hugues de Vermandois, un des chefs de l'armée chrétienne. Jusqu'au siège d'Antioche, sa valeur fut à la hauteur de son nom, de sa position et de sa cause ; sa constance, qui n'avait cédé devant aucun danger ni aucune fatigue, ne put tenir contre les privations et les horreurs de ce siège. Il se retira, emmenant avec lui les troupes qu'il commandait. De retour

dividas animam, propter quod respicias in vanitates et insanias falsas. Tota igitur adsis gratiæ Dei, sine qua nec bene volumus, nec bene operamur. Nisi ei defueris, credas eam tibi minime defuturam. Vale, dilectissima in Christo soror, et vice nostra maritum saluta, cui etiam idipsum concedimus quod tibi. Utrique autem ex eo agimus gratias, quod monachos beati Vincentii filias et fratres nostros manu tenetis, in largis benedictionibus, ut audivi frequenter visitantes. Hoc etiam benefecisti, et ut perseveretis vestram rogamus devotionem, rursus vale.... — Dom Beaugendre, Collect., Epist. XIV, lib. I, p. 45.

dans ses Etats, il fut en butte au dédain et au mépris général; aux reproches les plus durs se mélangeaient pour lui les qualifications les plus humiliantes. Sa noble compagne Adèle ne pouvait se résoudre à partager sa honte et son déshonneur; elle ne cessait de relever son courage, de réveiller le sentiment de sa dignité, et de l'engager à repartir pour la terre sainte. Etienne céda enfin à ses pressantes sollicitations : il repartit, laissant à Adèle le double gouvernement de ses Etats et de sa nombreuse famille<sup>1</sup>. L'énergie de cette généreuse femme s'éleva à la hauteur de sa mission, sous l'influence et la direction du grand évêque du Mans. Elle dirigea fortement et pieusement l'éducation de ses enfants, et tint d'une main ferme les rênes de ses vastes Etats<sup>2</sup>.

Hildebert, qui suivait d'un œil attentif les efforts de cette grande âme, craignit que le sentiment du devoir ne la fit sortir de la voie de la modération et ne la rendit trop rigoureuse. Il lui écrit donc pour lui recommander la clémence<sup>3</sup>.

« L'absence de votre mari, lui dit-il, vous a imposé  
« le lourd fardeau de l'administration. Femme et isolée,  
« vous le supportez de façon à ce qu'il ne vous est pas  
« nécessaire d'être soutenue par aucun homme ni par  
« des conseils étrangers. Vous possédez tout ce qu'il faut  
« pour le gouvernement d'un Etat. Certes, une si grande  
« réunion de qualités dans une femme ne peut être

<sup>1</sup> Ils avaient six fils et trois filles.

<sup>2</sup> Etienne, sixième comte de Blois, eut pour partage dans la succession de son père, Thibaut III, le comté de Blois et de Chartres avec plusieurs terres en Champagne. Il était déjà du vivant de son père comte de Meaux et de Brie. Il devint si puissant, dit Guibert de Nogent, qu'il avait autant de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. — Voir l'art de vérifier les dates. Chron. hist. des Comtes de Champagne, t. II, p. 615.

<sup>3</sup> *Absentia mariti laboriosior tibi cura consulatus incubuit. Eam tamen et femina sic administras, et una, ut nec viro nec precariis consiliis necesse sit adjuvari. Apud te est quidquid ad regni gubernacula postulat. Sane totus bonorum conventus in femina*

« donnée par la nature, mais par la grâce. C'est la grâce  
« de Dieu qui vous a comblée de tous ces dons, afin  
« que vous soyez la gloire de votre sexe, et pour que  
« vous sachiez modérer votre puissance. Vous obéissez  
« à la femme lorsque vous conservez la chasteté au mi-  
« lieu de tout l'éclat de la beauté; vous dominez la  
« comtesse lorsqu'au sein de la puissance vous prati-  
« quez la clémence. La chasteté vous attache votre mari,  
« la clémence vous attache le peuple; toutes deux aug-  
« mentent votre réputation, toutes deux augmentent vo-  
« tre popularité. Ces deux biens sont assez éclatants et  
« assez remarquables par eux-mêmes pour se passer de  
« tout éloge étranger. Cependant de grandes louanges  
« s'attachent à la clémence parce qu'elle profite à plu-  
« sieurs. La beauté pudique veille à sa propre sûreté,  
« mais le gouvernement doux assure la tranquillité de  
« l'Etat. La clémence est la vertu des seuls souverains  
« appelés à commander aux autres hommes, soit par  
« leurs droits héréditaires, soit par la force, soit par  
« le bénéfice de l'élection; car, aux yeux du peuple, il  
« y a une grande différence entre celui qui a ou qui  
« n'a pas la puissance de punir. Le peuple abomine la  
« cruauté puissante et adore la clémence. La nature a  
« assigné deux rôles bien différents aux hommes et aux

*gratiæ est, non naturæ. Gratia Dei prædicandos tibi titulos cum-  
mulavit, quibus et sexui esses ad gloriam, et potestatem tempe-  
reres. Defers enim feminæ, dum colis in pulchritudine castita-  
tem; comitissimam reprimis, dum servas in potestate clemen-  
tiam. Illa tibi virum conciliat, hæc populum. Inde nomen ac-  
quiris, hinc favorem. Utrumque bonum per se quidem satis in-  
signe est atque conspicuum, nec linguæ supplicat alienæ. Cæte-  
rum clementia plurimum laudis accedit, quia pluribus prodest.  
Quippe formosa pudica sibi providet, mitis autem principatus  
regnum servat incolume. Hujus profecto virtutis locus est apud  
potentes, qui jure parentum, vel vi, vel electionis beneficio, cæ-  
teris præcipiantur. Apud populum vero non ita, cui nulla est po-  
testas puniendi. Ipse autem ex alto crudelitatem detestatur, ado-  
rat clementiam, quorum alterum feris, alterum hominibus na-  
tura docuit assignandum. Ea sanxit oportere homines mansues-*

« bêtes féroces. Elle a voulu adoucir les hommes par  
« la clémence et faire craindre les animaux par la cruauté.  
« Etre cruel, c'est donc se rapprocher de la bête et  
« s'éloigner de l'homme. La raison, qui domine les au-  
« tres êtres animés, et qui s'incline devant Dieu, est le  
« propre de l'homme, et il n'y a rien de commun entre  
« la raison et la cruauté. Cette raison a un divin com-  
« merce avec Dieu et avec les sages, et elle fuit tout  
« ce qui a le goût du sang. Elle méprise profondément  
« la demeure de l'homme cruel, elle la fuit au loin, la  
« maudit constamment et voudrait l'ignorer toujours.  
« C'est ailleurs qu'elle cherche sa société, c'est ailleurs  
« qu'elle établit ses liaisons, dans un milieu où la clé-  
« mence n'occupe pas la dernière place. S'il n'y a rien  
« de plus intimement lié à la nature humaine que la  
« clémence, il n'y a rien non plus de plus glorieux pour  
« un prince. Il faut que la clémence accompagne la  
« raison, comme une servante suit sa maîtresse; elle  
« doit, par son intervention, tempérer la sévérité de  
« la puissance, calmer les esprits, et épargner les cou-  
« pables. La raison règne sur toutes les vertus; c'est  
« elle qui leur marque leurs limites, c'est elle qui leur  
« indique leur moment. »

Hildebert, selon son habitude d'appuyer ses thèses

*cere clementia, timeri feræ crudelitate. Igitur crudelem esse, cum feris est habere commercium et hominem diffiteri. Præterea suum est hominis ratio, quæ cætera supergreditur animantia. Deo cedit; atqui rationi nullum est penitus cum crudelitate consortium. Illa cum Deo et cum sapientibus divinam pepigit mansionem; hæc ad infima et sanguine gaudencia demigravit. Quæ igitur societas homini ad crudelitatem, cujus lares ratio tam superne despicit, tam longe relinquit, tam constanter abjurat, tam penitus ignorat. Aliud habet illa contubernium, atque aliis cohabitatoribus constipatur, inter quos clementia non ultimum possidet locum, qua sicut humanitati nihil est affinius, ita nihil gloriosus in principe. Ea rationem, quasi pedissequa matrem familias, comitatur oportet, cujus arbitrio severas potestates emolliat, mitiores animos advocet, reis parcat. Omnibus enim virtutibus ratio præsidet, omnibus fines ordinat, omnibus suorum tempora denuntiat officiorum....*

sur tout ce qu'il y a de vrai et de beau, cite à la comtesse Adèle quelques sentences de Sénèque, qui, par le fond et par la forme, rentrent complètement dans son sujet et font ressortir les avantages que les princes retirent de la modération, et il termine ses admirables conseils ainsi :

« Ce que je viens de vous dire suffit à une âme docile et qui aime la règle. Les esprits actifs saisissent facilement combien la cruauté nuit à la puissance et combien la clémence lui profite. Adieu. »

Le mari d'Adèle, le comte Etienne, mourut en Orient <sup>1</sup>. Il lava dans son sang la tache qu'un moment de défaillance avait imprimée sur son écusson, et il échangea glorieusement la couronne du comté de Blois contre la palme du martyre.

Quand les enfants d'Adèle furent sortis de l'enfance, et que tous ses devoirs de souveraine et de mère furent accomplis, elle se retira, en 1122, dans le cloître de Marcigny. Hildebert, après l'avoir fortement soutenue dans les difficultés du gouvernement et dans les luttes de la vie du monde, la dirigea encore au milieu des austérités du cloître. Ce n'est plus à la pratique de la clémence, cette vertu des souverains, comme il l'appelle, qu'il l'exhorte, mais à l'humilité, à la vertu des petits, qu'il engage maintenant cette puissante princesse, ce ferme caractère et ce grand esprit, à se plier.

Sufficiunt hæc animo docili et amanti disciplinam. Ex quibus diligentiores facile percipient quantum crudelitas obsit, vel prosit clementia potestati. Vale. — Dom Beaugendre, lib. I, epist. III, p. 5.

<sup>1</sup> Hildebert nous apprend que le comte de Blois était poète ; c'est à lui qu'il écrit : *J'entends dire qu'à la guerre vous êtes un autre César, et je suis en étonnement de ce qu'en poésie vous êtes un autre Virgile.* C'est sur cette phrase que D. Rivet a compris Etienne parmi les poètes de son temps ; il ne nous est parvenu aucune pièce de cette muse à qui Hildebert fait un si beau compliment.

C'est dans son couvent qu'il lui écrit <sup>1</sup>.

« Toutes les fois que j'entends parler de vous, mon  
« âme se réjouit et s'exalte. J'entends dire que vous  
« avez été conduite dans le sentier des commandements  
« de Dieu, et que vous avancez d'un pas rapide vers la  
« terre des vivants. J'entends dire que du sein de l'opu-  
« lence vous vous êtes faite pauvre ; que du milieu d'une  
« cour empressée et splendide vous êtes devenue hum-  
« ble nonne, et qu'à l'exemple de la plus misérable  
« servante vous assistez les saintes filles qui, avec vous  
« servent le Seigneur, et vous entretenez avec elles les  
« plus obligeants rapports. Heureux changement ; chan-  
« gement de la droite du Tout-Puissant, dans lequel il  
« est nécessaire de méditer ces paroles de la Sagesse :  
« *O mon fils, qui aspirez au service de Dieu, préparez*  
« *votre âme à la tentation.....* »

L'évêque alors signale à l'humble nonne les tenta-  
tions qu'elle rencontrera dans sa nouvelle vie, et les  
écueils qui se trouvent dans *la vaste mer sur laquelle*  
*elle va naviguer, car, lui dit-il, le port est encore bien*  
*loin*. Puis il termine en lui disant :

« Souvenez-vous d'embrasser l'humilité, rien ne  
« triomphe plus glorieusement des attaques de Satan.  
« Opposez à ses traits le bouclier de l'humilité. Quand

<sup>1</sup> Quoties quæ circa te aguntur audio, lætatur et exultat spir-  
ritus meus. Audio enim te deduci in semitam mandatorum Dei,  
et ad terram viventium inoffenso currere vestigio. Audio enim de  
locuplete pauperem spiritu, de splendissima et constipata cuneis  
obsequentium contissa, humilem monacham, atque ab instar  
objectioris ancillulæ cæteris filiabus Christi, quæ tecum Domino  
serviunt, et providere quod necessarium est, et officiosissime fa-  
mulari. Sanè hæc mutatio, mutatio dextera excelsi. In ea ne-  
cesse est ut illud sapientis attendas : *Fili accedens ad servitatem*  
*Dei præpara animam tuam ad tentationem....*

Illius jaculis scutum humilitatis oppone, quod si ipse invenerit  
impenetrabile confundetur, et te persequi desistet. — Dom  
Beaugendre, Coll., lib. I, epist. IV, p. 7.

« il l'aura reconnu impénétrable, il sera confondu, et  
« il cessera de vous attaquer..... »

On s'oublierait facilement à traduire cette correspondance d'Hildebert avec ces piuses princesses; mais notre but est de prouver la grande intimité qui existait entre l'évêque du Mans et la famille d'Henri 1<sup>er</sup>. Signalons encore la lettre charmante qu'il adresse à Mathilde, fille d'Henri et veuve d'Henri V, empereur d'Allemagne, au moment où, après la mort de son mari, elle revenait en Angleterre<sup>1</sup>. Toutes ces lettres sont empreintes d'un double cachet d'élévation et de grâce. Les plus sévères vérités; souvent même les leçons, s'y trouvent mêlées aux compliments les plus délicats, et le respect et l'affection qu'il témoigne à ces souveraines ne nuit en rien à la dignité de l'évêque et à l'indépendance du docteur. On sent que la brillante imagination du poète est à l'aise, et elle colore des plus belles images le style du théologien et du directeur.

Il n'en est malheureusement pas de même dans sa correspondance avec le roi Henri 1<sup>er</sup>. Ses flatteries sont exagérées, et toute délicatesse a disparu. Tant il est vrai qu'une fois sorti de son atmosphère, qui est la vérité, l'esprit supérieur s'égaré plus loin qu'un autre; il perd tout sentiment des nuances, et tombe dans des exagérations telles qu'elles ne peuvent s'expliquer que par l'habitude d'adapter un grand style à de grandes idées.

On ne peut cependant mettre en doute la sincérité des sentiments d'Hildebert, et l'admiration qu'il témoigne au persécuteur de saint Anselme et au spoliateur de Robert a une réelle importance historique, parce qu'elle éclaire le bon côté du caractère d'Henri 1<sup>er</sup>. Jamais roi n'a été plus diversement jugé, et ses admirateurs, comme ses détracteurs, s'appuient tous sur des faits incontestés. C'est que Henri, ainsi, et plus même que

<sup>1</sup> Dom Beaugendre, lib. III, epist. XIV, p. 179.

la plupart des hommes, présente le bizarre assemblage de réelles qualités et de grands vices. Il a d'abord l'art de régner ; il comprend toute l'importance des actes d'un souverain ; il a un profond sentiment de sa dignité et ne fait rien légèrement ; il s'occupe avec constance et énergie de l'administration de son royaume<sup>1</sup>, et au milieu d'un temps troublé il sait faire respecter son pouvoir. Justicier inflexible, tant que ses intérêts ne sont pas engagés, il méconnaît toute règle, tout droit et toute justice, quand il veut atteindre un but. Par ces contrastes Henri I<sup>er</sup> résume en lui seul les tendances opposées de son temps. Le moyen âge est une époque de transition et de lutte entre la barbarie et les traditions païennes d'un côté et le christianisme de l'autre.

Henri s'abandonne volontiers aux influences civilisatrices du christianisme, et même à la direction de l'Église, quand ses passions ou ses intérêts ne se trouvent pas en jeu ; mais on retrouve en lui toutes les violences, toutes les fureurs du barbare, tout le despotisme païen, quand il s'agit de surmonter un obstacle ou de briser une résistance.

Ce n'est qu'à distance que les caractères peuvent être jugés dans leur ensemble ; la plupart des chroniqueurs du temps<sup>2</sup>, séduits par les royales qualités d'Henri I<sup>er</sup>, le traitent avec un respect tout exceptionnel, et leurs éloges justifieraient l'enthousiasme d'Hildebert, si des événements, qui ont laissé dans l'histoire des traces profondes, ne venaient nous donner le moyen de juger par nous-mêmes le caractère d'Henri.

Trois grands faits dominant son règne : la persécution de saint Anselme, la captivité de son frère Robert,

<sup>1</sup> *Diem male perditum judicat, in quo pro perditis moribus agere non contingit.* — Dom Beaugendre, lib. III, epist. XIII, p. 178.

<sup>2</sup> Orderic Vital et Malmesbury en tête.

enfin la catastrophe de la *Blanche-Nef*, dans laquelle périt la famille royale d'Angleterre.

L'intimité qui existait entre Hildebert et Henri I<sup>er</sup> était assez grande, d'après ce que ses lettres nous indiquent <sup>1</sup>, pour que nous ayons à apprécier, dans ces graves événements, son langage ou même son silence.

Saint Anselme, au retour de son premier exil, rapportait les impressions qu'il avait reçues au concile de Barry, et la détermination bien ferme et bien arrêtée de combattre les investitures ecclésiastiques par le pouvoir séculier : non-seulement il avait puisé dans son esprit de soumission au Saint-Siège la résolution de ne pas laisser s'enraciner en Angleterre cette usurpation désastreuse du pouvoir temporel, mais, pour lui, la question envisagée du centre de la catholicité, c'est-à-dire au point de vue des intérêts généraux de l'Eglise, lui apparaissait dans toute sa vérité et sa simplicité. Il était clair à ses yeux qu'il ne s'agissait de rien moins que de l'indépendance du sacerdoce, de sa dignité, et par suite de l'efficacité de sa mission spirituelle. A toutes les époques on voit se poser cette grave question d'indépendance, et s'établir une lutte dont la forme et les armes changent selon les temps, mais dont le fond reste le même : il s'agit toujours d'amoindrir et de gêner une autorité qui commande aux consciences, et qui, par cela même, ayant quelque chose de supérieur à toutes les puissances de la terre, est un point d'appui pour tous les droits et pour toute légitime indépendance. Dans le XII<sup>e</sup> siècle, la querelle des investitures n'était autre que l'affranchissement de l'Eglise. Les souverains d'alors ne se méprenaient pas plus sur son importance que les grands esprits et les grands saints qu'ils avaient pour adversaires. Le désir du pouvoir absolu n'était même pas, à cette époque, le seul mobile des souverains ; ils

<sup>1</sup> Voir les lettres d'Hildebert à Henri. Dom Beaugendre, lib. I, epist. XII. — Id., lib. III, epist. XX. — Id., lib. III, epist. XI.

convoitaient aussi les propriétés de l'Eglise ; et du droit d'investir les évêques de leur dignité avec la crosse et l'anneau, ils avaient fait découler celui de retenir, selon leur bon plaisir, les bénéfices vacants, et de jouir ainsi, tant qu'ils le voulaient, des revenus des évêchés. Henri I<sup>er</sup>, même après sa réconciliation avec saint Anselme, ne put complètement abandonner ce lucratif usage de sa famille. Il ne céda, du reste, aux instances de sa sœur Adèle et de sa femme Mathilde, qui le pressaient de mettre fin au long exil du primat d'Angleterre, que quand il se vit menacé du soulèvement de ses barons. Rien, dans la correspondance d'Hildeb<sup>er</sup>t avec Henri, avec saint Anselme lui-même, avec la reine Mathilde et la comtesse de Blois, avec les papes, les évêques et les chefs de monastère, n'indique la moindre allusion en faveur du champion de l'Eglise. Et cependant il n'ignorait ni l'importance du conflit, ni l'effet fâcheux qu'il produisait en Angleterre, ni le vif intérêt que saint Anselme inspirait aux princesses avec lesquelles nous l'avons vu en si fréquente, si intime et si sainte correspondance. Il faut, non pour justifier, mais pour expliquer ce triste silence, penser qu'Hildeb<sup>er</sup>t sacrifiait ses plus intimes sentiments et ses plus chères idées à la crainte d'irriter son royal bienfaiteur, et l'on en est réduit à espérer qu'il n'était pas étranger aux démarches et aux instances de la reine et de la comtesse de Blois.

La dureté d'Henri pour son frère Robert, qui souleva l'indignation d'une époque de violence, ne change pas plus l'attitude respectueuse et reconnaissante d'Hildeb<sup>er</sup>t vis-à-vis d'Henri que la persécution et l'exil de saint Anselme. Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, mérite peu l'intérêt jusqu'au moment de sa défaite et de sa captivité ; il n'a des qualités de sa race et de son temps que le goût des aventures ; léger, insouciant, prodigue et dissolu, ces défauts étaient tellement affichés et connus, que les évêques d'Angleterre, saint Anselme à leur tête, se serrèrent sans hésitation autour d'Henri, frère cadet de Robert, pour éviter

la domination d'un prince nonchalant et d'un chevalier capricieux. La croisade, à laquelle il prit part, en révélant son courage, augmenta encore ses défauts. La vie des camps, les habitudes des climats chauds, la vue des immenses richesses des cours normandes de l'Italie, diminuèrent encore chez lui l'énergie et la force de volonté indispensables pour commander à une nation active et intelligente. C'était à regret qu'il s'arrachait à ces pays du midi, baignés dans la lumière, pour venir trouver les brumes de la Normandie et de l'Angleterre. Il s'oublia longtemps en Sicile. Quand il arriva en Normandie, son frère Henri s'était, depuis un mois, emparé de la couronne d'Angleterre. Si, à ce moment-là cependant, il avait rallié autour de lui les barons, fiers de servir sous un prince dont le nom avait retenti au milieu des grandes batailles de la croisade ; s'il s'était servi des richesses qu'il apportait de la Pouille, pour faire valoir ses droits, très-probablement il aurait régné et sur l'Angleterre et sur la Normandie. Mais il avait soif de repos, de fêtes et de dépenses. Jamais une situation favorable, surtout en politique, ne se maintient longtemps avec les mêmes chances pour celui qui ne sait pas en profiter. Quand Robert voulut entrer en compte avec son frère cadet, Henri avait gagné tout ce que lui-même avait perdu. La sympathie qu'il avait inspirée au moment de son retour était refroidie, et ce qui, à son arrivée, apparaissait comme une juste revendication, prit le caractère d'une conspiration. Nous ne suivrons pas Robert dans ses projets mal conçus, dans ses expéditions mal conduites, dans ses traités mal faits. Tout cela vint aboutir à la bataille de Tinchebray, où il fut vaincu et fait prisonnier. Henri s'empara du duché de Normandie, et il envoya Robert captif en Angleterre. Cette captivité dura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-huit ans. Fut-elle rigoureuse ? Henri poussa-t-il la cruauté jusqu'à lui faire crever les yeux ? Quelques historiens le prétendent ; nous n'avons pas à l'éclaircir ici. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'opinion d'alors s'émut de voir le fils aîné de Guillaume-le-Con-

quérant dépouillé de son domaine, languir dans une interminable captivité. Le roi de France, Louis-le-Gros, se fit, au concile de Reims, l'interprète de l'indignation générale; et le pape Calixte II, dans l'entrevue qu'il eut à Gisors avec Henri, lui demanda avec autorité la mise en liberté de son frère. Henri échappa aux remontrances et aux sollicitations du pontife en rappelant la triste manière dont Robert avait gouverné la Normandie, et en donnant l'assurance qu'il était entouré, dans sa captivité, de tous les égards et de tous les adoucissements compatibles avec la tranquillité de l'Angleterre. Ce bel exemple de protection du malheur et des droits du sang, donné par le pape, devait indiquer à Hildebert qu'il pouvait se servir de ses affectueux rapports avec Henri, au risque même de les compromettre, pour plaider aussi la cause de la justice et de la pitié. Nous avons vu avec quelle éloquence il avait su recommander la clémence à la comtesse Adèle. Dans toutes ses œuvres, qui reflètent cependant vivement les émotions de son âme, on ne trouve aucune allusion à cette grande infortune, aucun témoignage d'intérêt pour ce prince spolié, pour ce croisé captif.

Est-il possible que la puissance et la dureté d'Henri aient ainsi paralysé tout élan généreux d'Hildebert? Serait-il donc vrai qu'une fois que le caractère d'un évêque a été dominé, c'en est fait à tout jamais de son indépendance?

Si le silence d'Hildebert, dans des circonstances solennelles, étonne tout au moins, le langage qu'il tient à Henri, lors du terrible naufrage de la *Blanche-Nef*, est loin aussi de satisfaire le cœur et l'esprit du lecteur, et d'avoir l'élévation habituelle de ses œuvres.

Henri, le 26 novembre 1120, quittait, avec toute sa cour, les rivages de la Normandie, pour regagner l'Angleterre. Le fils du batelier qui avait conduit Guillaume, son père, lors de la conquête, vint réclamer l'honneur d'avoir le roi à son bord. Le vaisseau d'Henri était prêt à mettre à la voile. Il ne put se rendre au désir de ce

batelier ; mais il lui confia toute la partie jeune de sa famille et de sa cour. Trois cents personnes montèrent sur la *Blanche-Nef*. La traversée ne devait être qu'un joyeux festin. Les matelots eux-mêmes prirent part aux libations de cette brillante jeunesse. Le vaisseau abandonné vint heurter un écueil, s'entrouvrit, et sombra subitement, engloutissant avec lui deux fils du roi, une de ses filles, son gendre, ses neveux et ses principaux barons. C'est au sujet de cette effroyable catastrophe qu'Hildebert écrit à Henri. On croit peut-être que l'évêque va lui faire entendre cette grande voix du roi prophète, qui lui aussi avait perdu son fils, et dont le cri au Seigneur du fond de l'abîme a retenti à travers les siècles, et a toujours été la plus sublime expression de la douleur ? Non ; Henri, comme David, ne s'incline pas sous la main de Dieu. Ce n'est pas tout d'abord au roi chrétien que l'évêque s'adresse, mais au philosophe :

« † Vous commandez à beaucoup de monde, lui dit-il,  
« mais à personne mieux qu'à vous-même. La puissance  
« s'exerce d'une manière bien plus louable par l'exem-  
« ple que par le glaive. L'exemple est un enseignement  
« doux qui réprime l'iniquité sans effusion de sang. Le  
« glaive produit plus souvent la haine que la justice,  
« l'irritation que la règle. Vous savez qu'un roi doit  
« d'abord régner sur soi-même, ensuite sur le peuple ;  
« vous savez que jusqu'à ce qu'on ait triomphé de soi-  
« même, il est vulgaire de triompher de ses ennemis.  
« Voilà pourquoi vous avez grandi dans l'estime de vos  
« adversaires ; voilà pourquoi votre visage serein an-

† Cum multis bene imperes, nulli melius imperas quam tibi. Majori siquidem laude potestas exemplum promit quam gladium. Illud enim doctrina lenis est, et iniquitatem flagello reprimit incruento. Hic autem odio sæpius educitur, quam judicio ; furore quam lege. Nostis profecto regis esse sibi primum, deinde populo dominari ; nostis principem donec se ipso triumphet, obscure de hostibus triumphare. Hinc est quod in adversis animo crevisti ; quod aliquid magnum de illo vultus hilaris et serenus eloquitur.

« nonce quelque chose de grand. Le visage est l'inter-  
« prète de l'âme, et la constance dit mieux que la voix  
« la force et l'indépendance de l'homme intérieur. Vous  
« avez noblement triomphé de la fortune (si toutefois  
« il y a une fortune); jamais elle n'a rien entrepris de si  
« vain contre un homme. De tous les traits par lesquels  
« elle a l'habitude de triompher, elle a choisi le plus  
« acéré, un trait dont je ne me souviens pas qu'elle se  
« soit servi contre personne; elle a réuni toutes ses  
« forces pour le lancer, n'ayant pas moins de confiance  
« dans sa fureur que dans le trait lui-même. Du reste,  
« ses efforts et son dard sont restés impuissants; elle  
« n'a qu'effleuré l'épiderme sans arriver à l'intérieur.  
« O cœur cuirassé, devant lequel la fortune rougit de  
« son infériorité! O âme gardienne d'elle-même, qui  
« ne laisse ni le sage ni le roi sortir hors de soi! Ni  
« l'un ni l'autre n'a disparu, ni l'un ni l'autre n'a été  
« diminué. L'un conserve intacte la liberté de l'es-  
« prit, l'autre la tranquillité du royaume. On ne sait le-  
« quel des deux remplit le mieux son office; ses pa-  
« roles ne sont entrecoupées par aucun soupir; son  
« visage n'est voilé par aucun nuage, et son doux sou-  
« rire indique la magnificence de son âme. Enfin les

Vultus interpretis animi est, et, quam liber suus homo sit interior, constantia melius quam voce denuntiat. De fortuna (si quid tamen fortuna est), celeberrime triumphasti. Ea nihil in alium tam hostiliter, tam frustra conata est. De tot missilibus, quæ victoriam illi accelerant, acutissimum elegit, et quo neminem antea recordor vulneratum. Quod ne tanquam laxius emissum sine vulnere vulneraret, totis viribus collectis illud intorsit, non minus lacto confisa telo. Cæterum nihil ea conatu, nihil acumine profecit; cutem tantum signavit, nequaquam ad interiora perveniens. O bene munitum pectus, quo se fortuna minorem erubescit! O animum custodem sui et ignarum, vel sapientem extorqueri sibi; vel regem! Neuter tibi ablatum est, neuter imminutus; alter libertatem mentis, alter statum regni servat incolumen. Dubium est quid integrius apud te suum expleat officium. Quippe nullis verba rumpuntur suspiriis, nullæ tenebræ vultum operiunt. In ore sua est serenitas, et animi solemnitatem risus indicat moderatus. Denique non pendent regni negotia, nec subsidium frus-

« affaires du royaume ne restent pas en suspens, et les  
« opprimés ne réclament pas en vain. La cour est régie  
« par les lois de la cour, et elle ne connaît de la fraude  
« que la punition de la fraude. Voilà l'indice d'un grand  
« roi, voilà l'indice d'un grand sage; car la sagesse  
« consiste à ne pas se laisser submerger par la joie  
« dans la prospérité, ni par la tristesse dans l'adver-  
« sité..... »

Après ce déluge de flatteries et de compliments, Hildebert arrive enfin à des considérations d'un ordre très-élevé. Le tableau qu'il trace, dans cette lettre, de l'état de l'homme avant sa chute, de sa décadence après le péché, de l'inanité de tout ce qui l'entoure ici-bas, est beau et digne d'un grand docteur, et par la profondeur des idées, et par les grands enseignements qui s'y trouvent. Mais que de précautions il a dû prendre avant d'arriver en pleine doctrine ! Si, au milieu du plus épouvantable malheur, Hildebert a cru devoir cacher sous le manteau de la philosophie les enseignements religieux, on voit pourquoi, au milieu de la prospérité, lorsque Henri brisait toutes les oppositions et toutes les résistances, il n'a pas élevé la voix pour plaider avec saint Anselme la cause des droits de l'Eglise, ou celle de la justice et de la clémence avec le pape Calixte. Dans cette circonstance, il est cependant juste de remarquer qu'une aussi grande douleur exigeait beaucoup d'égards et de grands ménagements. La forme embarrassée du commencement de cette lettre nous indique les efforts que fait Hildebert pour louer le parti énergique qu'Henri a pris de dominer cette catastrophe, et nous initie aux différentes phases que traversa ce cœur royal si cruellement déchiré. Dans le premier moment, il fut comme anéanti

*tra præstolantur oppressi. Curia lege regitur curiæ; nec ei aliquid est cum rapinis, nisi ultio rapinarum: magnum hoc regis, magnum sapientis indicium. Sapientia enim est, nec in prosperis effluere, nec in adversis mœrore sepeliri... — Dom Beaugendre, epist., lib. 1; epist. XII, p. 38.*

par ce coup terrible<sup>1</sup> ; puis, en présence d'un malheur irréparable, il se roidit contre la douleur, se redressa par le sentiment de sa dignité et de ses devoirs de roi, et voulut dominer, par la force de son caractère et de sa raison, un des plus grands désastres dont l'histoire fasse mention.

Il serait téméraire, à une si grande distance, de vouloir apprécier les motifs qui ont guidé Hildebert dans les détails de ses rapports avec Henri I<sup>er</sup>. Ce que l'on constate avec tristesse, c'est que le nimbe si lumineux qui entoure sa tête vénérable semble pâlir et s'effacer chaque fois qu'il approche d'Henri.

Quand on voit un caractère aussi ferme, un esprit aussi élevé que celui d'Hildebert, hésiter et faiblir devant un caractère despotique, il est permis de croire que très-souvent l'indépendance sacerdotale est menacée, plus que cela, compromise par l'intimité des souverains. Il y a ordinairement dans l'atmosphère des cours un principe dissolvant, qui atteint les plus solides vertus et ternit le plus pur cristal. Certaines défaillances ne doivent pas être uniquement imputées à la faiblesse, il y a des circonstances, des successions d'événements qui sont plus fortes que les caractères les mieux trempés, et où l'hésitation, qui de loin nous paraît coupable, est naturelle, parce que la ligne du devoir n'est pas débarrassée de bien des considérations auxquelles on ne peut

<sup>1</sup> Orderic Vital raconte la manière dont Henri apprit le naufrage de la Blanche-Nef et la terrible émotion qu'il en ressentit. Le jour suivant, un enfant se jeta en pleurant aux pieds du roi, et lui dit que la cause du deuil qu'il voyait provenait du naufrage de la Blanche-Nef. Daas l'excès des angoisses de son âme, Henri tomba par terre ; mais, relevé par ses amis, il fut conduit dans ses appartements, où il donna un libre cours à l'amertume de ses plaintes. Jacob ne fut pas plus triste de la perte de Joseph : David ne jeta pas des cris plus affreux pour le meurtre d'Amon ou d'Absalon. Aussi, en voyant couler les pleurs d'un si grand prince, tous les enfants du royaume ne dissimulèrent pas leur douleur, et ce deuil dura un grand nombre de jours. — Orderic Vital, Mémoires relatifs à l'Histoire de France, livre XII, p. 357.

qu'à distance attribuer l'importance secondaire qu'elles doivent avoir. Est-il étonnant que l'évêque du Mans ait été dominé par la reconnaissance pour Henri 1<sup>er</sup>? Il n'en avait reçu que des bienfaits, c'était à lui qu'il devait la restauration de son diocèse et la possibilité d'exercer son ministère, de faire le bien. N'est-il pas dans les habitudes de tout homme, et plus encore dans celles de l'homme supérieur, de généraliser ce qui le touche et d'être par là exposé aux illusions les plus étranges? C'est précisément là ce qui rend les rapports d'un évêque et d'un souverain si dangereux pour le premier. Le caractère épiscopal a quelque chose de si haut qu'il ne doit pactiser avec aucune faute, et qu'aucune transaction ne lui est permise là où la justice et la vérité se trouvent engagées.

Nous avons hâte de voir Hildebert à l'abri de la pression sous laquelle il a fléchi, et de le retrouver, avec toute son indépendance, le généreux champion du droit et de la vérité. Ces moments d'hésitation que nous avons cru remarquer ne prouvent qu'une chose, c'est que les plus sublimes natures payent leur tribut à notre faiblesse. Aucun homme, si grand et si saint qu'on le suppose, n'est tout d'une pièce. C'est par ces instants de défaillance que les grandes âmes touchent de plus près à l'ensemble de l'humanité, et si nous sommes peinés de trouver quelques taches dans les plus belles vies, ces imperfections nous apprennent que les grands sacrifices et les grandes vertus ont eu de grands mérites, parce qu'ils ont été pratiqués par des hommes comme nous.

---

# DEUX SCEAUX INÉDITS

DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Par M. DE ROCHAMBEAU

Correspondant du Ministère.

En préparant une description des cloches de l'arrondissement de Vendôme, j'ai rencontré plusieurs inscriptions qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de notre province. Parmi les sceaux qui accompagnent ces inscriptions, deux m'ont paru dignes de fixer l'attention de la Société Archéologique du Vendômois. J'en ai pris l'empreinte, et en ai fait des estampages en plâtre; dont je donne le dessin; ils ont d'autant plus de prix à mes yeux qu'ils n'existent pas dans la collection des Archives de l'Empire. Ils appartiennent tous deux à la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle, et représentent saint Georges terrassant le dragon.

La cloche la plus ancienne est celle que l'on voit aujourd'hui à Saint-Martin-des-Bois (ancienne paroisse du diocèse du Mans et de l'archidiaconé de Château-du-Loir); elle appartient au monastère de Saint-Georges-des-Bois. Sa hauteur comme son diamètre sont de 0<sup>m</sup>,70; elle porte une inscription en caractères gothiques de 0<sup>m</sup>,04 de haut et écrite sur deux lignes. Le commencement de la première ligne est marqué par une croix pattée; la fin de la première, le commencement et la fin de la seconde, sont indiqués par le sceau en bas-relief de Charles de Latouche, abbé de Saint-Georges. Voici cette inscription :

« A Carolo hujus ecclesiæ pastore vigilantissimo in Dei  
« genitricis laudem et gloriam est hæc campana. Anno  
« Domini MCCCCXV Maria nuncupata. »

Le sceau est ogival, il est parfaitement net et a beaucoup de relief; on y voit entre deux colonnes qui suppor-

tent un riche dais saint Georges en chevalier armé de toutes pièces ; il est à cheval et a le bras droit levé pour terrasser de sa lance le dragon qu'il foule aux pieds de son coursier. A droite, à gauche et au-dessous du sujet



principal, quelques enjolivements finement dessinés remplissent le vide. Au-dessous est un écusson, qui semble ainsi blasonné : « d'argent au chef de gueules à un lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout. »

Autour du sceau, on lit cette légende aussi en caractères gothiques :

« S. CAROLI DE LATOUSCHE ABBATIS  
SANCTI GEORGII DE NEMORE. »

C'est donc le sceau du parrain de la cloche, Charles de Latouche, abbé de Saint-Georges-des-Bois en 1515.

Le bourg de Saint-Georges, contigu aujourd'hui à Saint-Martin-des-Bois, à 3 kilomètres de Montoire, formait jadis une paroisse sous le nom de Saint-Pierre-des-Bois. Le monastère de Saint-Georges avait été fondé au VI<sup>e</sup> siècle, sur la lisière de la forêt de Gastines, par le roi Childébert et la reine Ultrogothe. Plusieurs fois détruite et relevée, ruinée complètement par les Normands et l'anarchie du X<sup>e</sup> siècle, cette abbaye fut rebâtie par Geoffroy-Martel vers 1060. Il releva les vieux cloîtres et la magnifique chapelle dont on peut admirer encore les voûtes élégantes et hardies, soutenues par des colonnes à chapiteaux richement sculptés, dont le caractère se rapproche déjà du XII<sup>e</sup> siècle.

Vendus en 1792, les bâtiments du couvent passèrent à la famille de Querhoënt, et ont depuis appartenu successivement à plusieurs propriétaires. Une partie de la nef de l'église a été abattue ; il en reste une travée suivie d'un transept terminé par une abside demi-circulaire. Cette portion, après avoir servi longtemps de chapelle, est aujourd'hui changée en galetas, et est un peu défigurée par quelques appendices intérieurs.

En 1075, il y eut une scission parmi les chanoines de Saint-Georges de Vendôme ; ceux qui tenaient pour la règle austère des premiers temps se retirèrent à Saint-Georges-des-Bois, et formèrent une nouvelle congrégation, qui subsista jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'abbé de Saint-Georges-des-Bois présentait à la cure de Sainte-Anne.

La seconde des cloches dont nous parlons se trouve à Mazangé. L'église de cette commune est très-remarquable ; l'abside et le mur septentrional de la nef sont construits en pierres de petit appareil, mêlées de briques et noyées dans un mortier très-dur. Ils semblent avoir

appartenu à une construction gallo-romaine. Le reste de l'église a été rebâti au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les voûtes se composent de sablières placées dans le sens de l'épaisseur des murs et d'arbalétriers qui dessinent le cintre. Ceux-ci sont maintenus par des tirants ; la poutre faîtière est portée de distance en distance par des porteaux ou poinçons qui s'élèvent jusqu'au milieu de la voûte. Les planches qui cachent les chevrons et forment le contour apparent de la voûte sont peintes à fresque et semées de fleurs de lis ; elles portent la date de 1563 au milieu d'un tirant. On voit sur un écusson formant le milieu d'un autre tirant le monogramme du chapitre de Chartres<sup>1</sup>, et sur un autre les trois fleurs de lis de l'écusson royal de France, accompagnées de chaque côté de deux médaillons qui renferment les portraits d'un seigneur et d'une dame sculptés en bosse et affublés d'une coiffure grotesque.

A travers les couches de chaux successives dont on a blanchi les murs, on aperçoit des traces d'une peinture murale analogue à celle de la voûte.

Le clocher est formé d'une tour carrée, surmontée d'une haute flèche en pierre ; il est flanqué de quatre élégants clochetons. Sa construction paraît remonter au XII<sup>e</sup> siècle, et la tradition l'attribue aux Anglais, qui possédaient alors le Vendômois.

La cloche est fort belle, et a appartenu autrefois à l'église collégiale de Saint-Georges à Vendôme. Elle a 1<sup>m</sup>,16 de diamètre et 1<sup>m</sup> de hauteur. La partie supérieure est ornée tout autour d'un filet très-ornementé. A 30 ou 40 centimètres au-dessous de ce filet, on lit une grande et belle inscription dont les caractères sont tous majuscules, ont 0<sup>m</sup>,02 1/2 de hauteur, et sont sur deux

<sup>1</sup> Depuis le IX<sup>e</sup> ou le X<sup>e</sup> siècle, le territoire et le bourg de Mazangé formaient, dans le Vendômois comme un Etat à part, gouverné par un chanoine, qui le régissait au nom du chapitre de Chartres et avait le titre de prévôt.

lignes, chacune entre deux filets. La première ligne commence par une croix en forme de trèfle, placée dans un compartiment carré de la hauteur des lettres, et dans laquelle sont enlacées ces deux lettres I. P. Viennent ensuite ces mots :

« *Francia Alanconia Caroli primi ducis conjunx suo nomine caetus vero.* »

Et sur la seconde ligne :

« *Mille octingintisque aeris ditârunt me fusam anno Christi 1536 mense Martio.* »

Une croix semblable à la première, et dans laquelle sont enlacées les deux lettres L F (probablement les initiales de Françoise d'Alençon, marraine de la cloche), termine l'inscription. Après cette croix vient le sceau du chapitre de Saint-Georges.



Il est circulaire ; son diamètre a la même hauteur que les lettres de l'inscription, et il renferme un saint

Georges à cheval écrasant le dragon. Le saint porte une armure complète, et son cheval est bardé de fer. En face de lui on voit la femme que le saint vient de délivrer du dragon. Autour du sceau on lit cette légende : « S. ECCLÉSIE SANCTI GEORGII DE VENDOCINO » c'est-à-dire : *Sigillum ecclesiae sancti Georgii de Vindocino* (Sceau de l'église de Saint-Georges de Vendôme). Après le sceau on voit sur la même ligne Notre Seigneur Jésus-Christ en croix, la sainte Vierge et saint Jean priant à ses côtés ; la croix de ce crucifix surpasse de quelques centimètres les filets qui contiennent l'inscription, que nous traduisons par ces mots ;

« Françoise d'Alençon, épouse de Charles, premier duc de Vendôme, m'a dotée de son nom ; mais ceux qui ont concouru à me fondre m'ont enrichie du poids de dix-huit cents livres d'airain, l'an de grâce 1536, au mois de mars. »

Charles de Bourbon dont il est ici question était le fils aîné de François de Bourbon, comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg. Né en 1489, il accompagna Louis XII en Italie, se trouva à la bataille d'Aignadel en 1509, représenta le comte de Flandre au sacre de François I<sup>er</sup>, se trouva à la bataille de Marignan, fut chef du Conseil de France pendant la captivité du Roi, et contribua beaucoup à lui faire rendre la liberté. Pour le récompenser de ses services, François I<sup>er</sup> érigea le comté de Vendôme en duché, et il devint le chef de toute la maison de Bourbon par la mort du connétable de Bourbon (branche aînée) en 1527. Charles de Bourbon mourut en 1537. Il avait épousé Françoise d'Alençon, fille de René, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine.

---

## OBSERVATIONS

SUR

### L'AURORE BORÉALE DU MARDI 5 AVRIL 1870

Par M. GUERREAU

Mardi soir 5 avril, j'ai observé un phénomène remarquable, relativement rare dans nos contrées, et que je désirais voir depuis longtemps sans jamais avoir été à même de l'observer. Il s'agit d'une aurore boréale parfaitement caractérisée.

A 8 heures moins quelques minutes, je passais devant la cour de la gare, me dirigeant vers la route de Paris, lorsque mon attention fut attirée par une lueur rougeâtre, très-confuse d'abord et difficile à distinguer, à cause de la clarté des becs de gaz trop rapprochés de moi. Cependant cette lueur devenait à chaque instant plus intense, et, arrivé devant le passage à niveau du chemin de fer, je vis directement en face de moi, en plein nord, une sorte de colonne de feu, occupant dans le ciel une largeur apparente à peu près égale à celle de la route et s'élevant à environ 45° au-dessus de l'horizon. A 8 heures, telle était l'apparence restreinte du phénomène. On pouvait croire aux reflets d'un foyer d'incendie, et cela se disait autour de moi.

Mais je m'aperçus bientôt qu'il s'agissait d'une aurore boréale. Peu à peu je vis cette sorte de vapeur se déplacer et s'avancer du nord vers l'ouest. Le ciel restait cependant teinté de rouge dans la partie occupée primitivement par le foyer de l'aurore. Bientôt, vers 8 heures et quart, apparurent à différentes reprises comme de véritables jets de vapeur lumineuse, des bandes d'un rouge rosé et violacé, qui s'élançaient dans le ciel jusqu'à

des hauteurs variant de 45 à 75° envi on. L'une de ces bandes surtout m'a frappé par sa forme bien caractérisée. Partant d'une hauteur de quelques degrés au-dessus de l'horizon, elle s'élevait au moins jusqu'à 70 ou 75° perpendiculairement à l'horizon, et passait à travers Cassiopée. Le bord de cette bande, du côté de l'ouest, était nettement dessiné et tranchait franchement sur le fond bleu du ciel ; du côté du nord, au contraire, la lueur était plus confuse et ses teintes allaient en se dégradant progressivement.

Ces bandes apparaissaient et disparaissaient avec une certaine rapidité. En un clin d'œil, l'aspect du phénomène avait changé. Les divers rayons lumineux que j'ai observés m'ont tous paru avoir une direction perpendiculaire à l'horizon, et converger vers un centre commun. Ces lueurs ont continué leur marche vers l'ouest jusqu'à 8 heures 30 ou 8 h. 40. A ce moment toute la partie du ciel comprise entre le nord et l'ouest avait une teinte violacée, qui peu à peu s'est évanouie, comme une légère vapeur qui se dissipe. Cependant le ciel, dans cette partie, m'a paru conserver une clarté plus brillante que celle produite par la lune. La bande qui s'élevait dans la direction de Cassiopée, et qui m'a paru si belle a persisté le plus longtemps ; elle était encore sensible vers 8 heures trois quarts, lorsque toutes les autres lueurs avaient à peu près disparu.

Ces rayons lumineux ne portaient pas de l'horizon même ; ils portaient d'une ligne formant un arc situé à quelques degrés au-dessus de l'horizon.

Ordinairement les aurores boréales accompagnent un changement de temps. Depuis trois jours, le baromètre, d'après les observations de notre honorable collègue M. Nouel, baisse, quoique lentement. Dans la journée d'hier mercredi, le vent est passé du N.-E. au S.-S.-O., et ce matin il est arrivé au S.-O. La température s'est élevée sensiblement.

L'année dernière, à la même époque, le 15 avril, une

aurore boréale a été vue également dans une grande partie de la France. Elle a été observée dans le département de Loir-et-Cher par M. Poignard, maire de Maray, près Menetou-sur-Cher. D'après les notes reproduites par le Bulletin de l'Association Scientifique de France, elle a eu lieu, comme celle que je viens de décrire, entre 8 et 9 heures du soir, et les phénomènes ont été à très-peu près les mêmes que ceux que j'ai observés. De plus, dans les environs d'Amiens, on avait observé une seconde phase du phénomène entre 9 heures et demie et 10 heures du soir.

Enfin, l'an dernier, M. de Vougy, le directeur général des télégraphes, avait signalé des perturbations dans les appareils télégraphiques. Il est très-probable que la même observation aura été faite dans la journée de mardi.

---

M. de Sahes demande la parole, et lit un vieux texte, duquel résulte la situation des logis du château de Vendôme au XI<sup>e</sup> siècle. Il donne ensuite les résultats du nivellement des souterrains aboutissant sous la Capitainerie.

---

# NOTICE

SUR

## SAINTE RADEGONDE de l'Ecotière

PAROISSE DE BULLOU EN VENDOMOIS

Par M. Ed. LANDAU,

Curé de Chouzy - sous - Blois.

La commune de Bullou, en latin *Bullotum*, selon le Cartulaire de S'-Père, comprend, dans sa circonscription territoriale, une quantité de petites habitations fort anciennes, de fermes, de hameaux forestiers, jetés çà et là, comme à l'aventure, le long des coteaux, dans la plaine, sur la lisière des bois : Gros-Chêne, Poultaîne, Les Vaux, Nuisance, Les Mussets <sup>1</sup>.

Le plus intéressant de ces hameaux, par le charme des souvenirs qui s'y rattachent, est le hameau de l'*Ecotière*. A l'époque gallo-romaine, le hameau de l'Ecotière s'appelait *Escoteria*, suivant un pouillé chartreux <sup>2</sup>. Aujourd'hui, nos cartes, simplifiant l'orthographe, écrivent l'*Ecotière*. Là s'élevait jadis une chapelle très-antique, dite « Chapelle de Sainte Magdelaine de L'Escotière <sup>3</sup>. » Plus tard, l'oratoire de la Madeleine

<sup>1</sup> Voir Pièces justificatives A.

<sup>2</sup> Pouillé recopié par Ravet au XVII<sup>e</sup> siècle (Bibliothèque de Chartres). « Escoteria, scoteria, scotum, scotus » cens, monnaie redevance, d'où les mots français scote, scot, escot, escotier, et le proverbe : payer son écot. (Ducangé, Dictionnaire; Roquefort, Glossaire de la langue romane.)

<sup>3</sup> Voir Pièces justificatives B.

changea son nom primitif<sup>1</sup>, pour adopter celui d'une reine devenue chère à l'Église et aux Francs, la vertueuse épouse de Clotaire I<sup>er</sup>, sainte Radegonde.

Arrêtons-nous à contempler un instant cette douce et intéressante figure. Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, naquit vers 519. A la suite d'une grande bataille que remporta Clotaire sur ceux de sa nation, ce prince la fit prisonnière et l'emmena, sur un fourgon chargé de dépouilles, en sa royale villa d'Athies<sup>2</sup>. La pauvre enfant, petite fille de dix ans, orpheline, belle comme un ange et pure comme l'innocence, avait charmé sans le savoir ses yeux barbares<sup>3</sup>. Bientôt la jeune captive née païenne, ayant reçu le baptême, devint une sainte. Studieuse à étonner son siècle, elle fit de tels progrès dans les lettres, qu'elle ne tarda pas à écrire et à parler le latin « mieux qu'homme d'église<sup>4</sup>. »

Radegonde avait dix-huit ans, n'ambitionnant rien que le service de Dieu, le voile blanc des vierges consacrées, et même le martyre<sup>5</sup>, lorsque Clotaire I<sup>er</sup> signifiâ qu'il l'épouserait. A cette nouvelle, la jeune esclave, libre de son cœur devant la nature, la religion et la conscience, quitte le gynécée royal et s'évade. On la cherche, on la retrouve, on la ramène, on la marie, on la couronne,

<sup>1</sup> Ces substitutions de patronage, que motivait toujours quelque événement considérable, ne sont pas rares dans l'histoire des églises. Ainsi l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, d'abord simple ermitage fondé en 1127, sous l'invocation de la Madeleine, prit le vocable de la sainte Vierge, lorsque l'abbaye fut concédée à l'ordre de Cîteaux. (Spicilege d'Achéry, t. II, p. 575.)

<sup>2</sup> Non loin de la Somme, entre Saint-Quentin et Péronne.

<sup>3</sup> *Erat elegantissima, speciosa nimis et venusta aspectu, labiis gratiosa.* (Ex vitâ S. Juniani, c. 5, Act. SS. Ord. S. Bened., t. I, p. 293.)

<sup>4</sup> *Quæ puella, inter alia opera quæ sexui ejus congruebant, literis est erudita.* (Mabillio, Act. SS. Ord. S. Bened, t. I, p. 320.)

<sup>5</sup> *Si conferret sors temporis, Martyr fieri cupiens.* (Mabillio, ex Fortunato, loco præcit., p. 319. — Ad Martyrium suspirat. (Hildeberti opera omnia, colon. 889.)

dans la basilique de Soissons, reine de la Neustrie. Ce jour-là, tout le monde fut heureux à la cour mérovingienne, excepté Radegonde. Le château royal d'Athies lui ayant été donné comme présent de noces, la sainte reine le transforma bientôt en hospice d'incurables.

« ..... Là, comme les ladres venoient à la douce princesse, se descouvrant au signal de leurs cliquettes, la servante s'enquestoit d'où et combien ils estoient ; ce que sachant, la table estoit incontinent dressée et garnie de couteaux, vin et coupes ; puis les faisoit entrer secretement a ce que personne ne les apperceust. La Sainte prenoit les femmes tachées de lèpre, les embrassoit et baisoit amoureusement au visage, les aimant de tout son cœur en Dieu, puis leur lavoit la face avec de l'eau chaude, oignoit leurs mains, ongles et ulcères, les servoit à table chacune en particulier. Au sortir de là sa royale libéralité ne leur manquoit, leur faisant en cachette, au secu d'une seule servante, des présents d'or ou de vestemens. Un jour sa chambrière s'avança de lui dire familièrement : Madame, qui dores en avant voudra vous baiser puisque baisez ainsi les ladres ? — La Sainte lui respondit doucement : En vérité, si vous ne me baisez, je n'en seray beaucoup en peine <sup>1</sup>. »

Pathétique, émouvant tableau, dont chaque trait désespère la louange et provoque la bénédiction des cœurs !

Cependant une grande catastrophe va décider du reste de son existence. Clotaire ayant fait massacrer sans motif, dans son palais, le jeune frère de la Sainte <sup>2</sup>, le compagnon de son enfance et de sa captivité, l'ami,

<sup>1</sup> Passage traduit de Frédegair et tiré de la *Vie de sainte Radegonde* par un auteur Jésuite des commencements du XVII<sup>e</sup> siècle ; cité ledit passage par Leroux de Lincy, t. 1, p. 88, dans ses *Femmes célèbres de l'ancienne France*.

<sup>2</sup> Amené en France captif comme sa sœur. L'histoire tait son nom. Saint Venance Fortunat, depuis évêque de Poitiers, a écrit à son sujet (*De excidio Thuringiæ carmen*) des vers aussi beaux que touchants.

le confident, le seul être au monde dont l'âme eût vécu de ses impressions et de ses pensées, le cher prince dans lequel revivaient encore pour elle et la famille et la patrie et les aïeux, Radegonde pria et pleura, se résigna en chrétienne, pardonna en sainte, mais résolut de quitter la cour.

Sa vocation l'appelait au cloître. Saint Médard, évêque de Noyon, lui imposa le voile, et, malgré la résistance des guerriers francs, la consacra *diaconesse*. C'est alors qu'abandonnant Clotaire et que passant paisiblement d'un pays à l'autre, d'un sanctuaire à l'autre <sup>1</sup>, elle finit, en descendant la Loire, par gagner Tours <sup>2</sup> et Saix.

Bientôt la cité de saint Hilaire, Poitiers, lui ouvre ses murs. C'est là sur les bords du Clain qu'elle construit, grâce aux libéralités de Clotaire, sous l'invocation de Notre-Dame <sup>3</sup> et sous la règle de saint Cesaïre d'Arles, une grande abbaye où s'enferment avec elle près de deux cents vierges gauloises et franques, la plupart de famille sénatoriale et du sang royal des Mérovingiens <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Tous les historiens et biographes de sainte Radegonde la font partir immédiatement après sa prise de voile, et la représentent s'arrêtant à son gré de tous côtés, offrant aux églises et chapelles d'ermitages, ses bijoux, ses agrafes, les différentes pièces de ses vêtements de reine. (Fortunat, Baudonivie, Hildebert, Monarchie sainte, Giry....) D'où il suit qu'elle fit par terre la première partie de son long voyage ;

<sup>2</sup> Et par eau la seconde : « Hinc felici navigio Turonis appulsa (Mabillio, ex Fortunato; Act. SS. Ord. S. Bened., t. I, p. 322); Inde Turonum felici navigio delata. » (Hildeberti opera omnia, colon. 895)

Ce voyage tout entier de sainte Radegonde, du moins jusqu'à Saix (Poitou), ne ressembla nullement à une fuite, et le roi, qui avait du reste consenti à son départ, ne la poursuivit pour la première fois que lorsqu'elle se fut confinée au lieu précité peu de temps avant sa retraite définitive à Poitiers. (V. Histoire de sainte Radegonde, par Ed. de Fleury, de p. 71 à p. 74.)

<sup>3</sup> Ce ne fut que lors de la réception du bois de la vraie croix que le monastère prit le nom de Monastère de Sainte-Croix.

<sup>4</sup> S. Greg. Turon. de Glor. confess., c. 106.

L'un de ses premiers actes fut d'abdiquer la suprématie en faveur d'une pieuse fille nommée Agnès, moins âgée qu'elle. Redevenue simple récluse, elle travaillait à l'aiguille, étudiait les Ecritures et les Pères, faisait, comme chacune de ses sœurs, la cuisine à son tour, balayait la maison, portait le bois et l'eau dans les cellules<sup>1</sup>. A sa demande, les évêques du deuxième concile de Tours décrétèrent la clôture perpétuelle des vierges consacrées ; précieuse innovation dans la vie religieuse, due à son initiative et le plus beau de ses titres de gloire devant l'Eglise.

Radegonde avait soixante-sept ans. « Jusqu'à son dernier jour, dit Baudonivie, la bienheureuse ne manqua pas une fois de réciter ses offices, persévérant ainsi jusqu'au bout, parce que celui-là seul sera sauvé, non qui aura bien commencé, mais qui aura bien continué. Lorsque le moment s'annonça où son corps allait être enfin délivré du long martyre qu'il souffrait pour l'amour du Seigneur, nous entourâmes son lit de douleur de nos sanglots et de nos prières, et le mercredi treizième jour du mois d'août (587) au matin, ses yeux se fermèrent, et avec eux s'éteignit notre lumière<sup>2</sup>. » Grégoire de Tours, après avoir contemplé la beauté de son visage rose et frais dans la mort<sup>3</sup>, présida lui-même à ses funérailles, et conduisit sa dépouille, sous les yeux de ses filles éplorées<sup>4</sup>, dans l'église appelée aujourd'hui basilique

<sup>1</sup> Auteurs précités.

<sup>2</sup> Dialogue tiré de la vie écrite en 9 pages latines in-fol., par Baudonivie, contemporaine de Radegonde et religieuse en même temps qu'elle à Sainte-Croix.

<sup>3</sup> *Facies illius velut rosa et liliū fulgebat (Baudonivia). — Reperimus eam jacentem in feretro, cujus sancta facies ita fulgebat ut liliū rosarumque sperneret pulchritudinem.* (Greg. Turon. De Gloriâ Confess. cap. 106.)

<sup>4</sup> Les religieuses, en vertu de leur vœu de clôture, n'ayant pu suivre le cercueil, envahirent pour le voir les fenêtres, les tours et les créneaux du monastère, d'où leurs gémissements, lamentations et battements de mains rendirent le dernier devoir à leur fondatrice et mère. (Greg. Tur., loco citato.)

que de Ste-Radegonde. Ainsi vécut et finit la seconde de nos reines de France canonisées, celle qui fut l'honneur de la nation, de la monarchie et de l'Eglise des Gaules au VI<sup>e</sup> siècle, le type le plus aimable et le plus pur de la vertu sans tache.

Il est de tradition populaire, à Bullou, que sainte Radegonde, ayant quitté la cour de Clotaire pour se rendre à Tours et à Poitiers, passa par le vallon de l'Ecotière. Ch. de Chergé, dans sa notice sur la pieuse reine, mentionne cette tradition, et l'abbé Bordas a retracé, d'après un manuscrit du siècle dernier, les lignes suivantes :

« La petite vie de sainte Radegonde, imprimée à Chartres en 1739, porte que Radegonde s'arrêta à Châteaudun pour visiter saint Aventin, évêque de Chartres, lorsqu'elle allait à Tours ; or, comme elle ne se retira de la cour qu'en 540 ou, selon les Annales Bénédictines, qu'en 544, ce n'est pas à la personne de l'évêque, mais à son tombeau, qu'elle a dû donner, en passant, des marques de sa vénération <sup>1</sup>. »

Quoi qu'il en soit de la pieuse légende de Bullou, toujours est-il que ce pays et toutes les contrées circonvoisines sont depuis longtemps remplies de son nom et de son souvenir. Il y a eu très-anciennement, dans un rayon limité, plusieurs chapelles de Ste-Radegonde : l'une à Châteaudun, l'autre à l'Epinaï, près de Lanneray, la troisième à la Mézière, paroisse de Lunay <sup>2</sup>.

Celle de l'Ecotière figura de bonne heure parmi les prières simples ou obédiences de l'abbaye de l'Etoile, paroisse d'Authon, ordre de Premontré. A quelle époque précise ? Nous l'ignorons ; mais incontestablement à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, comme l'indique cette note de 1388, prise aux Archives impériales de Paris, et ainsi conçue :

« Les detempteurs des terres et heritaiges du fief et

<sup>1</sup> Histoire du Dunois, p. 75.

<sup>2</sup> Voir pièces justificatives C.

seigneurie de lescottiere p<sup>ss</sup> de buslou sont deubment adverti de se treuver le cinqtiesme jour de may la presente anee 1388 en la maison seigneurale du prieur sur les sept heures du matin pour former au s<sup>r</sup> prieur seigneur d'ud fief de lescottiere declaration nouvelle des terres et heritaiges dont ilz sont detempteurs; contenant la quantite et qualite par joignans et abutans; en payer les cens et rentes dont ilz sont chargez, proffitz de Lotz et ventes et amandes et aultres; en exhiber les contractz acquetz eschanges et tiltres en vertu des quelz ilz possèdent <sup>1</sup>. »

Deux points intéressants ressortent de la pièce qu'on vient de lire : 1<sup>o</sup> dès l'an 1388, l'Écotière était fief; 2<sup>o</sup> il y avait au centre de ce fief un prieuré. Mentionnons l'un et l'autre.

I. Nous n'avons pu trouver de seigneurs nommés de St<sup>e</sup> Radegonde de l'Écotière avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (1388), bien qu'antérieurement il y en ait eu, selon le vieil adage : « Pas de terre sans seigneur. » Ce qu'on peut affirmer du moins, c'est que le fief de St<sup>e</sup>-Radegonde fut un fief ecclésiastique. Un régulier, prieur de la chapellenie, le possédait, et ce régulier se trouvait, par le seul fait de son investiture, nanti de tous les privilèges inhérents à seigneur de fief : privilège de chasse, de pêche dans les limites du domaine ; privilège de fuie, de cens, d'amendes <sup>2</sup>. Le haut patronage du seigneur de St<sup>e</sup>-Radegonde ne s'exerçait pas sur un grand nombre de vassaux. L'un des plus considérables de ses sujets au XVIII<sup>e</sup> siècle, fut noble homme J. B. d'Escrivant, écuyer d'Escrivant.

De quel fief supérieur le fief de St<sup>e</sup>-Radegonde de l'Écotière dépendait-il ? Rien n'a pu nous instruire à cet égard.

II. Quant au prieuré, nous sommes plus heureux.

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives D.

<sup>2</sup> Bail du prieuré de Sainte-Radegonde, 19 avril 1738. — Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde.

Nous savons positivement qu'il relevait du couvent de St-Sauveur de l'Etoile, paroisse d'Authon, ordre de St-Augustin de Prémontré. Un mot d'abord de l'antique abbaye <sup>1</sup>.

On pouvait encore, il y a cinquante ans, visiter les ruines de l'Etoile, ses bâtiments, ses cloîtres, ses viviers, ses pans de murailles chargés de lierre, son église démantelée. Depuis, tout a disparu. Sur son emplacement s'élève une élégante ferme, et maintenant le bâtiment des bergeries se fait entendre aux lieux où le chant du moine a éclaté pendant sept siècles.

C'est en 1130 ou 1134, époque de cénobitisme fervent, que le comte de Vendôme, Geoffroi-Grise-Gonelle <sup>2</sup>, fonda le monastère de St-Sauveur de l'Etoile, aux extrémités de la paroisse d'Authon, sur les limites de la Touraine, dans une profonde vallée, dont les lignes n'imitent qu'imparfaitement les radiations d'une étoile; d'où lui est venu cependant le poétique nom d'abbaye de l'Etoile, brillante qualification que ne justifie pas son histoire. L'Etoile, en effet, resta toujours pauvre. Sur la fin de sa longue carrière, ses ressources faiblirent encore; ce qui déterminait le chapitre général de l'ordre, assemblé en mai 1772, à porter contre elle un décret de suppression. L'arrêt n'eut pas de suite, grâce à l'intervention bienveillante, conciliatrice de Mgr de Termont, évêque de Blois, favorable au maintien d'une communauté qui n'ambitionnait rien que le petit coin de terre où elle perpétuait, dans la solitude et la contemplation, l'esprit des Pères du désert, les mœurs ascétiques, la piété de saint Norbert <sup>3</sup>.

La chapellenie de l'Ecotière appartenait, nous le

<sup>1</sup> Pouillé général de l'archevêché de Paris, 1648. — Bibliothèque Richelieu, Paris.

<sup>2</sup> Gone, gonelle, gunelle, en bas latin *gonna, guna, gaunacum*, manteau, robe, casaque grise. Le susdit comte la portait habituellement : de là son surnom.

<sup>3</sup> Voir pièces justificatives E.

répétons, au monastère de St-Sauveur de l'Etoile. Le tableau des revenus de cette abbaye, dressé le 18 mai 1770, contient l'article ci-après :

« Outre les cures de Maisoncelles, de St-Hilaire d'Au-thon, de St Mars (Marc) de Lokenay, de St Léonard des Hayes, L'Etoile possède trois bénéfices réguliers, sçavoir : N. D. de la Mancellière (diocèse du Mans), N. D. de Lorette (même diocèse) <sup>1</sup>, Ste Radegonde de l'Escotière (diocèse de Blois) <sup>2</sup>. »

Le premier prieur chapelain de l'Escotière nommé sur les manuscrits est frère Jean Robin Lormoys, ainsi que l'atteste cette reconnaissance de « l'aistre Gaulier, 24 may 1456 : »

« SCACHENT TOUS PRESENS ET ADVENIR que en nostre court de Montoyre, pardevant nos, Guill Adam de auton soubzmettant soy ses tarres aveq tous et chuns ses biens meubles et immeubles.... lequel a recognu lesd. heritaiges appartenir aux relligieux abbe et covent de lestoille... assavoir laistre feu Godet que souloit tenir feu Jehan Golier.... tant en aistryses court courtilz.... desquelz dites choses Guil. Adams est devestu et en a revestu lesd. relligieux.... en presence de labbe et freres Jehan Velliers, Guil de Cormeray prieur de la Mancelliere, *Robin Lormoys prieur de lescottiere* tous de ladite abbaye lesqueuxlx ont eu agreable lad renoncia-tion.... 14 may 1456. Signé : Clovis <sup>3</sup>. »

Le religieux Prémontré, pourvu canoniquement de la chapellenie de Ste-Radegonde de l'Escotière, la possédait à vie, sauf le cas de démission volontaire de sa part ou

<sup>1</sup> La chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, paroisse des Hayes, qui dépendait comme fief de la Rocheperdriau, même paroisse, et comme chapelle ou prieuré de l'abbaye de l'Etoile, possédait 5 boisselées de terre au *Clos Coitte*. — Archives de Loir-et-Cher, liasse des Hayes.

<sup>2</sup> Archives impériales, Paris; liasses des Prémontrés.

<sup>3</sup> 1<sup>re</sup> liasse de l'Etoile, Archives de Loir-et-Cher.

de résignation gracieuse, en faveur d'un confrère. Les plus hauts dignitaires de la maison conventuelle de St-Sauveur de l'Etoile, le prieur claustral, le sous-prieur, le sacristain, n'ont point dédaigné l'honneur de la chapellenie de S<sup>te</sup> Radegonde de l'Écotière.

En règle générale, c'était aux chanoines dépendant de l'Etoile qu'était dévolu le bénéfice de l'Écotière. Quelquefois l'autorité compétente le conférait à des religieux de maisons monastiques situées en d'autres diocèses que celui où se trouvait l'Etoile ; mais toutes de la congrégation de Prémontré, et toutes faisant partie de la Circarie ou province régulière de Normandie, dans la circonscription de laquelle le convent de l'Etoile et S<sup>te</sup>-Radegonde de l'Écotière étaient enclavés. Ainsi quatre chanoines de ladite province, l'un religieux de Notre-Dame d'Ardennes près Caen <sup>1</sup>, le second religieux de la Madeleine de Châteaudun, le troisième prieur conventuel de St-Georges du Bois <sup>2</sup>, le dernier prieur claustral de N.-D. de Silly, diocèse de Sées, en Normandie, possédèrent successivement S<sup>te</sup>-Radegonde de l'Écotière <sup>3</sup>.

L'abbé du monastère de l'Etoile, patron naturel et ordinaire des bénéfices de sa communauté, conférait de plein droit le prieuré de l'Écotière, comme le prouve la provision suivante :

« ROBERT PEROT, docteur en théologie, abbé commandataire de St-Sauveur de l'Etoile, ordre de Prémontré, diocèse de Blois, lecteur du roi, bibliothécaire du château de Versailles, à Fr. Gilles Héroult, prêtre du dit ordre, salut en N. S.

« Nous vous conférons la chapelle ou chapellenie de Sainte-Radegonde de l'Écotière, sise paroisse de Bulou, diocèse de Blois, vacante et libre par la démission volontaire de Fr. Julien Poret. En temoignage de quoi,

<sup>1</sup> Abbaye de Prémontré en Normandie, fondée l'an 1122.

<sup>2</sup> Située paroisse de Saint-Martin-des-Bois (Vendômois).

<sup>3</sup> Archives de Loir-et-Cher, liasses de Sainte-Radegonde.

nous vous délivrons ces presentes, munies de notre sceau, contresigné de notre secrétaire général. Au château de Versailles, l'an 1728, 27 mars. Perot, par mandement dudit seigneur abbé, Beuvry <sup>1</sup>. »

L'évêque diocésain quelquefois, le pape plus rarement, nommaient au prieuré de Sainte-Radegonde de l'Ecotière. Innocent XIII, particularité singulièrement remarquable, connut la petite chapelle et daigna la pouvoir lui-même d'un titulaire. C'est ce que nous a révélé le diplôme, l'un des plus beaux titres de ses humbles gloires :

« Antoine Geay, prêtre bachelier en Sorbonne, vicaire général et délégué de l'illustre et révérend évêque de Blois, à notre frère Guillaume Dubois, de l'ordre de Saint-Augustin de Prémontré, prieur de l'abbaye de l'Etoile, salut en N. S.

« Ayant vérifié la lettre du S. P. Innocent XIII, qui vous confère la chapelle de Sainte-Radegonde de l'Ecotière, sur la résignation de Fr. J. B. Frion, dernier possesseur, reçue et admise de sa Sainteté, par lettres données à Rome près Sainte-Marie Majeure, le 5 des Ides de septembre, la huitième année de son Pontificat suprême.... Nous vous gratifions et pourvoyons de la dite chapelle, de ses droits et appartenances.... Donné à Blois, l'an 1722, le 30 décembre. Témoins.... Geay, vicaire général. — Par le grand vicaire, Couratin <sup>2</sup>. »

La collation pontificale, épiscopale ou abbatiale, ne conférait pas seulement au prieur nommé l'investiture de la chapelle, mais encore la pleine et entière jouissance de tout le domaine qui lui était annexé. Ce domaine, que la piété chrétienne avait progressivement et bénévolement composé, formait l'apanage et le temporel de Sainte-Radegonde. Rien là, du reste, hâtons-nous de le

<sup>1</sup> Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde. Voir pièces justificatives F.

<sup>2</sup> Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde.

dire, qui doit rappeler tant soit peu la princière opulence de ces puissants prieurés des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, dont les immenses possessions se développaient librement en plein soleil, sur de vastes portions de terres, cédées à l'Eglise par la munificence des seigneurs et des rois.

Une heure ou deux auraient grandement suffi pour parcourir et analyser minutieusement l'héritage de sainte Radegonde. Sa petite principauté, toute ramassée dans les étroites limites de la Haute et Basse Ecotière, comprenait les choses ci-dessous détaillées :

« La chapelle du pèlerinage ; item, la maison priorale, simple corps de logis percé de fenêtres à carreaux, reliés par des ligatures de plomb, le tout composé d'une chambre à feu, d'un four, d'une étable, d'une grange pour le battage des grains, avec colombier, cour et grand jardin clos de haies vives ; item, 20 boisselées de terre labourable, non loin et au-dessus de la chapelle, vers La Ville-aux-Clercs, proche le vieil étang ; item, 15 autres boisselées séparées des précédentes par ledit vieil étang ; item, 20 boisselées de mêmes terres labourables le long du petit bois planté sur le ruisseau ; item, 3 autres boisselées voisines de l'étable du prieuré ; item, une noue de 2 boisselées, dite noue de l'Ecotière ; item, 5 boisselées de pré ; item, 2 boisselées de pâturaux, parcours et landes ; item, un taillis sur le ruisseau et un autre joignant la noue de l'Ecotière<sup>1</sup>. »

Quels bons villageois ou quels nobles hommes avaient doté Sainte-Radegonde de ce modeste apanage ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que c'était là tout le royal domaine de la bienheureuse princesse, tout l'état seigneurial de la pieuse reine de France, au hameau féodal de l'Ecotière.

Le prieur, dépositaire à vie de ce petit patrimoine,

<sup>1</sup> Des baux et fermages du prieuré ; Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde. Voir pièces justificatives G.

bénéfice religieux et bien d'église, devait le conserver intact, l'entretenir comme une terre à part, une terre sacrée ; aussi n'en confiait-il la gestion matérielle qu'à d'honnêtes laboureurs, gens du pays, consciencieux et de bonne renommée.

Voici à quelles conditions : les fermiers de Sainte-Radegonde prenaient et acceptaient la métairie, conditions douces et paternelles, nous le ferons remarquer tout à l'heure.

Le terrage entier leur était concédé avec jouissance des dîmes, droit de logis dans le prieuré, de chasse, de pêche, de pacage dans les bois taillis, aux charges d'avantager le seigneur chapelain possesseur : cinq boisseaux de charbon par an, de quelques pièces de gibier, d'un couple de gélines ; de faire célébrer dans la chapelle deux messes basses, l'une 22 juillet, fête de la Madeleine<sup>1</sup>, l'autre 26 décembre, fête de saint Etienne<sup>2</sup> ; de solder au prieur la somme annuelle de 75 à 90 livres, montant de la location du domaine<sup>3</sup>. 75 à 90 livres au plus, tel était donc en deux mots l'état financier du prieuré de l'Ecotière ; c'était ce qu'on pourrait appeler *le denier de sainte Radegonde*.

Le moment est venu de relater le peu que nous avons appris de cette chapelle, d'ailleurs trop infime pour être décrite. La carte manuscrite des archives de Loir-et-Cher et celle de Cassini, postérieure, l'indiquent et la nomment ; l'Histoire du Dunois<sup>4</sup> la signale trois fois ; J. de Pétigny la mentionne dans ses excursions archéologiques à travers le Vendômois<sup>5</sup>. En 1791, le comité révolu-

<sup>1</sup> Seconde patronne de la chapelle, depuis que sainte Radegonde était devenue la première.

<sup>2</sup> En l'honneur de saint Etienne, vénéré dans la chapelle de Saint-Etienne, située près du château des Mussets et de la chapelle de l'Ecotière. Voir pièces justificatives H.

<sup>3</sup> Extrait *passim* des baux et fermages du prieuré. (Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde.)

<sup>4</sup> Par l'abbé Bordas.

<sup>5</sup> Histoire Archéologique du Vendômois, p. 47.

tionnaire trouva bon de se l'adjuger avec ses dépendances. Le 13 thermidor an X, le citoyen Landier de l'Escotière acheta l'Oratoire et son clos, contenant 1 hectare 45 ares 54 centiares de terres labourables<sup>1</sup> (2 arpents 8 boisselés, ancienne mesure). En octobre 1854, la veuve Landier céda le tout à M. l'abbé Drouineau, curé de Bullou<sup>2</sup>, qui eut, par un élan de piété bien louable, la générosité de l'acquérir, moyennant 1,500 francs, lesquels furent intégralement payés.

Chargé de bardeaux et de tuiles, écrasé d'années, sans style et à demi ruiné, tellement étroit que trente personnes réunies en eussent comblé l'enceinte, l'Oratoire primitif devait nécessairement disparaître.

Malgré l'humidité de cette chapelle actuellement détruite et si avantageusement remplacée, les titulaires n'en prenaient possession qu'avec une certaine pompe et selon les règles d'un cérémonial combiné, ce semble, pour relever à leurs yeux l'honneur qu'ils recevaient d'être appliqués au service de la glorieuse patronne de l'Escotière. Un exemple donnera l'idée de ces installations solennelles, presque identiquement semblables, d'ailleurs, aux prises de possession des églises paroissiales et des grands prieurés-cures :

« L'an 1735, 28 avril, Nous René Becquereau notaire royal apostolique au diocèse de Blois, résidant à Vendosme, sommes transporté devant la chapelle de sainte Radegonde de l'Escotière, paroisse de Bullou dépendante de l'Etoile de Prémontré où estant, AVONS mis et introduit frère Lecomte cy requerant en possession de la chapelle sainte Radegonde de l'Escotière, ses droits, appartenances et dépendances, par la libre entrée d'iceluy en icelle. La porte ayant esté ouverte a pris le nouveau chapelain de l'eau béniste, fait sa priere au bas de l'hautel, baisé l'hautel, tousché le livre messel et ob-

<sup>1</sup> Etude de M<sup>e</sup> Mereaux, notaire à Vendôme.

<sup>2</sup> Par devant M<sup>e</sup> Lecomte, notaire à La Ville-aux-Clercs.

servé les autres cérémonies requises; lesquelles choses le dit frère Lecomte a déclaré faire pour signe d'installation: après quoi AVONS donné lecture aux assistants du présent acte, par devant tesmoins: J. B. d'Escrivant, escuyer d'Escrivant; Jean Molinet..., demeurants au village de l'Escottière. — Becquereau, notaire<sup>1</sup>. »

Nous pourrions offrir plusieurs titres de même nature. Précieux sous plus d'un rapport, ces documents et d'autres encore, où se révèlent les noms des prieurs de l'Ecoitière, nous ont permis de dresser le catalogue des seigneurs chapelains de Sainte-Radegonde:

Frère Robin Lormoys, 24 mai 1456 ;

Frère Jean-Gatien Tillier, 21 mai 1531 ;

Frère Louis Lucas, chapelain de Sainte-Radegonde, 15 juillet 1668, prieur en même temps de Notre-Dame de Lorette (paroisse des Hayes) et seigneur de la Haute-Closerie-des-Bruères (paroisse d'Authon)<sup>2</sup> ;

Frère Bernard Poignant, 18 novembre 1674, titulaire de Sainte-Radegonde et religieux de Notre-Dame d'Ardennes, y demeurant ;

Frère Jacques d'Autrecourt, Prémontré de l'Etoile, nommé vers 1709, résigne son bénéfice de Sainte-Radegonde à J.-B. Frion ;

Frère J.-B. Frion, Prémontré de la Madeleine de Châteaudun, reçoit du pape Innocent XIII la chapellenie de Sainte-Radegonde, et se démet entre ses mains au profit de Guill. Dubois ;

Frère Guill. Dubois, nommé par Innocent XIII le 5 septembre 1722, meurt titulaire de Sainte-Radegonde l'année suivante ;

Frère Julien Poret, succède au précédent, et se démet en 1728.

Frère Gilles Hérault, prieur conventuel de l'abbaye

<sup>1</sup> Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde

<sup>2</sup> Archives de Loir-et-Cher, liasse de l'abbaye de l'Etoile.

de l'Etoile, élu chapelain de Sainte-Radegonde, le 27 mars 1728, devient plus tard curé de Saint-Lubin de Vendôme ;

Frère Pasquier, 1729 ;

Fr. Sébastien J. Bridou, religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie et prieur de la Mancelière, est créé chapelain de Sainte-Radegonde vers 1730. Il se retire comme pensionnaire au couvent des Révérends Cordeliers de la Madeleine de Vendôme, et meurt titulaire de Sainte-Radegonde, le 18 mars 1735, chez la veuve Préjant, paroisse de Saint-Martin <sup>1</sup> ;

Frère David Lecomte, prieur conventuel de Saint-Georges-du-Bois (Diocèse du Mans), lui succède, 23 mars 1735 ;

Frère Pierre Duhamel, religieux de l'Etoile, le remplace, 28 avril 1746. La mort le surprend, 13 juillet même année ;

Frère Louis-Alexandre, prieur conventuel de Notre-Dame de Silly, ordre de Prémontré, diocèse de Sées en Normandie, nommé au bénéfice de Sainte-Radegonde de l'Ecotière, 21 janvier 1747, clôt cette liste assurément exacte, mais incomplète faute de documents, des prieurs de l'Ecotière <sup>2</sup>.

Ajoutons au catalogue les noms de MM. Drouineau, curé de Bullou, chapelain de Sainte-Radegonde, et Lacombe son successeur, actuellement chargé de la paroisse et du pèlerinage.

Le petit temple que ces différents religieux et prêtres séculiers ont desservi n'existe plus, nous l'avons dit ; mais rien ne tombe dans la religion, ou ce qui tombe se relève pour affronter de nouveau les siècles.

Un autre sanctuaire, conforme à la grandeur de son sujet

<sup>1</sup> Etant vicaire à La Madeleine de Vendôme, j'ai connu des Préjant sur cette paroisse.

<sup>2</sup> Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde.

et plus en rapport avec la majesté d'une reine de France, vient de lui être substitué. Bâti par M. de la Morandière, l'habile architecte des églises de Chouzy et de Candé, ce charmant oratoire se dresse à l'extrémité de la prairie de Sainte-Radegonde, dans le fond du val, au pied d'une colline où la belle forêt de la Gaudinière commence à déployer la sombre verdure de ses grands chênes. Les pèlerins traversent, pour y arriver, un petit pont de bois, à fleur de sol, jeté sur le Boulon, large en cet endroit, courant et limpide entre ses bords très-ombragés d'aulnes.

La construction du monument, produit de souscriptions volontaires et de charitables offrandes, donnera, nous l'espérons, un nouvel essor au pèlerinage.

Ce pèlerinage, dont la trace, plusieurs fois effacée, reparait et disparaît le long des siècles, à peu près comme les vestiges d'une caravane, marqués sur le sable, peuvent se recomposer malgré les lacunes. Nous l'avons suffisamment suivi pour affirmer qu'il fut populaire et florissant dans le passé.

Il y avait anciennement foule nombreuse le mardi de la Pentecôte; affluence le 13 août, fête de Sainte-Radegonde de l'Ecotière et fête patronale de la chapelle; grand concours avec messe, le lendemain de Noël, fête de Saint-Etienne-des-Mussets; rendez-vous général le 22 juillet, fête de la Madeleine. Ce jour-là, le plus marquant de l'année, le seigneur chapelain venait à l'Ecotière sur un cheval que le fermier de son prieuré lui amenait, soit au presbytère de Saint-Lubin de Vendôme, soit au couvent de l'Etoile ou ailleurs, selon le lieu de sa résidence. Lui-même célébrait une messe à notes, assisté d'une dizaine de prieurs-curés des environs. Un déjeuner, pris au logis seigneurial de l'Ecotière et spécifié sur les manuscrits, terminait la solennité<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Des baux et fermages du prieuré, Archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde.

De vieux papiers ont conservé le souvenir de plusieurs prêtres qui ont visité par dévotion le pieux sanctuaire de Sainte-Radegonde : en 1723, François Brillaud, procureur de l'Etoile; en 1738, François de Laval, prieur de Saint-Firmin-des-Prés; en 1746, Michel Huet, prieur de Saint-Jacques de l'Isle.

Certaines personnes de qualité doivent être également signalées parmi les pèlerins laïques de Sainte-Radegonde: en 1620, messire Abel du Bouchet, seigneur des Mussets; en 1692, noble homme Gaspard de Massard, seigneur de Milgrande et autres lieux; et vers 1735, l'écuyer J.-B. d'Escrivant, seigneur d'Escrivant.

Le sanctuaire de Sainte-Radegonde de l'Ecotière a été l'objet de libéralités pieuses. Messire René Nourry, prieur-curé, baron de Bullou<sup>1</sup>, a pris soin de les annoter, en citant le nom des bienfaiteurs. Nous savons de lui qu'en 1640 *demoiselle d'Estable veuve de noble homme Francis du Boulay, seigneur de la Reine-Bergère*<sup>2</sup>, offrait à l'auguste protectrice de l'Ecotière *une somme de 75 livres avec une chasuble de camelot blanc galonné d'or où estoient les armes de la donatrice*. Au siècle suivant, 1714, dame Françoise Guery, veuve d'Emmanuel de Marescot, chevalier, seigneur de Chicherai, présentait comme témoignage de sa dévotion singulière envers sainte Radegonde, un beau calice ouvragé. Robert Férot, bibliothécaire du château de Versailles, lecteur du roi, abbé commandataire de Saint-Sauveur de l'Etoile, en 1728, joignait à ces offrandes l'hommage d'un « Livre Messel » relié, ayant sur le plat l'écu de France, lequel il « tenoit du roi Louis XV<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Tous les prêtres-curés de Bullou devenaient, par le seul fait de leur investiture, barons de la baronnie de Bullou.

<sup>2</sup> Terrage de la paroisse de Bullou.

<sup>3</sup> Inventaire de la chapelle Sainte-Radegonde de l'Ecotière, dressé par messire René Nourry, curé de Bullou, août 1739; fabrique de Bullou.

Pourrions-nous oublier l'obole de la veuve, et ne pas mentionner · 1<sup>o</sup> que le 28 décembre 1603, Jacqueline Gasnier, de la paroisse de Bullou, affectait aux réparations et *réfections* de la chapelle du pèlerinage *la somme de 10 soulz* <sup>1</sup>; 2<sup>o</sup> qu'en 1554, les habitants de la baronnie de Fréteval offraient « un grand cierge de cire neufve du poids de trois livres pour estre bruslé devant madame sainte Radegonde de l'Escottièr<sup>2</sup>? »

Les pieux fidèles qui avaient eu confiance en elle pendant leur vie l'imploraient à leurs derniers instants. Beaucoup même faisaient en mourant le vœu d'un pèlerinage posthume à son autel. Les parents et amis acquittaient en leur nom ce pèlerinage d'outre-tombe. Ainsi :

Le 15 février 1544, Pierre Pinez, de Pezou, recommande à ses héritiers que « ses voyages soient accompli qui sont a St-Victur de Freddval et sainte Radegonde de lescotièr; »

Le 23 août 1549, Mathurin Masson, malade et agonisant, prescrit plusieurs voyages « assavoir ung a sainte Radegonde ; »

Le 24 août 1550, Philipie, femme Jacques Breton, dicte le même ordre à son exécuteur testamentaire ;

Le 22 décembre 1550, Marion femme Noël Pelletier, laisse la charge de deux voyages : « ung à Monsieur St-Mandé, ung à Madame sainte Radegonde de lescotièr; »

Enfin, le 20 avril 1557, Catherine du Goust déclare vouloir et entendre, qu'après son trépas « soient faits ses troys voyages ung à sainte Aregonde (*sic*) de Bullou...<sup>3</sup> »

Ces documents suffiraient pour établir la célébrité de

<sup>1</sup> Testament signé Belot notaire ; Papiers de la fabrique de Bullou.

<sup>2</sup> Compte de Jacques Goyet, procureur fabricant de l'église de Bullou (même fabrique).

<sup>3</sup> D'un registre in-8<sup>o</sup> manuscrit intitulé *Pezou* ; Testaments de 1543 à 1559 ; Archives de Loir-et-Cher.

la chapelle de l'Écotière dans les contrées circonvoisines. Fréteval y est venu le mardi de la Pentecôte 1555, portant croix et bannière, avec la châsse « ou estoient les reliques de Mr St-Victur <sup>1</sup>. » Bullou, plus rapproché, multipliait ses pèlerinages. Quelques-unes des pieuses pérégrinations de cette paroisse doivent être ici consignées :

« Plus payé pour la procession de Ste-Radegonde, 1653, huit sos six deniers <sup>2</sup>;

« Plus pour les chandelles de la procession allée le mardy de la panthecoste à Ste-Radegonde, 1655, en aoust unze souz troys den.;

« Plus receu à la procession de Ste-Radegonde, 1657, quinze solz tant pour le gageon marguillier <sup>3</sup> que petits clerks le jôr que ladite y a esté en devotion;

« Plus payé 14 sols pour une demie livre de petites chandelles a la procession allée en aoust (même année) à Ste-Radegonde <sup>4</sup>.

A l'exemple de Bullou, toutes les populations limitrophes de l'Écotière : Lignières, Morée, La Ville-aux-Clercs, Pezou, Lille, Chauvigny, Saint-Lubin-des-Prés, Saint-Hilaire, Saint-Firmin, s'acheminaient plusieurs fois l'année, sous la conduite de leurs différents clergés, vers le sanctuaire de Sainte-Radegonde.

Tous les premiers mardis de chaque mois, M. l'abbé Lacombe, curé actuel de Bullou, s'y rencontre avec une soixantaine de pèlerins. Le mardi de la Pentecôte, 2,000 personnes, accourues de douze lieues à la ronde, y vien-

<sup>1</sup> Compte de Jacques Goyet, procureur fabricant de l'église de Fréteval; Papiers du presbytère de Bullou.

<sup>2</sup> Compte de Pierre Fleury rendu à Jacques Vaumour, curé de Bullou, même fabrique.

<sup>3</sup> Gageon, celui qui paie, trésorier. *Gagier, gainage, gage.*

<sup>4</sup> Compte de Jehan Lefort, trésorier de Sainte-Anne de Bullou, mêmes papiers de fabrique.

nent prier dans une même pensée de confiance, d'amour et de foi.

Il y a là, comme à Saint-Etienne-des-Mussets, à Saint-Vrain et autres localités, une petite source du nom de Sainte-Radegonde, à l'eau claire, fraîche et douce, large d'un mètre à peine, oblongue et couverte d'un chêne, entourée de jeunes noisetières, de mûriers sauvages et de touffes de bruyères. Les malades la visitent avec dévotion; les infirmes l'assiègent, à l'issue de la messe, après avoir reçu le *Salut et l'Évangile* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pièces justificatives I.

---

Avant les pièces justificatives devait se placer une ancienne liturgie de Sainte-Radegonde, que l'auteur du présent travail avait exhumée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris. L'étendue de ce morceau n'a pas permis malheureusement qu'il fût inséré dans le Bulletin. Il paraîtra dans un tirage à part qui suivra de près ce Numéro.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

A

*Gros Chêne, grossa quercus.* — Les Bénédictins de Vendôme achetèrent son territoire, août 1249, à Jean de Corcelle, chevalier, moyennant 50 livres. (Titre latin, parchemin, écrit. goth.; arch. de Loir-et-Cher; liasse de Bullou.) Gros Chêne en 1551, châtellenie, commanderie et siège d'un lieutenant général. (Registre du presbytère de Bullou.)

*Pontlâne.* — En juin 1266. Johannes de Ponte Hordaerius (receveur, percepteur des grains) de Pontlasne et Agnes ejus uxor confessi fuerant vindidisse religiosi viri abbati et conventui de Vindocino quicquid juris habebant in molindino q<sup>d</sup> vocatur Pontlasne. (Titre lat., parch. écrit. goth.; arch. de Loir-et-Cher; liasse de Bullou.)

*Les Vaux.* — Le 18 déc. 1367, Regnaud de Graçay, seign. de Graçay et Lille, reconnaît que le territoire des Vaux, entre le Colombier et le Val Imbert, appartient à l'abbaye de Vendôme, dès sa fondation. (Titre lat. parch., écrit. goth.; arch. de Loir-et-Cher; liasse de Bullou.)

*Les Mussets.* — Vieux château. Seigneurs des Mussets: Jehan du Bouchet, 1551; Nicolas du Bouchet, 1563; Arthur du Bouchet, 1590; Abel du Bouchet, 1622; Arthur du Bouchet, 1661; le comte de Vaire, 1691; Gaspard de Massard (cité dans cette notice); seign. des Mussets, Milgrande, Chicheré, 1693... (Des papiers du marquis de Massol, propriétaire actuel des Mussets.)

B

9 Avril 1738, *bail*. — Par devât nous, Charles Mausion, nottaire colloqué à Saint-Firmin, révér. père David Le Conte, ch<sup>ne</sup> régulier de la Réforme de Prémontré, prieur de l'abbaye Saint-Georges-du Bois dudit ordre, paroisse de Saint-Pierre-du-Bois, en Vendomois, dioc. du Mans, prieur titulaire de la chapelle et prieuré simple de Sainte-Radegonde, *autrefois Sainte-Madelaine de l'Escotière*, paroisse de Buslou, lequel, en sa qualité de prieur de Sainte-Radegonde, a reconnu avoir ce jourd'hui baillé à titre de ferme et prix d'argent..... (Suit le détail.)

11 Nov. 1746, *bail*. — Par devât nous Ch. Mansion..... M<sup>tr</sup>e Gille Héroult, prestre, ch<sup>ne</sup> régulier de l'étrouite observance de Prémontré, prieur curé de Saint-Leobin de Vendosme, y demeurant, lequel, au nom et comme fondé de pouvoir du rév. père Louis Allexandre, prestre, ch<sup>ne</sup> régul. de N. D. de Silly, diosesse de Sées, prieur titulaire de la chappelle etprieuré simple de Sainte-Radegonde, *autrefois Sainte-Magdellaine de l'Escottière*, paroisse de Bullou, depandant led. prieuré de l'abbaye de l'Etoile, le quel reconnoit avoir baillé et baille..... (Arch. de Loir-et-Cher; liasse de Sainte-Radegonde.)

C

Chapelles de Sainte-Radegonde: 1<sup>o</sup> à Châteaudun, 2<sup>o</sup> à l'Epinaï, *spinetum*, près de Lanneray; 3<sup>o</sup> à la Mézière, paroisse de Lunay, Vendomois. Cette chapelle de Sainte-Radegonde, de la Mézière, possédait un terrage affermé à Philippe Aubert, le 4 mars 1748, à raison de deux septiers de blé par an. (D'un registre manusc. intitulé: *Collegiale de Vendosme*, 1787-1790; arch. de Loir-et-Cher.) Ledit terrage relevait du chapitre de Saint-Georges de Vendôme, comme paraît l'indiquer la note suivante: « Le chappitre de St-Geor-

ges de Vendosme appelez pour faire foy et hommage à Mgr. le Duc, à cause de leur censif des Hayes et sainte Rade-gonde. » (D'un registre manusc., sans pagination, coté p. 712 et intitulé: Vendôme. Archives impériales. Paris.)

## D

Ce document, sur simple feuille de papier ordinaire, se trouve aux archives impériales. Paris; liasse de l'Etoile, ordre de Prémontré.

## E

Les curieux détails de cette affaire, dont voici le résumé, se trouvent aux archives impériales, Paris, liasse des Prémontrés.

Le chapitre général de l'ordre, assemblé en mai 1772, considérant la pauvreté de l'abbaye de l'Etoile, paroisse d'Authon, et de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, émit le projet de les fondre en une seule. L'Etoile fut invitée la première à se réunir à Saint-Georges. De là, protestations, mémoires, lettres de la part des moines de l'Etoile, des prieurs curés et chapelains de prieurés simples relevant de cette abbaye, lesquels affirmant et démontrant que l'Etoile étant moins misérable que Saint-Georges-du-Bois, c'était Saint Georges qui devait être absorbé par l'Etoile et non l'Etoile par Saint-Georges.

Force fut alors au chapitre général de s'adresser au monastère de Saint-Georges, pour l'engager à ne faire qu'un même tout avec Saint-Sauveur de l'Etoile. Or, les moines et prieurs curés de Saint-Georges, prouvant à leur tour, par maints arguments, tout aussi bien établis, que l'Etoile était plus dénuée que Saint-Georges, firent tellement valoir les avantages qu'ils avaient sur l'Etoile, qu'après vingt plaidoyers de part et d'autre, souvent emphatiques, tous très piquants, le chapitre général, grâce à la médiation de Mgr de Termont, évêque de Blois (dont j'ai lu les lettres aux archives impériales, Paris) n'osa trancher la question, et que les choses

en restèrent là. Les deux couvents vécurent de leur vie propre jusqu'en 93.

## F

Il y a, aux archives de Loir-et-Cher, liasse de Sainte-Radegonde, six titres de provisions, collations et prises de possession de la chapelle et prieuré simple de Sainte-Radegonde de l'Ecotière. Conférés lesdits titres aux chanoines de l'ordre de Saint-Augustin de Prémontré, ci-après: J. B. Frion, 22 mai 1711; Guill. Dubois, 24 févr. 1723; Julien Poret, 19 mai 1723; Gilles Héroult, 3 mai 1723; David Lecomte, 28 avril 1735; Pierre Duhamel, 27 mai 1746.

## G

Les susdites archives, même liasse, possèdent dix baux du prieuré de Sainte-Radegonde de l'Ecotière, où l'état et les biens du prieuré sont décrits, savoir: baux, du 15 juillet 1668; du 18 nov. 1674; du 20 sept. 1714; du 24 juillet 1723; du 21 déc. 1723; du 29 déc. 1724; du 12 oct. 1728; du 21 déc. 1733; du 9 avril 1738; du 11 nov. 1746, et une assignation du 21 janv. 1747. En voici quelques extraits:

*Du bail 9 avril 1738*: « ..... C'est assavoir le lieu seigneurial et domaine de Sainte-Radegonde de l'Ecotière, consistant en corps de logis avec chambre basse à feu, four, estable, jardins, prez et noues, pâtures, landes et terres labourables et non labourables, comme aussi les dixmes grosses menue et vertes..... ce que les preneurs ont accepté pour en jouir sans pouvoir couper aucun bois par pied ou arbre portant fêste..... auront seulement la liberté d'y faire pacager leurs bestiaux..... de plus ledit prieur s'est réservé les cens et rentes profitz de lotz et vante et tous autres profits seigneuriaux..... leur sedde droit de chasse et de pêche sur tout le fief..... moyennant 75 livres de ferme chacun an..... »

Au bas de ce bail, on lit en note: « continué le susdit bail

pour trois années, aux mesmes conditions, sauf que le sieur preneur fournira par chaque année quelque gibier et donnera à disner à Sainte-Radegonde ce 22 juillet 1743. »

*Du bail 21 déc. 1733 :* « .... Seront tenuz lesdits preneurs à défricher et ensemençer 20 boessellées de terre prosche et le long du petit bois qui est sur le ruisseau et 20 boessellées qui sont à costé de la chappelle, vers la Ville-aux-Clercs, auprès du vieil étang.... s'obligent de faire employer trois journées de maçon et trois de couvreur pour reparer ladite chappelle et faire replacer les bardeaux et thuiles.... de nourir sur le lieu seigneurial de l'Ecotière le cheval dudit sieur prieur et le luy amener quand il en aura besoin et luy donner par chacun an trois couples de poullets.... fait le présent bail pour le prix et somme de 403 livres.... »

*Du bail 20 sept. 1714 :* « .... Fera aussy ledit preneur célébrer dans la chappelle de Sainte-Radegonde chacun an deux messes qu'il payra lui-même. aux jours et festes de Saint-Etienne d'hyver et de la Madelaine.... moyennant le présent bail, la somme de 60 livres.... »

NOTA. La charge des deux messes ci-dessus est imposée dans tous les baux aux fermiers du prieuré de l'Ecotière.

## H

Les fouilles que M. le marquis de Massol, propriétaire actuel des Mussets, m'a dit avoir pratiquées sur l'espace qu'occupait l'ancienne chapelle de Saint-Etienne des Mussets, depuis longtemps ruinée, l'ont amené à découvrir, sous une masse de ronces, ses fondements à fleur de terre fort épais, l'endroit où étaient l'abside et l'autel, un crâne et des os, restes d'un corps enseveli, une terre très-noire dans l'enceinte, indiquant un lieu de sépulture, une large pierre quadrangulaire, qu'il a transportée à la place où avait existé l'autel. Cette pierre se trouve à 36 mètres de la Fontaine Saint-Etienne,

où les femmes viennent encore aujourd'hui plonger leurs enfants pris de convulsions.

I

A Sainte-Radegonde de l'Ecotière, s'élève derrière la chapelle une aubépine de 60 centimètres de tour et haute de 6 mètres. On en cueille au mois de mai des branches fleuries, qu'on entoure de rubans et qu'on plante ainsi sur les fumiers, pour éloigner des étables serpents et couleuvres. Les pèlerins jettent des épingles dans la fontaine de Sainte-Radegonde,

---

# LES GLANEUSES

POÉSIE

## NOTICE

Pendant que mon frère était médecin stagiaire au Val-de-Grâce, il fut à plusieurs reprises détaché au service de santé de Bicêtre. Parmi les malades confiés à ses soins, se trouvait un aliéné, qui s'éprit pour lui d'une grande affection et qui lui inspira un vif intérêt. C'était un homme taciturne, à la tête intelligente, au regard mélancolique, et bienveillant; il ne sortait de son mutisme que pour réciter des vers et pour demander, d'un air craintif et en baissant alors la voix, si les proscriptions étaient terminées. Car la folie de ce malheureux consistait en un anachronisme; il s'imaginait vivre sous le triumvirat de Lépide, Antoine et Octave, sans rien ignorer toutefois de l'état actuel des choses.

Comment s'était faite dans son esprit cette superposition d'une époque ancienne au temps présent? Avait-il été complice, témoin ou victime de tragédies semblables à celles dont l'image le poursuivait; ou bien l'étude des atrocités commises par les triumvirs avait-elle tout à coup dominé son imagination, jusqu'à lui faire croire qu'il se trouvait en ces années néfastes où la fureur de trois monstres semblait s'être conjurée pour détruire tout ce qui restait d'honnête en Italie, et ne laisser au despotisme des Césars qu'une vile et maniable multitude d'esclaves et de gens tarés? Je ne sais; toujours est-il qu'il se félicitait d'être à l'abri, loin du théâtre de ces horreurs, et qu'il consacrait ses loisirs au culte des Muses. Celles-ci avaient pour agréable la dévotion de ce fou, et la pièce que je vais vous lire vous prouvera qu'elles lui départaient de fécondes inspirations.

C'est un étrange spectacle que celui d'une intelligence

entravée dans certaines de ses facultés et se manifestant par les autres dans toute son intégrité. Rien, à mon sens, ne montre plus clairement la distinction de l'âme et du corps que les phénomènes de ce genre ; nulle preuve plus palpable que le corps n'est qu'un instrument plus ou moins parfait, plus ou moins apte à traduire l'âme.

Voyez un jeu d'orgues : les tuyaux sont disposés d'après les lois des gammes et les règles de l'harmonie ; le souffle qui va les faire vibrer s'y précipite : j'entends une musique délicieuse, une mélodie qui me transporte. Si je ne connais pas la construction des orgues, rien ne me dit que ces sons si harmonieusement diversifiés sont le produit d'un souffle unique et uniforme modifié par les tuyaux qui le reçoivent. Mais qu'un de ceux-ci vienne à se déformer ou à se déplacer, aussitôt une note fausse détonnant sur l'harmonie générale m'avertit qu'il y a là deux éléments dont l'un trahit l'autre.

Au lieu d'un orgue parfait, j'en prends un médiocre : d'où vient le différence de jeu avec le premier ? De la simple construction matérielle ; car le souffle qui les fait parler est le même.

Ainsi en est-il de l'âme et du corps. Celle-là, souffle divin, *anima*, est la même en chacun de nous ; elle tient de sa céleste origine une parfaite uniformité de puissance dans tous les hommes ; mais comme elle ne peut entrer en communication avec le monde extérieur qu'au moyen du corps, c'est là aussi que se marque la différence des intelligences, différence toute de traduction, si je puis parler ainsi, et qui doit disparaître avec l'objet qui la produit : « Je crois, dit Xénophon, qu'une fois délivrée de tout mélange du corps, et désormais libre et pure, l'âme retrouve alors l'intelligence parfaite. »

Je résiste aujourd'hui à l'attrait de développer ma pensée ; aussi bien cette question est-elle assez grave pour faire le sujet d'une étude particulière que je vous

présenterai peut-être quelque jour, et dont le fruit, je l'espère, sera de vous convaincre combien il faut de réserve à prodiguer le nom de matérialisme à certains procédés philosophiques de nos jours, qui consistent à appeler principalement l'attention sur l'analyse physiologique. Qui dit que de ces efforts, dont la hardiesse et peut-être l'exagération inspirent à quelques-uns de si vives inquiétudes, ne sortira pas un irréfutable témoignage de la spiritualité de l'âme? Car enfin, quand on aura bien scruté notre corps, que l'on en connaîtra toutes les propriétés et les aptitudes jusque dans ses dernières fibres, n'y trouvant plus une molécule dont ils ne connaîtront la destination, n'y découvrant plus un atôme où pourrait se cacher le principe vital qui nous anime, ces chercheurs, qui sont de bonne foi, reconnaitront et auront fourni la preuve scientifique que l'âme est indépendante de la matière.

N'oublions pas que la science humaine est un rayonnement de celle de Dieu, que l'activité réunie de tous les êtres, où qu'elle s'exerce, produit l'harmonie générale de la création,

Voici des bandes de mineurs, noirs et poudreux, prêts à descendre dans leurs puits. Irez-vous leur crier : Arrêtez, ne voyez-vous pas que vous allez saper les fondements du sol et creuser sous nos pieds des abîmes! Laissez là votre ténébreuse besogne qui est un danger pour nous! — Non, car, s'ils vous écoutaient, demain vos machines, vos usines, vos manufactures s'arrêteraient, et le dixième de l'humanité demeurerait sans défense contre les rigueurs de l'hiver. Leur labeur dans l'ombre et votre travail au soleil sont également nécessaires à la marche du monde.

Pour moi, je ne croirai jamais que l'œuvre de Dieu puisse être contrarié ou amoindri par les efforts de ses créatures; et s'il me venait quelque appréhension de ce genre, je me rassurerais en redisant avec Fénelon : L'homme s'agite, et Dieu le mène !

U. HINGLAIS.

# HYMNE A PAN OU LES GLANEUSES

## IDYLLE

—

### EPIGRAPHE

Cur non, Mopse, boni quoniam convenimus ambo  
Tu calamos inflare leves, ego dicere versus,  
Hic corylis mixtos inter considimus ulmos.

(*Virgil.*, Egl. V<sup>a</sup>.)

## I.

### UN PASSANT.

Célébrez Pan, jeunes glaneuses,  
Ce Dieu donna l'harmonie aux roseaux :  
L'ombre descend derrière les yeuses,  
Zéphyr ride le front des eaux.

Le prix, j'en atteste Cybèle,  
Ne sera pas indigne de vos vers ;  
Je vous promets, pour une œuvre si belle,  
Deux agneaux, l'orgueil des prés verts.

Légers, ils effleurent à peine  
L'herbe des champs, la ronce des halliers,  
Et leur blancheur semble rendre incertaine  
La blancheur des lis printaniers.

J'y joins la flûte enchanteresse  
Dont autrefois Alcippe le Thébain,  
Sous les ormeaux, plein d'une douce ivresse,  
Tirait un accord surhumain.

Pan lui-même en fit le modèle :  
Du sureau creux il unit les rameaux

Avec la cire, en artisan fidèle  
Qui ne connaît pas de rivaux.

Je jugerai vos chansonnettes :  
Non sans succès jadis j'ai figuré  
Parmi les chœurs divins de vos poètes,  
Dont le souvenir est sacré.

—

II.

ÉGLÉ.

Dieu du Pinde, Apollon, dont je tiens la naissance,  
Et toi, nymphe, ma mère, ombre de mon enfance,  
Répandez vos faveurs sur ce noble étranger.

AMARYLLIS.

S'il chantait, qui de nous au chant pourrait songer ?

GALATÉE.

Du grand Orphée il a le port et le visage.

ÉGLÉ.

Quel sujet pour nos vers !... Le rapsode et le sage,  
Pour dignement louer Pan, uniraient en vain  
Les pompes de l'école aux chansons du Sylvain.

AMARYLLIS.

Il remplit nos forêts d'une douce harmonie.

GALATÉE.

Il cadence la voix noble de Polymnie.

ÉGLÉ.

Ce Dieu, qui met la joie au sein de nos guérets,  
Anime les pasteurs aux fêtes de Cérés.

AMARYLLIS.

Loué, trois fois loué soit le Dieu de la flûte !

GALATÉE.

Le prix insigne doit encourager la lutte.

EGLÉ.

O Muses, qui rendez jaloux de vos faveurs  
Les esprits enflammés de sublimes ferveurs,  
Vous qui de Piérus, dans vos odes ardentes,  
Vainquîtes autrefois les filles imprudentes,  
Et qui fîtes surgir d'un aride sillon  
Les remparts d'une ville aux accords d'Amphion,  
Qu'en nous brûle à jamais le feu de votre lyre !

AMARYLLIS.

Quel illustre héros mon cœur peut-il élire,  
Que n'efface le Dieu dont Syrinx eut l'amour,  
Le grand Pan, protecteur du champêtre séjour ?  
Quand Jupiter, le front enflammé de colère,  
Foudroie avec fracas le chêne séculaire,  
Pour écarter l'horreur de ce présage affreux,  
Ce dieu sur ses pipeaux joue un air amoureux.  
Chassant loin de sa cour les Ménades hurlantes,  
Il fait un doux accueil aux Naïades tremblantes  
Qui, le front incliné sur l'urne de leur sein,  
Suivent d'un œil pensif quelque folâtre essaim  
Menant par la forêt les légers chœurs de danse  
Au son du fifre aigu qu'avec art il cadence.

GALATÉE.

Car du pesant Silène ou de l'ardent Bacchus,  
Ces deux grands conquérants qu'adorent les vaincus,

Ce dieu diffère autant que l'impur Corybante,  
Aux bords tumultueux, à marche titubante,  
D'un ministre chéri des hommes et des dieux.

ÉGLÉ.

Tout autant que Phébus éclipse sous nos yeux  
Les astres par l'éclat et la suprématie,  
Que le pin élancé domine l'humble ortie ;  
Autant que les élans de l'aigle, hôte des monts,  
Dépassent de Progné le vol que nous aimons,  
Que Philomèle au doux chant fait rire des raines,  
Autant de notre dieu les retraites sereines,  
Les calmes attributs, les agrestes concerts,  
Le placent au-dessus des dieux de l'univers :  
J'en excepte pourtant l'imposante assemblée  
Qui, du haut de l'Olympe, à la terre troublée  
Demande de l'encens : révérons les grands dieux !

AMARYLLIS.

Ce n'est pas d'un torrent le cours audacieux,  
Mais d'un calme ruisseau le paisible murmure,  
Dont Pan semble l'écho dans sa musique pure.

GALATÉE.

Des sons mélodieux célébrons l'inventeur.

ÉGLÉ.

Disciples favoris de ce divin chanteur,  
Enfants de son génie et rayons de sa gloire,  
Par lui vous prenez place au temple de Mémoire.

AMARYLLIS.

Vierges chères aux dieux, en vous nous espérons :  
Détachez pour nos vers quelques fleurs de vos fronts.

GALATÉE.

L'hymne est fini : Linus, et toi, fils de Latone,  
Toi qui, sous les derniers rayons du ciel d'automne,  
Inspires les rêveurs à tes pieds frémissants,  
Puissiez-vous applaudir tous deux à nos accents !

ÉGLÉ.

Et toi, dieu de la flûte, orgueil de nos clairières,  
Toi qui remplis l'azur des aubes printanières  
De courants d'harmonie et de vives chansons,  
Si nos voix sont l'écho de tes doctes leçons,  
Dieu de la flûte, daigne en agréer l'hommage,  
Et que de tes concerts y revive l'image !

—

III.

LE PASSANT.

Assez facilement Paris  
A décerné la palme à la plus belle :  
Lorsque les yeux seulement sont épris,  
Le jugement est plus fidèle.  
Mais s'il eût entendu des voix,  
Qui du phénix semblent le chant sublime,  
Le ravisseur d'Hélène eût autrefois  
Sauvé Pergame de l'abîme.  
D'une chanteuse au beau troyen  
La préférence eût paru difficile,  
Et Junon n'eût désiré que le bien  
De Troie, à ses ordres docile.  
De même, ô filles de ces champs,  
A décider entre vous trois j'hésite :  
Vos hymnes sont également touchants,  
Le rayon sacré les visite.

La fauvette égaye un beau jour,  
Le rossignol chante les nuits bénies,  
Et la colombe, un doux refrain d'amour :  
J'aime toutes leurs harmonies.

Mais je veux tripler votre prix :  
Sois-en témoin, grand dieu de la lumière !  
Nulle de vous ne sera, par Cypris !  
La dernière ni la première.

---

Dans sa réunion mensuelle du 31 mars 1870, le Bureau de la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire du Vendômois a pris la détermination suivante :

*Les candidats reçus par le Bureau ne seront définitivement regardés comme membres de la Société qu'après avoir payé leur cotisation pour l'année où ils seront inscrits.*

Pour extrait,

*Le Secrétaire,*

HINGLAIS.

---

Le Secrétaire rappelle que plusieurs membres n'ont pas retiré leur diplôme. Pour le recevoir, ils devront le réclamer à M. Roland, notaire à Vendôme et trésorier de la Société, en ajoutant à leur réclamation 1 fr. 20 c. pour frais de diplôme et d'affranchissement.

SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

---

9<sup>e</sup> ANNÉE. — 3<sup>e</sup> TRIMESTRE.

—

JUILLET 1870

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 14 juillet 1870, à 4 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

La réunion était publique.

Étaient présents au Bureau :

MM. Ch. Chautard, président ; Rolland, trésorier ; Hinglais, secrétaire ; Nouel, conservateur ; Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Roger, secrétaire-adjoint ; Louis Martellière, conservateur-adjoint ; l'abbé Bordier, Launay, de Rochambeau, G. de Trémault ;

Et MM. l'abbé Barbéreau, Barillon, l'abbé Boureille, l'abbé C. Bourgogne, l'abbé L. Bourgogne, G. Boutrais. E. Chautard,

M. Chautard, Dehargne, Duvau, Faton, Filly, Gouéry, Guerreau, d'Harcourt, l'abbé Haugou, Istria, P. Lemercier, Marganne, de Martonne, de Massol, l'abbé Monsabré, de Nadaillac, l'abbé de Préville, Punant, Ribemont, l'abbé Roulet, de Salies, Sampayo, Thillier, de la Vallière, de Wacquant ;

Et un assez grand nombre d'autres personnes qui ne sont pas membres de la Société.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance du 7 avril dernier ; ce sont :

MM. le baron Portalis, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> cuirassiers.

Grison, de La Ville-aux-Clercs, sous-inspecteur des postes en retraite, à Bayonne.

R. de Chauvigny, à Bessé-sur-Braye.

Le vicomte Courtois d'Urbal, général de division.

H. Godineau, architecte, à Châtellerault.

L'abbé Boureille, curé, à Villierfaux.

de Préville, conservateur des hypothèques, à Vendôme.

Lemaire, ancien notaire, à Blois.

E. Punant, du Ministère des Affaires étrangères.

Rémacle, receveur particulier, à Vendôme.

Roued, receveur de l'enregistrement, à Châtillon-sur-Indre.

Barillou-Gruau, à Danzé.

R. de Geoffre, capitaine d'artillerie.

---

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

**DESCRIPTION SOMMAIRE**  
**des Objets offerts à la Société**  
**ou acquis par elle**  
depuis la séance du 7 avril 1870.

—  
NOUS AVONS REÇU :

**I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.**

De M. DE TARRAGON :

Un BUSTE en plâtre du général de Marescot. Hauteur, 0<sup>m</sup>,73; largeur, 0<sup>m</sup>,60.

De M. H. GODINEAU, architecte de la ville de Châtellerault, notre compatriote et notre collègue :

Un grand DESSIN lavé à l'aquarelle, élévation architecturale du château de Lavardin, côté de l'est; échelle de 0<sup>m</sup>,01 pour mètre. Longueur du tableau, 2<sup>m</sup>; hauteur 1<sup>m</sup>,10. Au bas une légende historique. — Plus 2 feuilles de plan et détails également lavés. — Ont figuré à une exposition sous le N<sup>o</sup> 2183.

De M<sup>me</sup> Jules GOTÉRY :

Un mortier et un pilon en beau bronze, trouvés parmi des antiquités romaines dans des fouilles faites à Brousse (Asie).

De M. LAUNAY ou par son intermédiaire :

Un fragment de HACHIE polie trouvé près du polissoir de Huisseau. — Un nucléus (?) parallélipède à 6 faces (Vendôme) de 0<sup>m</sup>,13. — Une pointe de lance assez grossière.

De M. DE MARICOURT :

30 SILEX taillés trouvés dans le diluvium de Vendôme et de

environs : haches, grattoirs, etc. ; mais plusieurs, de l'aveu même du donateur, sont douteux.

De M. Em. CHAUTARD, médecin :

Un certain nombre de SILEX taillés, de moyenne et de petite dimension, trouvés par lui dans le même diluvium.

De M. HOMÈRE, professeur à Crucheray, et de ses élèves :

Deux belles HACHES polies, l'une en silex gris clair, de 0<sup>m</sup>,105 de long sur 0<sup>m</sup>,05 de plus grande largeur ; l'autre, d'un vert foncé, de 0<sup>m</sup>,075 sur 0<sup>m</sup>,04. — Plus une moitié de hache polie en grès couleur gris de fer ; longueur, 0<sup>m</sup>,07. — Et une pierre quadrangulaire oblongue, un peu rétrécie vers l'une de ses extrémités, mais brisée vers l'autre. Evidemment travaillée, elle a dû servir de poids ; longueur, 0<sup>m</sup>,08.

Tous ces objets ont été trouvés à Cruchevay ou à Pinoches (la demi-hache).

De M. LELEU, de Cloyes :

Une PIERRE plate, rectangulaire, arrondie aux extrémités, conglomérat siliceux ; 0<sup>m</sup>,48 sur 0<sup>m</sup>,23. Meule primitive, dite *dormante*. Trouvée à Danzé.

Un mors (?) de forme curieuse, un fer de cheval anglais du XIV<sup>e</sup> siècle, une boucle, un fer de pique et 2 broches ou anciennes baïonnettes (?), le tout trouvé à La Ferté-Villeneuve (Eure-et-Loir), à 1<sup>m</sup>,50 de profondeur, sous une maison qu'on vient de reconstruire.

Plus 2 éperons, dont un trouvé à Waterloo, et l'autre beaucoup plus ancien ; une belle boucle de harnais avec accessoires ornements, une lame triangulaire et étroite, une autre en forme de couteau-sabre, de 0<sup>m</sup>,33 avec une partie du manche en bois, trouvée dans les caves du prieuré de Morée par M. de La Bretonnerie.

Tous ces objets sont en fer.

De M<sup>me</sup> BEZARD, de Pithiviers, par l'intermédiaire obligeant de MM. Paul et Louis Martellière :

Une plaque ronde en os, de 0m,053 de diamètre, représentant un aigle éployé, grossièrement taillé par évidemment dans l'épaisseur. Il est renfermé dans trois cercles concentriques, entre deux desquels court un cordon en zigzag. Sur les bords, plusieurs trous à jour indiquent que la plaque devait être fixée à quelque autre surface. Le revers est lisse. Cet objet, d'une destination et d'une époque indéterminées, a été trouvé dans un champ près de Pithiviers.

De la FABRIQUE de Fréteval, par les soins obligeants de M. Bruère :

Un CERCUEIL en pierre dite de roussard, extrait du cimetière de cette commune.

## II. — MÉDAILLES.

De M. CADET DE VAUX, maire de Neung-sur-Beuvron, par l'intermédiaire obligeant de M. Launay :

11 impériales romaines en bronze, extraites de constructions romaines très-importantes, mises à jour en ce moment sur la propriété du donateur. Parmi ces pièces sont les GB suivants :

SABINE, *Sabina avgvsta hadriani avg*, R : *Veneri genetrici*.

MARC-AURÉLE. 32<sup>e</sup> puissance tribunitienne (an. 178). Légende du revers fruste.

CRISPINE, femme de Commode. Belle, mais légende du revers fruste.

SÉVÈRE-ALEXANDRE, 7<sup>e</sup> puissance tribunitienne, 2<sup>e</sup> consulat (an 228). La Valeur debout à gauche le pied sur une proue.

De M. LELEU de Cloyes, HOMÈRE de Crucheray, et ROSSIGNOL de Vendôme :

3 GB romains (Sabine, Antonin et Julia Domna (ces deux derniers trouvés à Crucheray), et 2 MB, dont un Maximin bien conservé.

De M<sup>me</sup> BEZARD de Pithiviers :

5 pièces françaises et 3 étrangères. Parmi les premières : un

quart d'écu de Henri III (1583), frappé à Saint-Lô (point secret et lettre monétaire). — Un quart d'écu de Henri IV (1597) comme seigneur de Béarn. — Un jeton en cuivre de Louis XV, gravé par Duvivier, 1751, faisant allusion peut-être à la colonie française du Canada.

De MM. CHEROUTE - CHARRIER, à Vendôme, HINGLAIS, René DE MECKENHEIM, BRUÈRE de Fréteval, et de M<sup>lle</sup> Hermance GARREAU :

Une petite pièce d'argent de Louis XIV, 1704 (5 sous), 3 pièces de cuivre françaises et un poids.

De M. le CURÉ de Suèvres :

2 petites pièces de cuivre, dont une de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1419-67).

Nous en avons acquis une autre également de Flandre, qui vient d'être trouvée en creusant les fondations de la statue de Ronsard : *Philippus*....

De M. Ernest PELTEREAU, notaire :

Une belle pièce d'argent à l'effigie d'Othon, le dernier roi de Grèce, 1833. 4 drachmes (5 francs environ). Gravure allemande remarquable. On sait qu'Othon était de la maison de Bavière. — M. Peltreau a acquis cette pièce pour nous en faire don. Elle figure sous la vitrine.

D'un ANONYME :

Un lot volumineux d'assignats de toute valeur de la première République.

Par ACQUISITION :

3 pièces de cuivre ou de billon trouvées dans les travaux du nouveau pont Saint-Michel, dont une relative au traité d'alliance de Louis XIV avec les Suisses en 1664 (*fœdus helveticum instaurato*).

### III. — IMPRIMÉS.

De la part des Auteurs, MM. :

E. HICHER du Mans. Le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg, à la cathédrale du Mans, décrit d'après un dessin d'architecte du temps et des documents inédits. Bro. gr. in-8°. Le Mans, Monnoyer, 1870.

A. DE SALIES. Note sur quelques particularités de construction du château de Vendôme... Vendôme, Lemercier, 1869. Bro. in-8°. Planches. Extrait de notre Bulletin.

DE NADAILLAC, L'Ancienneté de l'Homme, 2<sup>e</sup> édit. revue et augmentée. Paris, Franck, 1870. Gr. in-16. — Excellent résumé des meilleurs travaux qui ont été publiés sur l'une des plus grandes questions qui occupent la science moderne.

De la SOCIÉTÉ de Numismatique et d'Archéologie :

Opinion de la province sur la question des Arènes gallo-romaines de Paris. Bro. in-8°. — La lettre de notre Société en faveur de ce monument y est reproduite.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés suivantes :

ANTIQUAIRES DE FRANCE. Mémoires, t. 31 (4<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>), 1869. 1 vol. in-8°. — Et Bulletin, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1869. Bro. in-8°.

ANTIQUAIRES DE L'OUEST. 1<sup>er</sup> trimestre de 1870. — L'article de M. de Salies sur les Représentations satiriques dans les églises y est cité avec éloges. V. notre Bulletin de janvier 1869.

DUNOISE. Une livraison qui complète le tome 1<sup>er</sup> (1864-69). Bro. gr. in-8°.

EURE-ET-LOIR, par l'intermédiaire obligeant de M. L. Merlet, les Bulletins de cette Société (Mémoires et procès-verbaux, Nos 66, 68-84, c'est-à-dire de mars 1867 à mai 1870. 18 bro. in-8°. Plus, STATISTIQUE d'Eure-et-Loir : BOTANIQUE, par M. Ed. Lefèvre, Chartres, 1866, un beau vol. in-8° ; et LÉPIDOPTÈRES, par

M. Ach. Guénée, les deux premières livraisons (1<sup>re</sup> et 15<sup>e</sup> de la Statistique).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE. Comptes rendus, t. 1<sup>er</sup> (1869), feuilles 11 à 17 inclus; et t. II (1870), feuilles 1 à 11 inclus. 2 bro. gr. in-8<sup>o</sup>.

ORLÉANAIS. La table alphabétique des matières contenues dans le 4<sup>e</sup> vol des Bulletins, et les Nos 60, 61, 62 et 63 (t. V, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 1868 et 1<sup>er</sup> trimestre de 1869). Ensemble 5 bro. gr. in-8<sup>o</sup>.

POLYMATIQUE DU MORBIHAN. 2<sup>e</sup> semestre de 1863. Bro. gr. in-8<sup>o</sup>. Planches de monuments celtiques en Angleterre.

TOURAIN. Bulletin (Procès-verbaux et courtes communications) le tome 1<sup>er</sup> (les 4 trimestres de 1868 en 3 bro. in-8<sup>o</sup>). Plus, Mémoires, T. XX, Documents inédits sur les Arts en Touraine, par M. Grandmaison. Tours, 1870, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

YONNE. Bulletin, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. de 1869. Bro. in-8<sup>o</sup>.

Du MINISTÈRE de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, décembre 1869 et janvier-février 1870. Le premier Numéro contient deux communications de M. Dupré de Blois : 1<sup>o</sup> Sur un manuscrit donné par M. de La Saussaye à la bibliothèque de cette ville, vol. in-4<sup>o</sup> de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (pour la plus grande partie), contenant entre autres l'obituaire de l'abbaye de Pont-Levoy, la copie de quelques chartes qui ne se trouvent pas ailleurs... 2<sup>o</sup> Sur des inscriptions grecques et italiennes, tracées sur la cheminée monumentale de l'ancien hôtel d'Alluye à Blois, inscriptions dues au célèbre Florimond Robertet.

L'autre Numéro de la Revue renferme la mention d'un rapport de M. de Rochambeau sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Selommes. M. Quicherat examinera cette communication. Et un rapport de M. Léopold Delisle, concluant à l'insertion dans la Revue de la charte de Richilde, comtesse de Vendôme,

faisant donation aux religieux de la Trinité de cette ville de la métairie de Villiers.

Par ABONNEMENT :

La Revue Archéologique, numéros de mai, juin et juillet.

Et le Bulletin monumental de M. de Caumont, 1869, N<sup>o</sup> 8, et 1870, Numéros 1, 2 et 3.

#### IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. N... par l'intermédiaire de M. MARTELLIÈRE, maire :

Une AMMONITE bien conservée, du terrain crétacé des environs de Vendôme.

De M. HOMÈRE :

Un fragment d'AMMONITE, trouvé à Pinoches, près Crucheray.

De M. BLAISE DES VOSGES :

Une dent de SQUALE, trouvée dans une pierre tendre à Roc-en-Tuf.

De M. HÈME :

Un lot de FOSSILES de Thoré.

CH. B.

---

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

RAPPORT  
SUR  
LA RECHERCHE DES RESTES DE RONSARD

au Prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours

Par M. l'Abbé CHEVALIER

Vice - Président de la Société Archéologique de Touraine

---

L'illustre poète Pierre de Ronsard mourut en son prieuré de Saint-Cosme-en-l'Isle, près de Tours, le vendredi 27 décembre 1585, sur les deux heures de nuit, ayant vécu 61 ans 3 mois et 16 jours. La maison prieurale existe encore, au midi du chevet de l'église, et, malgré quelques remaniements modernes, elle n'a pas trop perdu son caractère primitif. C'était un logis du XV<sup>e</sup> siècle, comme une partie de l'église elle-même, avec des fenêtres carrées à meneaux croisés prismatiques; un escalier de bois conduit au premier étage, et dessert, à droite et à gauche, deux vastes pièces à poutres sculptées et à hautes cheminées. Ronsard habitait probablement la chambre de droite, accompagnée d'un large cabinet et ornée au nord d'une pittoresque galerie ou loge en bois, soutenue en saillie sur des poutrelles obliques; du haut de ce balcon rustique, on a une belle vue sur les coteaux de la Loire.

Le prieur fut enseveli, ainsi qu'il l'avait désiré et ordonné, dit Binet<sup>1</sup>, au chœur de l'église de Saint-Cosme. La sépulture fut singulièrement négligée, soit que la famille du défunt ait reculé devant la dépense

<sup>1</sup> Cl. Pinet, *Vie de Ronsard*, dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, de Ciober et Danjou, t. X.

d'un monument convenable, soit que le roi, qui s'était peut-être chargé des funérailles de son poëte favori, ait attendu des jours plus calmes et des finances moins obérées pour s'occuper de ce soin. Il est certain que plus de trois ans après sa mort, à la fin d'avril 1589, Ronsard n'avait encore ni une épitaphe, ni même une simple pierre tombale, indice du lieu où gisaient les restes de celui que son siècle avait salué comme le prince des Poëtes. Nous le savons par un témoin oculaire, Estienne Pasquier, qui avait suivi Henri III en Touraine, après la dissolution des Etats de Blois, au moment de la translation à Tours du Parlement et de la Chambre des Comptes. « Ronsart, dit Pasquier<sup>1</sup>, naquit le 11 septembre 1524, mourut le 27 décembre 1585, en sa prioré de Saint-Cosme près de Tours, où il fut enterré à côté senestre de l'autel, si vous entrez dedans l'église, sans qu'il y ait aucune remarque de tombeau, fors une vingtaine de carreaux neufs de brique, au milieu de plusieurs vieux. Qui fut cause qu'un jour saint Marc mil cinq cens octante neuf, oyant vespres en ce lieu, poussé de son influence, ou d'un juste dépit de voir ce grand personnage en une sépulture si pauvre, je luy fey sur le champ cest autre épitaphe, qui ne peut être approprié qu'à luy :

*Si Latiis mundus, Graiis qui COSMOS habetur, etc.,*

« Et à l'instant mesme le traduisis en ceste façon :

Si Cosme en grec dénote l'univers,  
Et que ton nom embelly par tes vers  
Passe bien loin les bornes du royaume,  
Tu ne pouvois choisir manoir plus beau,  
Pour te servir, mon Ronsard, de tombeau,  
Que ce saint lieu, ainçois que ce saint Cosme.

« Je devois cela, et à sa mémoire, et à l'amitié que nous nous portions l'un à l'autre. »

L'oubli dans lequel gisait le Pindare français fut enfin

<sup>1</sup> Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VII, ch. 11.

réparé. Joachim de la Chetardie, nommé par Henri IV prieur de Saint-Cosme, en 1605 ou 1606, n'eut rien de plus pressé que de remplir ce pieux devoir envers le plus illustre de ses précécesseurs et lui fit élever un monument digne de lui. J'ai eu la bonne fortune de retrouver le dessin de ce monument à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, en 1860, dans un des précieux recueils manuscrits composés pour Gaignières, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et dérobés à la France pendant la Révolution<sup>1</sup>. Le tombeau ou plutôt la pierre tumulaire, composée de marbres de diverses couleurs, était appliquée contre la muraille, sur un massif légèrement proéminent de maçonnerie, qui, dans le dessin, se détache sur un appareil du XV<sup>e</sup> siècle tout à fait semblable à celui qu'on remarque encore dans la portion subsistante du sanctuaire. Le buste du poète qui le dominait était colorié, cheveux blancs, barbe blanche en pointe, teint animé, collet blanc rabattu, vêtement noir, fermé hermétiquement par une rangée de boutons, comme une soutane. La tête était couronnée d'un laurier d'or, le laurier poétique d'Apollon, auquel Charles IX, poète à ses heures, faisait allusion dans ces vers :

Tous deux également nous portons des couronnes;  
Mais Roy je la reçus; Poète tu la donnes....

Tout annonce que ce buste est celui dont les Archives départementales d'Indre-et-Loire, ainsi que les musées de Blois et de Vendôme, possèdent des moulages en plâtre. Les deux Renommées, ou plutôt les deux Génies ailés sonnant de la trompette, qui l'accompagnaient de chaque côté, au-dessus des pilastres du monument, étaient en bronze florentin.

<sup>1</sup> *Tombeaux et épitaphes des églises de France*, tome Ier, folio 233 et dernier. — Cette précieuse collection de seize volumes in-folio, copiée fidèlement en fac-simile par un artiste de mérite, M. Jules Frappaz, est aujourd'hui déposée à la Bibliothèque impériale de Paris.

Le monument lui-même, encadré de deux pilastres doriques et orné de palmes et de mascarons sculptés, se composait de trois inscriptions gravées sur trois plaques de marbre noir, placées, la première dans la frise, entre deux écussons coloriés, la dernière à la base du monument. On y lisait :

EPITAPHIUM  
PETRI RONSARDI POET.  
PRINC. ET HVIVS COENOB.  
QVONDAM PRIORIS

CAVE VIATOR CAVE SACRA HÆC HVMVS  
EST ABI NEFASTE QVAM CALCAS HVMVM  
SACRA EST RONSARDVS ENIM IACET HIC  
QVO ORIENTE ORIRI MVS.Æ ET OCCIDENTE  
COMMORI AC SECVM INHVMARI VOLVERVNT  
HOC NON INVIDEANT QVI SVNT SVPERSTITES  
NEC PAREM SORTEM SPERENT NEPOTES .  
OBIIT VI KAL. IAN. **CIC IC LXXXV**

In cuius pian memoriam Ioach. de la Chetardie,  
in supr. Paris, cur. sen. et illius viginti post  
annos in eodem sacro cœnobio successor posuit.

An 1607, mense maio.

J'emprunte la traduction de cette épitaphe, en la complétant par les dates, à Guillaume Colletet, le biographe et l'un des derniers admirateurs du maître :

ÉPITAPHE DE PIERRE DE RONSARD,  
PRINCE DES POETES ET AUTRESFOIS PRIEUR  
DE CE MONASTÈRE<sup>1</sup>.

« Arreste, passant, et prends garde, cette terre est

<sup>1</sup> *A Ronsard, les poètes du XIX<sup>e</sup> siècle*, vers suivis d'une Etude sur P. de Ronsard, par P. Blanchemain. Au château de Longfont, 1867.

« sainte. Loin d'icy, prophane ! cette terre que tu foules  
« aux pieds est une terre sacrée, puisque Ronsard y re-  
« pose. Comme les muses qui naquirent en France avec  
« que lui voulurent aussy mourir et s'ensevelir avecque  
« lui, que ceux qui luy survivent n'y portent point d'en-  
» vie, et que ceux qui sont à naistre se donnent bien de  
« garde d'espérer jamais un pareil avantage du Ciel.  
« (Il mourut le sixième jour avant les calendes de jan-  
« vier, en 1585.)

« C'est à la mémoire de ce grand poëte que Joachim  
« de la Chetardie, conseiller au souverain Parlement de  
« Paris, et, vingt ans après, son successeur en ce même  
« prieuré, a consacré cette inscription funèbre. (En 1607,  
« au mois de mai.) »

Cette inscription, dit M. Prosper Blanchemain <sup>1</sup>, est due à Jean Heroard, médecin par quartier des rois Charles IX et Henri III, et alors médecin du jeune dauphin. Heroard vint au Plessis-lès-Tours et à Saint-Cosme au mois de juillet 1214, à la suite de Louis XIII, et il put lire dans la chapelle du prieuré l'épithaphe qu'il avait composée en l'honneur du prince des poètes <sup>2</sup>.

Les deux armoiries qui surmontent les pilastres, de chaque côté de la frise, sont ainsi blasonnées par M. Prosper Blanchemain :

A gauche du spectateur, écusson écartelé; au 1<sup>er</sup> d'azur à trois *ross* <sup>3</sup> ou ablettes d'argent posées en fasce, qui est de Ronsard; au second, à six tourteaux de gueules posés 3, 2 et 1; au troisième, d'argent à trois fas-

<sup>1</sup> *Bulletin du Bouquiniste*, 15 décembre 1869.

<sup>2</sup> *Trois passages de Louis XIII à Tours*, dans les Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, t. XVII, p. 111. — *Journal du médecin de Louis XIII*; Paris, Didot, 1868, 2 vol, in-8°.

<sup>3</sup> Les ablettes du Loir s'appellent *rossarts*; allusion au nom de Ronsard. De plus, l'écusson de Ronsard portait pour cimier un cheval (en allemand *ross*), autre allusion parlante.

ces en ées ondées de gueules<sup>1</sup> ; et au quatrième semé d'hermine au chef cousu d'or.

L'écusson qui fait pendant est d'azur à deux chats d'argent l'un sur l'autre, qui est la Chetardie.

Le dessin de Gaignières auquel j'emprunte ces détails y ajoute cette légende importante, qui détermine d'une manière précise l'emplacement du tombeau de Ronsard : « Epitaphe contre le mur du côté de l'Évangile, proche le grand autel dans le sanctuaire de l'église du prieuré de Saint-Cosme près Tours. »

Grâce à ces indications, il était facile de retrouver sans hésitation aucune la place du tombeau ; mais il fallait se demander préalablement si la sépulture du poète n'avait pas été violée.

En 1742, le prieuré de Saint-Cosme, qui ne trouvait plus à se recruter, fut supprimé canoniquement, et les biens en furent réunis à la maison-mère, d'où ils étaient en grande partie sortis, c'est-à-dire au chapitre de Saint-Martin de Tours. Deux ans plus tard, l'église, qui menaçait ruine, fut à moitié démolie, et l'on dut abattre, comme on le voit sur un plan de 1752, le mur septentrional du sanctuaire, avec la chapelle absidale du nord et la portion correspondante du déambulatoire qui circulait autour du chœur, de l'un à l'autre transept. Cette démolition entraîna le déplacement du monument de Ronsard. Les chanoines de Saint-Martin le firent transporter dans leur salle capitulaire, et, pour consacrer le souvenir de cet événement domestique, auquel ils attribuaient une certaine importance, ils ajoutèrent au tombeau, nous dit Chalmel<sup>2</sup>, l'inscription suivante :

<sup>1</sup> Ce quartier était sans doute destiné à rappeler les armoiries de Saint-Martin : fascé d'argent et de gueules de 7 pièces.

<sup>2</sup> Chalmel, *Histoire et antiquités de l'église Saint-Martin de Tours*, p. 207 bis ; manuscrit de la Bibliothèque municipale de Tours.

HANCCE PETRI RONSARDI  
STI COSME DVNDVM PRIORIS COMMEND.  
POETARVM SVI ÆVI PRINCIPIS EFFIGIEM  
E DIRVTO  
CVM ECCLESIA PRIORATVS EIVSDEM DIVI COSME  
IPSIVS CENOTAPHIO SVBLATAM  
HOC IN LOCO CAPITVLARI PONI ET COLLOC. FEC  
DECANVS THESAURARIVS CAN ET CAP HVIVS ECCLES.  
ANNO DOM. M D CC XLIV

« Cette image de Pierre de Ronsard, autrefois prieur  
« commendataire de Saint-Cosme, et prince des poètes  
« de son temps, a été enlevée de son cénotaphe détruit  
« en même temps que l'église dudit prieuré, et placée  
« dans cette salle capitulaire par le doyen, le trésorier,  
« les chanoines et le chapitre de cette église, l'an du Sei-  
« gneur 1744. »

Ce texte est formel, et l'on voit que les chanoines se contentèrent d'enlever le buste de Ronsard. S'ils avaient transféré les ossements du poète, ils y auraient attaché encore plus d'importance, et ils nous en auraient certainement informés par une inscription. Mais il ne s'agit ici que d'un *cénotaphe*, c'est-à-dire d'un sépulcre purement honoraire, privé de la dépouille qu'il abritait dans l'origine. Les chanoines de Saint-Martin ne jugèrent sans doute pas à propos d'enlever cette dépouille, pas plus que celles des autres prieurs et des chanoines de Saint-Cosme. Ces restes vénérables continuèrent de reposer en paix dans ce lieu sacré, que la piété des chanoines dut faire respecter des fermiers laïques qui exploitèrent dès lors le domaine abandonné de Saint-Cosme. Depuis la Révolution, ce domaine, qui appartenait à une famille profondément chrétienne, se trouva par là même protégé contre des profanations cupides; et, en outre, la sépulture de Ronsard était défendue par un amas de décombres de 50 centimètres d'épaisseur, contre les fouilles,

d'ailleurs superficielles, nécessitées par la culture et par la construction d'un modeste hangar.

C'est sur ces données que s'est basée la Société Archéologique de Touraine pour faire effectuer des fouilles à Saint-Cosme, avec l'espoir de retrouver les restes du grand poète vendômois.

De la vieille église bâtie au commencement du XII<sup>e</sup> siècle et restaurée dans le cours du XV<sup>e</sup>, il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une petite portion, environ le quart, c'est-à-dire deux des trois chapelles absidales rayonnantes avec leur déambulatoire, et le mur méridional du sanctuaire avec le transept correspondant, mur encombré de constructions modernes. Avec ces éléments il était bien facile de retrouver les fondations de la muraille du nord, et par suite l'emplacement précis de la sépulture de Ronsard, cette sépulture, d'après nos documents, étant placée à gauche, le long du mur, dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, près du maître-autel. Le sanctuaire n'ayant que deux travées, le tâtonnement ne pouvait guère être que d'un mètre. Les fondations furent bientôt mises à nu, et on fouilla le terrain par une tranchée large et profonde, en dedans et en dehors d'un hangar qui recouvre l'emplacement.

Nos yeux attentifs ne quittaient pas la tranchée. Notre attente fut vaine. On ne trouva ni le carrelage de la vieille église, ni dalles, ni trace de caveau, ni débris de cercueil, ni ossements. La fouille fut complètement infructueuse, et l'on ne peut signaler qu'une aire continue de mortier, d'une faible épaisseur, sur laquelle fut peut-être déposé le cercueil du poète. La Commission se retira avec la conviction que la sépulture de Ronsard avait été violée, ou que les ossements s'étaient entièrement consumés dans ce terrain humide, inondé de temps en temps, et accessible aux infiltrations des eaux moyennes de la Loire.

Depuis les fouilles, un document important m'a été communiqué à ce sujet. M. Blanchemain, qui, dans son

amour pour Ronsard, était venu du fond du Berri assister à nos recherches, m'a adressé de Longefont la note suivante, empruntée par lui à Guillaume Colletet, en la *Vie de Ronsard* :

« Rodolphe Botero, dans la seconde partie de ses *Annales de France*, remarque qu'en l'an 1609 Joachim de la Chetardie, conseiller au Parlement de Paris et prieur de Saint-Cosme-lès-Tours, après avoir restablî ce fameux monastère, voyant que le tombeau de Ronsard estoit miné, moins par la vieille suite des années que par l'irruption sacrilège des Huguenots; voyant que le grand Ronsard, que ces mesmes Huguenots avoient tant hay pendant sa vie et durant la fureur des guerres civiles pour la religion, qu'ils avoient tant de fois poursuiui à coups de fusil et de carabine, avoit un tombeau comme n'en ayant point, et qu'à peine il restoit en ce sacré lieu quelques vestiges de la sépulture du grand poète, se résolut de luy ériger un monument de marbre, non pas digne de luy.... Voicy donc l'éloge qu'il fit graver dans une table de marbre au-dessous du portrait de Ronsard, de la mesme matière.... »

D'après ce passage, la sépulture de Ronsard aurait été violée, le tombeau *miné*, et probablement les cendres dispersées, entre l'année 1589, date de la visite d'Estienne Pasquier, et l'année 1607 (et non 1609), date de l'érection du monument par la Chetardie. Qu'y a-t-il de vrai dans cette allégation? Les protestants, se croyant arrivés au pouvoir avec le Béarnais, après l'assassinat de Henri III, se sont-ils livrés à quelques excès dans les monastères autour de la ville? Henri IV, avant son abjuration en 1593, se vit-il obligé de tolérer quelque licence à ses partisans? Ou bien les protestants, admis à l'exercice public de leur culte, par l'édit de Nantes, en 1598, profitèrent-ils de leurs réunions religieuses pour commettre quelques désordres? Nous n'en savons rien; mais ces hypothèses n'ont rien d'in vraisemblable, et l'affirmation de Botero, auteur pres-

que contemporain <sup>4</sup>, mérite d'être étudiée de plus près, parce qu'elle ouvre une perspective nouvelle sur une époque assez obscure de notre histoire locale. Il faut ajouter, contre Botero, que l'épithaphe de Ronsard semble attribuer à la Chetardie l'érection du premier monument, *in cujus piam memoriam posuit*, et ne fait pas la plus lointaine allusion à une dévastation antérieure : silence assez significatif. De plus, l'inscription suppose que les restes du poète sont toujours là, sous la pierre, et n'ont point été dispersés par une main sacrilège : *Ronsardus jacet hic*. Cependant les mots *Abi, nefaste*, pourraient se rapporter à une tentative de violation de sépulture. Il y a donc ici un petit problème, assez piquant pour attirer l'attention de nos érudits tourangeaux sur l'histoire d'une période de nos annales que Chalmel a étudiée bien superficiellement.

Chalmel, à qui j'ai emprunté l'inscription placée par les chanoines de Saint-Martin pour rappeler la translation du monument de Ronsard dans leur salle capitulaire, ajoute que le cénotaphe était conservé, de son temps, au musée de la ville de Tours. Or, il écrivait son *Histoire et antiquités de l'église Saint-Martin de Tours*, en 1807, d'après la date surchargée inscrite sur le titre du manuscrit, et il ajouta des notes à son travail jusqu'en 1822. Qu'est devenu, au moment de la démolition de la célèbre collégiale, le buste en marbre du poète, sur lequel ont été moulés les exemplaires en plâtre de Tours, de Blois et de Vendôme ? Comment l'épithaphe de Ronsard, qui était déposée en notre musée vers 1810, et peut-être plus tard, se trouve-t-elle aujourd'hui au musée de Blois, très-fruste, il est vrai, mais encore lisible ? Autre problème que je livre à la sagacité des chercheurs et des curieux.

Nous aurions voulu, de concert avec la Société Ar-

<sup>4</sup> Les œuvres de Guillaume Colletet, où Botero est cité, parurent en 1653.

chéologique du Vendômois<sup>1</sup>, arracher la dépouille de Ronsard aux ruines de Saint-Cosme, et faire pour les restes mortels du poète, gisant ignorés dans la cour d'une ferme, ce que Sainte-Beuve a fait pour sa mémoire littéraire bafouée par Boileau :

A toi, Ronsard, à toi qu'un sort injurieux  
Depuis deux siècles livre au mépris de l'histoire,  
J'élève de mes mains l'autel expiatoire  
Qui te purifiera d'un arrêt odieux !

M. P. Blanchemain, l'aimable éditeur de Ronsard et de la pléiade dont il était le centre, lui-même poète charmant, d'une grâce et d'une originalité exquises, puisées dans un commerce assidu avec les vieux maîtres du XVI<sup>e</sup> siècle, nous avait tracé en quelque sorte notre devoir dans l'*Appel* qu'il adressait, en 1867, aux poètes contemporains, en faveur de Ronsard :

Ecoutez, d'une voix par l'espace affaiblie  
Le vieux Ronsard chanter dans ses parvis déserts.  
.....  
Consolez, fils pieux, sa grande ombre inquiète,  
Revendiquez sa gloire à d'ingrats héritiers,  
Pour que sur vos tombeaux un jour quelque poète  
Chante à son tour vos noms et sème des lauriers !

Notre espoir a été déçu, et nous n'avons pu rendre un tombeau au prince des poètes ; la main respectueuse et filiale des archéologues avait été prévenue dans cette recherche par la main sacrilège des huguenots ou par les hasards d'une fouille vulgaire. Notre sollicitude n'a cependant pas été tout à fait stérile. La mémoire de Ronsard réveillée parmi nous, la connaissance de son monument et de ses vicissitudes, la démonstration de l'origine et de

<sup>1</sup> Notre Compagnie, sur l'invitation gracieuse qu'elle avait reçue de la Société Archéologique de Touraine, était représentée par MM. Ch. Chautard, président, P. Blanchemain, de Nadaillac et de Salies. (*Note du Secrétaire.*)

l'authenticité des bustes du poète, quelques vues nouvelles sur une période obscure de nos annales locales, quelques problèmes à étudier, voilà le véritable butin de nos recherches, et ce butin n'est point trop à dédaigner. Il ya mieux encore, et je le disais l'an dernier, en laissant pressentir l'insuccès possible des fouilles : « Si les recherches sont infructueuses, nous devons nous en consoler par la pensée d'avoir rempli un pieux devoir envers la plus grande illustration littéraire de la Renaissance. »

Tours, juin 1870.

---

UN RECUEIL  
DE  
MIRACLES DE LA VIERGE  
DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Messieurs,

Dans le cours de l'année dernière, en examinant un manuscrit de la bibliothèque de Vendôme, — le n<sup>o</sup> 185, — nous avons découvert, à la fin du volume, un recueil de miracles de la Vierge, écrit en latin au XIII<sup>e</sup> siècle. La curiosité nous a pris de le parcourir, et cette lecture est bientôt devenue pour nous si attrayante que nous l'avons lu en entier et relu <sup>1</sup>. Il est difficile, en effet, de rien imaginer de plus naïf, de plus poétique, de plus tendre, de plus divine-ment exalté. Ajoutez un art dans le récit, une précision, une absence de toute recherche, bien rares au moyen âge. Le style proprement dit, comme choix et emploi des mots, est en général excellent, d'une excellence relative toutefois, et telle que l'époque la comportait. Vous jugerez tout à l'heure si nous exagérons. — Quel était l'auteur de cet admirable livre? Nous n'avons pu le découvrir, en partie du moins, que vers la fin, car semblable à l'auteur de l'*Imitation*, il a voulu garder l'anonyme (*Da mihi*

<sup>1</sup> Ce manuscrit est inachevé ; il ne comprend que 27 feuillets in-8<sup>o</sup>, d'une écriture fine, serrée, chargée d'abréviations, mais néanmoins assez facile à lire.

*nesciri*), un anonyme moins rigoureux cependant, car aux derniers feuillets il commence quelques-uns de ses chapitres, par ces mots : « A moi, abbé de Vaux-Cernay, *un tel* a raconté... »

Ainsi c'était un des chefs de cette illustre abbaye, fondée en 1128 sur l'extrême limite qui sépare le diocèse de Paris de celui de Chartres <sup>1</sup>, et comme notre manuscrit, ainsi que nous venons de le dire, est évidemment du XIII<sup>e</sup> siècle, le champ de nos recherches se trouvait singulièrement restreint. En un mot, nous croyons pouvoir avancer que cet auteur est Thibaud de Marly ou plutôt Saint Thibaud, car l'Église l'a canonisé depuis <sup>2</sup>, qui, descendant de la famille de Montmorency, gouverna l'abbaye de Vaux-Cernay de l'an 1235 à 1247. De consciencieuses recherches nous ont démontré d'ailleurs que ce Recueil était inédit et inconnu. N'oublions pas de dire qu'il est en grande partie consacré à la gloire de l'ordre de Cîteaux, dont relevait Vaux-Cernay, de cet ordre qui invoquait la Vierge pour patronne.

Mais l'abbé Thibaud n'avait point inventé ces miracles; où donc les avait-il puisés? — Pour ceux qui concernaient son ordre, dans les traditions mêmes que les religieux avaient sans doute consignées sur quelque registre <sup>3</sup>; pour les autres, dans divers recueils où il aurait fait un choix, en ajoutant néanmoins les faits

<sup>1</sup> Elle était toutefois du diocèse de Paris. On sait que MM. Lucien Merlet et Moustié ont publié en 1857 le Cartulaire de Vaux-Cernay, magnifique ouvrage dû à la magnificence du duc de Luynes.

<sup>2</sup> Sa fête se célébrait le 8 juillet.

<sup>3</sup> V. le récit intitulé *De monacho dicente V psalmos*, p. 15 du manuscrit.

qui lui étaient transmis personnellement. Ce sont ceux précisément qui commencent par ces mots : « A moi, abbé de Vaux-Cernay, *un tel* a raconté... »

Il paraît avoir puisé surtout dans le livre des *Myraclcs Notre Dame*, écrit en vers français par Gautier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aube, dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Beaucoup en effet des récits merveilleux de l'abbé Thibaud se trouvent déjà dans Gautier, qui lui-même en avait emprunté une partie à des sources latines antérieures. Ces mêmes récits se répétaient encore plus de trois siècles après, car il existe à la bibliothèque nationale un autre Recueil du XV<sup>e</sup> siècle, qui en reproduit un assez grand nombre<sup>2</sup>. On voit qu'ils eurent pendant tout le moyen âge un cours général et qu'ils constituaient, pour ainsi dire, un domaine commun. La forme seule variait et souvent les détails. Or la forme, nous l'avons dit, nous paraît être précisément la partie excellente de notre livre.

Au reste nous ne donnons point ici, en ce qui le concerne, un travail approfondi. Nous nous bornons à des généralités, à des affirmations qui un jour, nous l'espérons, deviendront des choses démontrées. En attendant nous avons demandé la permission de mettre sous vos yeux quelques fragments, afin que vous

<sup>1</sup> Je ne sache pas que cet ouvrage ait été publié. Il en existe un très-beau manuscrit illustré à la Bibliothèque nationale sous le N<sup>o</sup> 20 (?) — V. *Histoire littéraire* des BB., t. XIX, p. 843, et de Montalembert, *Vie de sainte Elisabeth*, 2<sup>e</sup> édition. Introduction, pp. CII, CX et CXLVI.

<sup>2</sup> Ancien fonds, n<sup>o</sup> 1815. Voir le catalogue qui en a été imprimé, et qui donne toutes les rubriques ou indications de miracles de l'ouvrage.

pussiez juger de l'opportunité qu'il y aurait à entreprendre une publication complète. Nous avons donc fait un choix de six morceaux, qui nous ont paru le mieux répondre aux diverses qualités ou points de vue de l'œuvre. Mais, en abordant cette lecture, il faut nous transporter, Messieurs, bien loin de l'esprit et des mœurs de notre temps. Nous sommes dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et même au XII<sup>e</sup>. Partout règne une foi profonde et une naïveté presque enfantine. C'est l'âge d'or du culte de la Vierge ; celui même de son divin fils pâlit auprès du sien. En même temps la chevalerie a créé un nouvel ordre de sentiments, un idéal dans l'amour qui l'élève jusqu'aux régions célestes et permet ainsi à l'amour divin de ressembler à celui de la terre. La terre et le ciel se trouvent rapprochés, parfois confondus, comme il arrive chez les peuples primitifs. C'est là, à notre avis, le côté le plus curieux de notre livre, c'est ce caractère humain de l'amour céleste que l'on retrouverait difficilement au même degré, surtout aussi pur. C'est cette peinture morale des cloîtres et des cœurs qu'ils renfermaient, autres cloîtres encore plus profonds, vies intérieures dans la vie intérieure. Que d'aspirations ! Que de souffrances ! Que de désordres aussi, réparés par de dures expiations ou par la clémence de la divine mère ! Ajoutez les singuliers usages, les figures contemporaines mises en scène, les localités illustrées par les actions que l'on nous raconte, et vous aurez une idée de l'intérêt de l'ouvrage.

D'après ce que nous avons dit de l'extrême crédulité qui souvent y préside, on concevra que nous ne garantissons point l'authenticité des faits. Nous laissons à chacun sa libre croyance. Tel n'est pas d'ailleurs

le point de vue où doit se placer une société savante. Il lui suffit qu'une œuvre soit marquée d'un caractère historique ou archéologique, qu'elle soit à quelque degré l'expression d'une certaine époque.

Nous ne dirons qu'un mot de notre traduction : On ne traduit guère en général ces textes faciles. Il semble que cela rabaisse le travail. Mais nous avons cédé à une invitation qui nous a été faite au sein du Bureau. Bien des personnes peut-être ne nous en sauront pas mauvais gré. Il ne nous reste plus qu'à demander quelque indulgence pour les erreurs que nous aurions pu commettre. Si facile qu'elle semble en effet, la latinité du moyen âge est souvent trompeuse. Sans parler des expressions qui lui sont propres, elle offre bien des obscurités, bien des allusions. Nous accueillerons avec reconnaissance les justes rectifications qui nous seront proposées.

Ch. BOUCHET.

---

EXTRAITS DES MIRACLES DE LA VIERGE

d'après le Manuscrit de Vendôme du XIII<sup>e</sup> siècle.

Incipiunt miracula beatissime Dei genitricis  
semper virginis Marie.

*De monacho qui beatam Virginem devote salutabat.*

Fuit quidam monachus qui semper quociens ante ipsius altare transivit, eam devotissime salutavit. Cum autem moreretur et esset in arca<sup>1</sup> coram abbate et fratribus, inventa est in ejus ore salutatio angelica aureis litteris conscripta. — (Page 2.)

---

*Du moine qui récitait dévotement la salutation  
de la sainte Vierge<sup>2</sup>.*

Il y avait un moine qui, toutes les fois qu'il passait devant l'autel de la Vierge, récitait très-dévotement la salutation angélique. Lorsqu'il mourut et qu'il était dans le cercueil, en présence de l'abbé et des frères, on trouva dans sa bouche cette prière écrite en lettres d'or.

<sup>1</sup> Le ms. porte lisiblement *area* ; néanmoins nous croyons qu'il faut lire *in arca*, dans la bière. Si l'on voulait maintenir *area*, on devrait traduire : lorsqu'il était exposé sur le sol. *Area*, dans la latinité du moyen âge, signifie aussi quelquefois *cimetière* ; mais nous ne pensons pas que ce soit ici le cas. Lorsque le corps était au cimetière, il ne devait plus être à découvert.

<sup>2</sup> Tel est ici le sens du mot *salutare*. L'ensemble du récit l'indique assez. Comparer dans celui qui a pour titre : *De milite anglico*, l'expression *cœpit beatam virginem salutare*.

*De Judeo qui ymaginem beate Virginis  
pro fidejussore suscepit*

Quidam judeus mutuavit pecuniam christiano, solo fidejussore imagine beate Virginis cum filio. Christianus autem dives factus cum ultra mare causa mercandi fuisset, occurrit ei in memoria tantum uno die ante terminum quo judeo debitum solvi deberet. Et tristis quia non poterat die reddere prefinito, cepit scrinium et posuit in eo pecuniam fideliter appensam, & misit in mare. Quod ad domum judei appulit, & illud sub lecto suo cum pecunia abscondit. Reverso christiano judeus pecuniam requirit. Tunc illo ducto ante imaginem, imago respondit : Testimonium, inquit, tibi perhibeo quia die constituto omne prestitum reddidisti, hiis indicis quod scrinium cum pecunia est sub lecto. Quo audito judeus conversus est. — ( Page 2. )

---

*Du Juif qui acceptu une image de la sainte Vierge  
pour caution.*

Un Juif prêta de l'argent à un chrétien, sous la seule caution d'une image de la sainte Vierge avec son fils. Le chrétien, devenu riche, se trouvait outre mer pour son commerce lorsqu'il lui revint en mémoire, un jour seulement avant le terme, qu'il devait payer sa dette au juif, et triste, parce qu'il ne pouvait rembourser au jour convenu, il prit une cassette, y mit l'argent après l'avoir fidèlement pesé, et la jeta dans la mer. La cassette aborde à la maison du juif, qui la cache sous son lit avec l'argent. Le chrétien de retour, le juif réclame son argent. Alors il est conduit devant l'image et l'image répond. Je te rends témoignage, dit-elle, qu'au jour marqué tu as remboursé tout ce que tu devais, à telles enseignes que la cassette avec l'argent est sous le lit. En entendant cela le juif se convertit.

*De Eulalia sanctimoniali.*

Fertur fuisse quedam monialis sanctitate & religione famosissima, que quadam nocte cum in lecto vellet quiescere, vidit aperte beatam virginem dicentem sibi : Dormis-ne, inquit, Eulalia <sup>1</sup>? Dormis, ò filia? Non dormio, inquit, mea domina karissima. Cui beata : Moneo te, inquit, ut si illa que michi impendis servicia tibi vis magis proficere et michi placere, noli amodo ea tam velociter personare. Quia quando me salutas angelica salutatione, scias me magnum gaudium percipere, et maxime dum dicis michi prolixius *dominus tecum*. Hujus gaudii quod tunc habeo modus non potest proferri ullis vocibus, nam tunc michi videtur quod in me sit filius meus, sicut fuit tunc cum pro peccatoribus de me nasci dignatus est, et sicut michi tunc fuit gaudium

---

*De la religieuse Eulalie.*

On rapporte qu'il y avait une religieuse très-renommée par sa sainteté et sa religion, qui, une nuit qu'elle était couchée et voulait reposer, vit clairement la sainte Vierge qui lui parlait : Dors-tu, lui disait-elle, Eulalie? Dors-tu, ma fille? — Non, je ne dors pas, répondit-elle, ma très-chère dame. Alors la Vierge : Je t'avertis d'une chose, dit-elle ; si tu veux que les prières dont tu t'acquittes envers moi te soient plus profitables et me fassent plus de plaisir, tâche désormais de ne pas les prononcer si vite parce que toutes les fois que tu me salues de la salutation angélique, sache que je ressens une grande joie et surtout quand tu me dis plus lentement : Le Seigneur est avec vous. Cette joie que j'éprouve à ce moment est telle qu'elle ne peut être exprimée par aucune parole, car il me semble alors que mon fils est en moi, comme il y était lorsqu'il daigna pour les pécheurs naître de moi, et de même qu'alors je ressentis

<sup>1</sup> Le manuscrit : *O Eulalia* ; mais le *O* a-été supprimé par un point souscrit.

ineffabile ; ita et nunc cum dicitur michi *dominus tecum*.  
— ( Page 8 )

*De milite anglico.*

Miles quidam de Anglia genere nobilis & juvenis adamavit quandam puellam forma precipuam. Hanc volebat accipere in uxorem, sed illa nolebat. Venit igitur ad quendam abbatem cistercii ordinis, familiarem suum & vicinum, rogans eum ut ejus interventu & consilio puellam prefatam mereretur accipere. Quod abbas audiens, estimabat se ab homine derisum, & quasi mentis impotem abjecit eum, & cum quadam mentis indignatione recessit ab eo. Miles vero retinere eum festinabat dicens se pro certo moriturum in brevi, nisi per eum voluntas sua daretur effectui. Illi igitur statuto die revertenti dixit abbas : Fili, per totum istum annum a carnali contagio te cohibe ; salutationem beate virginis sin-

---

une joie ineffable, de même encore aujourd'hui lorsqu'on me dit : Le Seigneur est avec vous,

*Du chevalier anglais.*

Un chevalier d'Angleterre, de naissance noble, et jeune, se prit d'amour pour une jeune fille d'une beauté remarquable. Il voulait l'avoir pour femme, mais elle ne voulait pas. Alors il va trouver un abbé de l'ordre de Citeaux, son ami et son voisin, le priant d'employer son intervention et ses conseils pour lui faire obtenir la jeune fille. L'abbé entendant cela jugea que le chevalier se moquait de lui : il le repoussa comme un homme qui n'est pas dans son bon sens, et s'éloigna de lui avec un certain sentiment d'indignation. Mais le chevalier s'empressa de le retenir en lui disant que pour sûr il mourrait bientôt si par lui sa volonté ne venait à s'accomplir. Alors l'abbé lui fixe un certain jour, et lui dit lorsqu'il revint : Mon fils, pendant toute cette année défends-toi du contact charnel ; récite cent fois par jour avec ferveur la

gulis diebus centies devote persolve & in aliis operibus bonis te viriliter exerce. Ultimo autem die ipsius anni flexis genibus cepit beatam virginem salutare more solito, ardentius tamen quam solebat utpote novissimo. Nec mora apparuit ei gloriosa cum inestimabili claritate & gloria. Intendens vero in illius pulchritudinem, & admirans tantum decorem, statim viluit ei illius puelle pulchritudo, pro qua tantum laboraverat. Tunc ait ad eum gloriosa : Quid est, amice, quod me sic aspicias ? An adhuc desideras illi puelle copulari quam adeo desiderasti ? Et certe illius decor non est nisi vapor ad modicum parens <sup>1</sup>, & quasi fumus cito de-

---

salutation de la sainte Vierge<sup>2</sup>, et exerce-toi avec courage dans les autres bonnes œuvres. — Or le dernier jour de cette même année, le chevalier, fléchissant les genoux, se mit à saluer la sainte Vierge comme il avait coutume, avec plus d'ardeur cependant qu'à l'ordinaire, car c'était la dernière fois. Tout à coup lui apparut la glorieuse Vierge dans une clarté et une gloire inexprimables. Lui, les yeux fixés sur cette figure divine et dans l'admiration d'une si grande beauté, dédaigna à l'instant la beauté de cette jeune fille, pour laquelle il s'était tant tourmenté. Alors la glorieuse reine lui dit : Qu'as-tu donc, mon ami, à me regarder ainsi ? Est-ce que tu désires encore te marier à cette jeune fille que tu as tant désirée ? Et pourtant sa beauté n'est rien qu'une vapeur, qui ne paraît que pour un instant, et comme une fumée qui bientôt s'évanouit ; mais moi, ma beauté ne peut s'é-

<sup>1</sup> *Vapor ad modicum parens*, paroles empruntées à l'épître de saint Jacques, ch. IV, v. 15. — *Quasi fumus cito deficiens*, tiré du psaume xxxvi, 20 : *quemadmodum fumus deficiet*, et du psaume lxxvii, 3 : *Sicut deficit fumus deficiant*.

<sup>2</sup> Il ne faut pas s'étonner de voir revenir si souvent la salutation angélique. C'est l'époque (vers 1240) où elle commence à devenir d'un usage général (De Montalembert, *Vie de sainte Elisabeth*, 2<sup>e</sup> édition, Introd., p. lxxxvi).

ficiens. Meus autem decor non potest deficere, sed indeficiens perseverat. Ad quam miles : O benedicta, super omnes speciosa, miserere queso mei, quia nunc cognosco quod insipienter egi. Sed permitte me, obsecro te, semper intueri, quia decore tuo nequeo saciari. Tunc illa subridens ait illi : Amice, audi consilium meum & quantum pro amore corruptibili & caduco anno transacto fecisti, tantum pro amore meo hoc anno futuro perage, & sic decori meo & amori indeficienti sine fine copulaberis. Cumque dies ille prefixus sibi a beata virgine cepisset jam illuscescere, paulatim deficiens audivit subito gloriosam gloria & decore sibi appropinquare, & dixit : Ecce quod cupivi jam video ; quod tantum desideravi jam teneo, expansisque brachiiis quasi inter amplexus ad dominum cum domina feliciter migravit. — ( P. 9. )

---

vanouir, elle demeure inaltérable. Alors le chevalier : O toi qui es bénie et belle par dessus toutes, aie pitié de moi, je te prie, car je reconnais maintenant que j'ai follement agi. Mais permets-moi, je t'en conjure, de te regarder toujours, car je ne puis me rassasier de ta beauté. Alors elle en souriant lui dit : Ami, écoute mon conseil : ce que tu as fait dans l'année qui vient de finir pour un amour périssable et passager fais-le de même par amour pour moi dans l'année qui va commencer, et alors tu seras uni sans fin à ma beauté et à mon amour indestructibles. Lorsque le jour que lui avait fixé la sainte Vierge commençait à poindre, se sentant peu à peu défaillir, il entend tout à coup celle qui est la plus glorieuse et la plus belle venir vers lui et s'écrie : Voici ce que j'ai souhaité, enfin je le vois ; ce que j'ai tant désiré enfin je le possède, et, étendant les bras comme s'il la tenait embrassée, il passe heureusement avec sa dame dans le sein du Seigneur.

*De eo qui vidit sanctos prout nominabantur  
ad morientem venientes*<sup>1</sup>.

Michi abbati Vallium Sarnaii narravit Adam quondam abbas de Strata, quod in abbatia Igniaci erat quidam monachus juvenis religiosus, qui quondam qui sibi religiosus videbatur plurimum diligebat. Qui cum infirmatus ad extremum duceretur pulsatur tabula sicut mos est in ordine. Veniunt omnes; ille tamen juvenis qui eum diligebat prior vel de prioribus venit et quia timebat de eo

---

*De celui qui vit les Saints venir à mesure qu'ils étaient  
nommés auprès d'un mourant.*

A moi abbé de Vaux-Cernay, Adam, autrefois abbé de l'Estrée<sup>2</sup> a raconté que dans l'abbaye d'Igny<sup>3</sup>, il y avait un jeune moine très-religieux qui en chérissait beaucoup un autre qui lui paraissait également religieux. Ce dernier étant tombé malade et à toute extrémité, on frappe la table comme c'est la coutume dans l'ordre<sup>4</sup>. Tout le monde vient, mais le jeune homme ami du malade vient le premier ou des premiers, et craignant qu'il ne fût

<sup>1</sup> Ce récit est en général d'un style plus négligé.

<sup>2</sup> Il y a eu deux maisons de ce nom, une de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Evreux, fondée en 1144 en l'honneur de la Vierge. C'est celle dont il est ici question sans nul doute; l'autre, Saint-Martin de l'Estrée, au diocèse de Paris, fondée avant 1020. Cette dernière ne se trouve pas dans le *Gallia christiana*; la première s'y trouve, il est vrai, mais avec une liste d'abbés extrêmement incomplète, où le nom d'Adam ne figure pas.

<sup>3</sup> De l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, fondée en 1126, en l'honneur de la Vierge.

<sup>4</sup> On frappait en effet une table avec un maillet pour convoquer les religieux à l'infirmerie et les inviter à prier pour le moribond. C'est ce qu'un auteur appelle la table des mourants. On avait recours encore au même usage dans d'autres circonstances, par exemple pour réveiller les moines et les appeler à matines. Il s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'office de la semaine sainte qu'on appelle Ténèbres. (Ducange, *Tabula*.)

accessit propius ut videret si esset ille. Sacerdos autem primus adveniens ut moris est letaniam incepit. Qui dum diceret « Sancta Maria ora pro eo » ecce illa benedicta ineternum juxta infirmum astitit. Et eo dicente « Sancte Michael, ora pro eo » et omnes per ordinem ut nominabantur successive veniebant. Ille autem juvenis in illa visione intentus non erat in ordine suo nec advertabat, et quanto plus monachi veniebant, tanto minus erat in suo ordine. Videns autem subprior eum non esse in ordine suo, venit ad eum ostendens illi quod non erat in suo ordine. Sed ille surdus auditor non movit pedem. Sed et cantor importune eum excitans vel pulsans, avulsit eum ab illa beata visione. Tunc enim videbat quasi animam morientis de corpore junctis exire manibus. Illa autem ineternum benedicta virgo Maria inter beatissimas manus suas accipiens manus ejus, recepit

---

en danger approche de plus près pour voir si c'était bien lui<sup>1</sup>. Le prêtre qui arriva le premier commença la litanie comme c'est l'usage. Au moment où il disait : Sainte Marie, priez pour lui, voilà que celle qui est bénie à tout jamais parut au chevet du malade. Et lorsqu'il dit : Saint Michel priez pour lui, et tous les saints dans l'ordre où ils étaient nommés venaient successivement. Le jeune homme, lui, absorbé dans cette vision, n'était pas à son rang et n'y faisait pas attention, et plus les moines venaient en nombre moins il se trouvait à son rang. Alors le sous-prieur voyant cela vient à lui, lui faisant voir qu'il n'était pas à son rang. Mais lui, comme s'il n'eût rien entendu, ne bougea pas. Alors le chantre le réveillant et<sup>2</sup> le poussant brusquement l'arrache à cette heureuse vision. En ce moment en effet il voyait comme l'âme du mourant sortir de son corps les mains jointes, et celle qui est bénie à tout jamais, la Vierge Marie, pre-

<sup>1</sup> Passage obscur. Voir le texte ci-dessus.

<sup>2</sup> *Vel*, dans le texte, a la force de *et*, comme il arrive assez souvent chez les écrivains du moyen âge.

illam beatam animam in suo dulcissimo conventu. Ille vero monachus frustratus tam felicissima visione, flere cepit dulciter et irremediabiliter. Venit autem prior ad ipsum dicens : Fili, quid habes ? Impatiens-ne es quod illi te tuum ordinem docuerunt, quod tibi placere deberet ? Bene sentiebant de te multi modo scandalum facis. Ille tamen dulciter flebat. Similiter abbas ait ei. Ille in intimis anime visceribus sauciatus quo attingit vis amoris vise pulchritudinis beate Marie virginis, respondit : Si vobis dicerem forsitan non crederetis michi. At ille : Dic secure, fili mi. Ille autem dixit ei : Sic & sic vidi. Ideo fleo, nec unquam exhibit de corde meo fletus iste. — (P. 21.)

*De decano quem perunxit beata Virgo.*

Raginaldus sancti Aniani aurelianiensis decanus, vir

---

nant entre ses mains bienheureuses les mains du défunt, recevoir cette âme sainte dans la douce assemblée de ses élus. Cependant le jeune moine, frustré d'une vision si ravissante, se mit à pleurer doucement sans que rien l'en pût empêcher. Alors le Prieur vint à lui en lui disant : Mon fils, qu'as-tu ? Es-tu fâché de ce que ceux-ci t'aient montré ton rang, ce que tu devrais prendre en bonne part ? Beaucoup avaient de toi bonne opinion, et tu viens de faire du scandale. Lui cependant pleurait doucement. L'abbé lui dit la même chose ; mais lui, blessé jusqu'au fond des entrailles de son âme, là où pénètre le trait de l'amour pour qui a vu la beauté de la bienheureuse Vierge Marie, répond : Si je vous disais, vous ne me croiriez peut-être pas. Alors l'abbé : Parle sans crainte, mon fils. Et le jeune homme lui dit : J'ai vu telle et telle chose, voilà pourquoi je pleure, et jamais ces larmes ne sortiront de mon cœur.

*Du doyen qui reçut l'onction de la sainte Vierge.*

Rainaud, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, homme

magne scientie et virtutis qui etiam in jure canonico rexerat Parisius quinque annis, cum episcopo aurelianiensi, mare transiturus Romam advenit, qui inspirante domino proponebat ut relictis omnibus predicationi vacaret ; sed quomodo id melius ageret nesciebat. Super hoc ergo cum quodam cardinali familiariter colloquens, suum ei propositum revelavit. Tunc ille: En, inquit, novus ordo predicatorum exoritur, qui secundum quod appetis et predicationis officium & paupertatem voluntariam profitetur. Magister quoque ipsius ordinis in hac romana urbe predicans commoratur. Statim magister Rainaldus fratrem Dominicum accersiri fecit, & cogitatio-

---

de grande science et de vertu<sup>1</sup>, qui même avait enseigné le droit canonique à Paris<sup>2</sup> pendant cinq ans, se rendit à Rome avec l'évêque d'Orléans, dans le dessein de passer la mer. Mais par l'inspiration du Seigneur, il se proposait d'abandonner tout le reste pour se livrer à la prédication. Seulement il ne savait quel pouvait être le meilleur moyen. Sur ces entrefaites, causant un jour familièrement avec un cardinal, il lui dévoila son projet. Alors celui ci lui dit : Précisément un nouvel ordre de prédicateurs vient de surgir, qui, comme vous le désirez, fait profession et des devoirs de la prédication et de la pauvreté volontaire. Le fondateur de cet ordre se trouve même en ce moment à Rome où il prêche. Aussitôt

<sup>1</sup> Rainaud d'Orléans, ou plutôt de Saint-Gilles en Languedoc, est un personnage connu. L'église l'a béatifié, et il figure au martyrologe gallican. On peut voir la notice que lui a consacrée le *Gallia christiana*, T. VIII, p. 1523. Elle est généralement d'accord avec notre récit, si ce n'est que le *Gallia* ne parle pas de la vision de Rainaud, mais il explique le but de son voyage outre mer, qui était un pèlerinage aux lieux saints. L'évêque d'Orléans avec lequel il l'entreprit était Manassès III, son ami. Enfin ce voyage est de l'an 1217, selon le savant recueil des Bénédictins, et de l'an 1219, selon l'*Histoire des ordres religieux* du P. Hélyot, T. III, p. 206.

<sup>2</sup> « Jus publice Parisiis docebat. » Gall. christ., loc. cit.

nem suam ei ostendens illectus verbis & vultu beati Dominici extunc ordinis ipsius deliberavit ingressum. Sed mox gravi morbo corripitur, ita quod deficiente natura a medicis desperatur. Cum autem pro ipso beatus Dominicus instantissime domino supplicaret, ipsi magistro Raginaldo vigilanti & vehementi ardore febrium estuanti beata Virgo visibiliter cum duabus pulcherrimis puellis apparuit dicens : Pete a me quod vis & dabo tibi. Deliberanti vero quid peteret, una ex illis puellis suggestit ei ne quid peteret nisi quod regina misericordie dare vellet. Posuit ergo totum in electione beate Virginis ut sibi daret quod vellet. Tunc illa extensa manu egrotan-

---

maitre<sup>1</sup> Rainaud fit venir le frère Dominique, et lui découvrit le fond de sa pensée. Enfin, séduit par la parole et la physionomie de saint Dominique<sup>2</sup>, il se résolut dès ce moment d'entrer dans cet ordre. Mais bientôt il est atteint d'une grave maladie, à tel point que la nature défaillant, il est désespéré des médecins. Tandis que saint Dominique suppliait pour lui le Seigneur avec les plus vives instances et que maître Rainaud lui-même veillait bouillonnant des feux d'une fièvre violente, la sainte Vierge, accompagnée de deux jeunes filles de la plus grande beauté, lui apparut visiblement et lui dit : Demande-moi ce que tu veux, et je te le donnerai. Comme il cherchait en lui-même ce qu'il devait demander, l'une des jeunes filles lui suggéra de ne rien demander que ce que la reine de miséricorde voudrait bien lui accorder. Il remit donc le tout au choix de la bienheureuse Vierge, qu'elle lui donnât ce qu'elle voudrait. Alors celle-ci éten-

<sup>1</sup> On sait qu'on appelait *maitres* au moyen âge les docteurs dans une des facultés des Universités (Chéruel, Dict. des Inst.)

<sup>2</sup> Dominique, comme l'on voit, est ici qualifié de *saint*. Or sa canonisation étant de l'an 1234, notre récit et par conséquent notre manuscrit est postérieur à cette date. C'est la plus récente qu'il nous fournisse. Toutefois nous ne connaissons pas encore celle qui est relative à Adam, abbé de l'Estrée.

tis oculos, aures & nares, os quoque & manus, renes ac pedes salutari quam secum detulerat unctione perunxit. Et ad renes quidem dicebat : Cingantur renes tui cingulo castitatis. Ad pedes autem : Unge pedes tuos in preparatione evangelii pacis. Et cum dixisset : Die tercio mittam tibi ampullam restitutionis plene sanitatis, ostendens ei habitum ordinis predicatorum : Ecce, inquit, hic est habitus ordinis tui. Mane facto venienti ad se beato Dominico & quærenti qualiter se haberet : Sanus, inquit, sum, & cum vir Dei de sanitate anime intelligeret, & ille de sanitate corporis replicaret, narrata per ordinem visione ambo Deo gratias reddiderunt, & medici de subita sa-

---

dant la main se mit à oindre les yeux, les oreilles et les narines du malade, la bouche aussi, et les mains, les reins et les pieds d'une huile salutaire qu'elle avait apportée avec elle. Et aux reins elle disait : Que tes reins soient ceints de la ceinture de la chasteté. Aux pieds : Que tes pieds soient oints pour la préparation de l'Évangile de paix. Et après lui avoir dit : « Dans trois jours je t'enverrai une fiole qui te rétablira dans ta pleine santé, » elle lui montre l'habit de l'ordre des Prêcheurs : Voici, dit-elle, voici l'habit de ton ordre<sup>1</sup>. Le lendemain matin, saint Dominique revenant auprès de lui et lui demandant comment il se trouvait : « Je suis guéri, dit-il, » et comme l'homme de Dieu l'entendait de la santé de l'âme, et que l'autre parlait de la santé du corps, Rainaud lui raconta en détail sa vision, et tous deux rendirent grâces à Dieu. Les médecins étaient émerveillés de la guérison subite d'un

<sup>1</sup> C'était une tradition chez les Dominicains que le fondateur leur avait fait quitter l'habit qu'il leur avait donné d'abord pour leur faire prendre celui que l'on croyait que la sainte Vierge avait montré à Rainaud, et qui consistait en une robe blanche et un scapulaire de même couleur, auquel était attaché le chaperon. Ils prirent aussi la chape et le chaperon noir aboutissant en pointe comme celui des Chartreux (Histoire des ordres religieux, T. III, p. 206.)

lute illius mirati sunt cujus vitam nullatenus speraverunt, Die autem tercio sedente beato Dominico cum magistro Reginaldo, erat cum eis quidam religiosus de ordine hospitaliariorum qui vidit aperte beatam virginem venientem, & totum corpus magistri Raginaldi manu propria perungentem. Illa vero celestis unctio sic carnem magistri predicti, non solum ab estu febrium sed etiam ab ardore concupiscentie temperavit; quia sicut ipse postea confessus est nec primus in ea motus libidinis de cetero pullulavit. Statim beato Dominico professionem faciens ad instantiam aurelianensis episcopi, cum licentia beati Dominici transfretavit, & reversus Bononiam plurimos predicando convertit, & idem Parisius veniens in brevi vitam istam finivit. — (P. 24.)

---

homme dont ils n'espéraient nullement le salut. Le troisième jour saint Dominique étant assis avec maître Rainaud, il y avait avec eux un religieux de l'ordre des Hospitaliers qui vit clairement la sainte Vierge qui venait oindre de sa propre main tout le corps de maître Rainaud. Or ce médicament céleste préserva la chair du maître, non-seulement du feu des fièvres, mais encore des ardeurs de la concupiscence, car jamais depuis, comme il l'avoua lui-même dans la suite, le moindre mouvement des sens ne se fit jour en lui. Aussitôt faisant profession entre les mains de saint Dominique et sur les instances de l'évêque d'Orléans, il demande la permission du saint et passe la mer. De retour à Bologne, il convertit un grand nombre de personnes par ses prédications, puis venant à Paris, il ne tarda pas d'y finir cette vie mortelle<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette circonstance est exacte. Rainaud fut enseveli dans l'église Notre-Dame-des-Champs, qui appartenait alors aux Dominicains. (Gall. christ., *loc. cit.*)

# LE ROUILLIS

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

CANTON DE MORÉE

Par MM. Ch. BOUCHET & G. LAUNAY

---

## I. — PARTIE HISTORIQUE

En 1866, les deux communes d'Espéreuse et du Rouillis ayant été réunies en une seule sous le nom de Rahard, M. Launay eut l'idée de conserver au moins le souvenir de l'une d'elles par un travail archéologique. Je lui dis à ce sujet qu'il existait dans l'Inventaire des chartes de la Trinité<sup>1</sup> plusieurs documents importants relatifs à Lisle et au Rouillis, sous le même titre. Je lui proposai de les placer en tête de son Mémoire comme une sorte d'introduction historique, ce qu'il voulut bien accepter. Ce n'est donc point une histoire complète du Rouillis que nous prétendons donner ici, mais seulement l'analyse de 10 pièces authentiques, qui font connaître certains faits de nos annales vendômoises qui étaient restés jusqu'ici complètement ignorés :

1° Lisle et le Rouillis n'ont jamais appartenu aux comtes de Vendôme, bien que géographiquement ils fissent partie du Vendômois. Ils appartenaient, aussi haut que nous avons pu remonter, c'est-à-dire au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, aux barons de Graçay, en Berry,

<sup>1</sup> Manuscrit daté de 1501, in-4<sup>o</sup>, que possède la Bibliothèque de Vendôme, du legs de M. Leroy-Buffereau.

dont l'un vendit cette seigneurie aux religieux de la Trinité de Vendôme, en 1372;

2<sup>o</sup> Non-seulement Lisle et le Rouillis n'appartenaient point aux comtes de Vendôme, mais ils ne relevaient même pas d'eux<sup>1</sup>. Ils relevaient, chose singulière, de Montmirail, dans le Perche-Gouet, lequel Montmirail appartenait au comte, puis duc de Bar, en Lorraine. — La seigneurie de Montmirail, ou plutôt les 5 baronnies du Perche-Gouet, dont elle était la capitale, relevaient à leur tour de l'évêque de Chartres<sup>2</sup>;

3<sup>o</sup> C'est à l'abbé Guillaume du Plessis (1350-1384) qu'est due l'acquisition de Lisle et du Rouillis, l'un des plus notables accroissements de notre abbaye. Il serait donc juste de combler cette lacune dans sa biographie.

Voici l'analyse de nos pièces ; nous transcrivons textuellement<sup>3</sup>, en suivant l'ordre chronologique, qui est celui du manuscrit.

I. — Une lettre d'accord entre le comte de Vendôme et le seigneur de Lisle<sup>4</sup> et du Rouillis, pour l'introduction dans ces deux localités de la monnaie et des mesures de Vendôme. Les hommes de Lisle et du Rouillis paieront audit comte la coutume et le péage comme les autres coutumiers, mais il n'aura sur eux l'ost et chevauchée (1269).

<sup>1</sup> Nous avons déjà indiqué ces conséquences dans le Bulletin de 1869, p. 66.

<sup>2</sup> Ces derniers faits étaient déjà connus. Les cinq baronnies étaient Montmirail, Alluyes, Brou, Authon et la Basoche.

<sup>3</sup> Nous reproduisons l'ancienne orthographe, sauf de grandes initiales aux noms propres et autres menus détails.

<sup>4</sup> Lisle, arrondissement de Vendôme, canton de Morée.

Cette lettre ayant été publiée par nous *in extenso* dans le Bulletin de notre Société, 1869, p. 65, nous ne la reproduirons pas ici. Nous ajouterons seulement que c'est probablement le plus ancien titre concernant le Rouillis.

II. — Vne lectre soubz les seaulx de Baugé par la quelle Regnault de Graçay<sup>1</sup> donne en pyre aumosne aux religieux de Vendosme: Premièrement vingt liures de rente sur Mons<sup>r</sup> Ammorry de Trou<sup>2</sup>, dix liures sur les heritiers feu Guillaume de Montigny, dix liures sur Pierre Thierry, trante liures sur Herué S<sup>r</sup> de Pray, dix liures et vng muy froment mesure de Vendosme sur Mons<sup>r</sup> Jehan du Plessis, troys muys froment sur ledit Mons<sup>r</sup> Jehan du Plessis, soixante dix solz sur Guillaume Q<sup>u</sup>ateu seign<sup>r</sup> de S<sup>n</sup>nières, quarente solz sur Guillaume du Mont, cinquante solz sur Guillaume de Saint Martin seigneur du Fray, vingt solz et six sextiers froment mesure de Vendosme sur Jehan de Contres seigneur du Bois Guynent, huyt sextiers seigle sur le moulin de Fortunaiz. Donné l'an mil CCC LXXII le jeudi jour de la feste S<sup>t</sup> Hylaire. — (Fol. LI v<sup>o</sup> et LII.)

III. — Lectre dacquest fait par les religieux abbé et convent de Vendosme par lequel ilz echangent les rentes contenues es lectres dessus specifiez et la mestairye apelée la Fortunière extimée vingt liures de rente. Item trante liures de rente que leur deuoit Regnault de Gra-

<sup>1</sup> Graçay, petite ville du Berry, aujourd'hui département du Cher. C'était autrefois une terre considérable, dont les seigneurs sont mentionnés dès le IX<sup>e</sup> siècle. Ils prenaient les titres d'abord de princes, puis de barons et de sires. Ils portaient d'azur au lion d'or. (La Thaumassière. *Hist. du Berry*. L. VIII.)

<sup>2</sup> Trôo, canton de Montoire, souvent écrit *Trou* dans les anciens titres, conformément à la prononciation, qui s'est conservée en anglais.

çay seigneur de Lisle<sup>1</sup>, le tout dessus déclaré baillé aud. de Graçay. Et en contre eschange il baille ausd. religieux le lieu et manoir du Rolliz ou<sup>2</sup> le hebergement forteresse et fossés, terres et douze cens arpans de boys en la forestz de Mornaiz et les autres boiz, hayes, plessez<sup>3</sup> et garennes qui sont enuiron led. lieu du Roulliz et toute la justice en la chastellenye de Lisle et sur tous les vasseurs<sup>4</sup>. Et outre led. Regnault de Graçay a vendu ausd. religieux le surplus de lad. terre, seigneurie et chastellenye de Lisle et du Roulliz, tant dommaines, rentes que autres choses sans y rien retenir sauf ce

<sup>1</sup> Regnault dont il est ici question est le VI<sup>e</sup> du nom et le dernier de la série, car il vendit sa terre, comme nous le verrons plus bas, au duc de Berry.

Comment les sires de Graçay étaient-ils devenus seigneurs de Lisle et du Rouilliz? Il est difficile de le dire. Le plus ancien que nous rencontrions ainsi qualifié est Pierre III (sans date) qui épousa: 1<sup>o</sup> Adeline de Laverdin, qui fit son testament en 1309; 2<sup>o</sup> Marguerite de S. Palais. En 1329 il fit partage de ses biens entre ses enfants du premier et du second lit. Il donna à Regnault (V) son fils aîné la baronnie de Graçay et la terre de Genouilly, et aux enfants du second lit les châtelannies de la Ferté-Nabert, de Vouzon, de Lisle, etc., etc., et la vicomté de Blois. — La châtelannie de Lisle échet à Pierre de Graçay, qui épousa Isabeau de Sancerre. Isabeau étant veuve plaidait au Parlement pour son douaire, en 1363, contre Regnault, son beau-frère et l'aîné de la famille. (P. Anselme. 3<sup>e</sup> éd. T. II., p. 852.) Il faut croire qu'elle perdit son procès ou qu'elle mourut sans enfants, car nous voyons la terre de Lisle revenir à ce même Regnault V, qui la transmet à son successeur Regnault VI, lequel la vendit aux religieux de la Trinité. — Ce ne peut être d'ailleurs par Adeline de Lavardin que cette terre fut apportée dans la maison de Graçay. S'il en était ainsi, Regnault V l'eût héritée directement de sa mère. Il ne s'agit point de Lavardin en Vendômois.

<sup>2</sup> Ou avec?

<sup>3</sup> Plessez, ici bois entouré de haies. V. Ducange, *Plaxitium*, *Pleissicium*.

<sup>4</sup> Cette justice était haute, moyenne et basse, ainsi qu'il résulte d'autres documents. C'était d'ailleurs le droit de tout seigneur châtelain, du moins en Anjou. V. cette coutume Art. 44.

quil a donné à Regnault son bastard <sup>1</sup>, comme appert par les lectres cothées dessus N Et plus lestang de Reuillon et tout ce que led. de Graçay a oultre le Loir au Chesne quarré et pays denuiron chargées lesd. choses vendues enuers labbé de Lespau en quatre liures, enuers labbé de la Magdeleine <sup>2</sup> en quarente solz, enuers le curé de Bulou vingt deux solz, enuers le curé du Roulliz dix solz, enuers le prieur de la Pierre vingt cinq solz, enuers le prieur de Lisle quinze solz, enuers le curé de la Ville aux Clers cinq solz, le maistre de la malladerye de Lisle v solz. Et les deuoirs feodaux. Lad. vendicion faicte pour la somme de cinq mille deux cens liures sept solz quatre deniers tournois, le florin dor appellé franc <sup>3</sup> vallant vingt solz, et pour quinze muys froment et quinze muys mestail, mesure de Sauigné payez etc. (*sic in libro*) Donné lan mil CCCL XXII <sup>4</sup> le tiers jour de janvier. — (Fol. LII r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> On voit par un titre précédent qu'il lui avait donné pour 50 livres de rente les trois étangs du Soucy et *autres deux*, la métairie de la Grimauldière et 200 arpents de bois au Grand Mornas (1371).

<sup>2</sup> L'Epau, abbaye de l'ordre de Citeaux, à 4 kilomètres du Mans. — La Madeleine de Châteaudun, de l'ordre des Augustins.

<sup>3</sup> Le franc était une monnaie d'or fin, qui renfermait à peu près pour 13 ou 14 francs d'or au taux actuel, et valait, comme l'on voit, 20 sous (tournois) ou une livre. Ainsi la somme en question était de 5,200 pièces comme celle dont nous parlons, ce qui représente aujourd'hui une valeur *intrinsèque* d'environ 70,200 francs et une *puissance* infiniment plus considérable. Si l'on ajoute à cette somme les rentes qu'abandonnaient les religieux, et les charges qui pesaient sur leur nouvelle propriété, calcul facile à faire, on arrivera à une estimation qui prouvera combien les terres de Lisle et du Rouillis avec leurs profits féodaux devaient être considérables.

<sup>4</sup> Déjà l'année précédente (février 1371) Regnault avait vendu sa baronnie de Graçay à Jean, duc de Berry, frère de Charles V, moyennant 7,500 francs d'or et 300 francs d'or de rente viagère. (La Thaumassière, *loc. cit.*) Et cette même année 1371 il avait cédé à son bâtard, pour 50 livres de rente seulement, plusieurs propriétés plus ou moins importantes. Ainsi c'était pour ce seigneur un parti pris ou une nécessité de convertir tous ses biens en argent.

IV. — Vng arrest par accord par lequel Madame la contesse de Bar, dame de Montmirail<sup>1</sup>, consent que les religieux de Vendosme, la vie d'elle durant, puissent tenir la terre de Lisle et le Roulliz ainsi que a esté par eux acquisite quiete toutes les ventes, rachatz, amendes et confiscations qui pourroient estre, moyennent la somme de mille francs dor et moyennent que labbé baille homme pour entrer en foy et que à chascune mutacion dabbé il soit payé pour le rachapt à lad. dame sa vie durant troys moys après, troys cens francs dor. Et tout ce sans préiudice à ses heritiers et quilz ne puissent après elle contraindre lesd. religieulx mectre lesd. terres hors leurs mains<sup>2</sup>. Donné led. arretz lan mil ccc LXXIII. (Fol. LIII, r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> La comtesse de Bar était alors Yolande de Flandres, fille et héritière de Robert de Cassel, qui épousa en 1340 Henri IV, comte de Bar, et lui apporta entre autres les cinq baronnies du Perche-Gouet. Comment ces baronnies se trouvaient-elles dans la maison de Cassel ? Par une série de ces vicissitudes si fréquentes au moyen âge, qui transportaient les fiefs dans les mains les plus éloignées et les plus étrangères, c'est-à-dire par les mariages des femmes devenues héritières faute de mâles. C'est ainsi que le comté de Vendôme fut porté dans la maison de Bourbon. C'est encore ainsi que, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, pour ne pas remonter plus haut, les cinq baronnies appartenaient à Marguerite de Bourgogne, seconde femme de Charles d'Anjou, frère de S. Louis. Marguerite étant veuve et sans enfants les légua à Robert de Flandres, seigneur de Cassel, son neveu. Mais comment Lisle et le Rouillis relevaient-ils de Montmirail, c'est ce que nous n'avons pu découvrir.

<sup>2</sup> Nous allons tâcher d'éclaircir dans une seule note toutes les difficultés de cet article. Disons avant tout que Lisle suivait en partie la coutume d'Anjou, en partie celle de Chartres ou de Blois. C'est ici celle de Chartres qui a prévalu, et même celle du Perche-Gouet. (La coutume du Perche-Gouet est fondue par articles exceptionnels dans celle de Chartres.)

Toutes les fois qu'il y avait dans un fief mutation de seigneur ou de vassal, la foi et l'hommage étaient dus au seigneur suzerain, mais lorsque le fief tombait entre les mains de communautés religieuses, comme elles ne mouraient point et qu'elles n'avaient guère coutume d'aliéner, le seigneur perdait pour ainsi dire la moitié de ses droits. Pour le rétablir dans leur intégrité, on décida que les communautés présenteraient au

V. — Vne acte de notaire comment led. an icelluy arrest fut publié a Lisle et au Roulliz. (Fol. LIII, v<sup>o</sup>.)

VI. — Quictance de troys cens francs dor baillez a

seigneur un homme qui serait censé son vassal et lui ferait la foi et l'hommage. La mort de cet homme donnait ouverture au fief qui cessait ainsi d'être de *main-morte*. C'était ce qu'on appelait *homme vivant et mourant*. La dame de Montmirail prend ici cette précaution et demande qu'on lui baille *homme pour entrer en foi*.

Le rachat ou relief était une sorte de droit de mutation qui se payait au seigneur suzerain lorsque, en général, un fief passait dans une branche collatérale, mais dans la coutume de Chartres le rachat était dû même pour acquisition (art. 19) et de plus elle reconnaissait aux seigneurs féodaux du Perche-Gouet ce même droit à toutes morts et mutations sur tous leurs vasseurs et arrière-vasseurs. (Art. 17). *Dura lex sed lex*. A la mort de Charles d'Anjou, en 1285, sa veuve, Marguerite de Bourgogne, fut condamnée à payer à l'évêque de Chartres le rachat de ses terres du Perche, bien qu'elles fussent de ses propres. Le vassal qui devait rachat devait faire trois offres : la première, d'une somme d'argent telle qu'il jugerait convenable ; la seconde, d'une estimation et arbitrage à dire de *prud'hommes* ; la troisième, du revenu de l'année du fief (art. 8.) Le seigneur alors l'exploitait par ses mains ou le faisait exploiter. On voit qu'ici c'est la première offre qui a prévalu et qu'il y a eu composition à 1,000 francs d'or, y compris, il est vrai, plusieurs autres droits. On se demandera peut-être pourquoi le rachat était dû à chaque mutation d'abbé et non par la mort de l'homme vivant et mourant, *selon le droit commun* (Livonnière, traité des fiefs, 1729, p. 19.) ou encore pourquoi ce n'était pas l'abbé qui faisait la foi et hommage puisque le rachat était dû à son décès ? Car nous ne pensons pas qu'il y ait eu ici double rachat. C'est plutôt que la foi et l'hommage entraînaient également pour le seigneur certains profits, par exemple le droit de saisir en certains cas et de faire les fruits siens. (Art. 28). Le seigneur multipliait donc ainsi ses chances de bénéfices.

Les héritiers de la dame de Montmirail « ne pourront après « elle contraindre les religieux à mettre lesdites terres hors « leurs mains. » Les anciennes ordonnances du royaume interdisaient aux églises et communautés religieuses d'acquérir de nouveaux immeubles ; aussi le roi ou le seigneur avaient-ils le droit, en pareil cas, de les forcer à *en vider leurs mains* en celles de personnes capables de posséder. Pour lever cette interdiction, le roi accordait des lettres d'*amortissement* par lesquelles les biens acquis cessaient d'être dans le commerce et de produire

la contesse de Bar par lapoinctement fait déclairé dessus S, par la mort de labbé Guillaume<sup>1</sup>. — (Ibid.)

VII. — Lectre de Mons<sup>r</sup> le duc de Bar<sup>2</sup> filz esné et héritier de Madame sa mère, dame de Montmirail par le quel il amortist l'acquest fait de Lisle et du Roulliz, reserué a luy seulement le ressort et souveraineté<sup>3</sup>. Et vieult que les religieulx de Vendosme ne puissent estre contrainctz pour quelq<sup>e</sup> chose payer plus grande amandé que dix liures, et si moyndre est soit gardée la coustume. Donné l'an mil ccc Lxxv. (Ibid.)

VIII. — Vng vidisse dud. amortissement auquel est

en général aux seigneurs les droits ordinaires et accoutumés à chaque mutation, lesquels se trouvaient ainsi *amortis* et éteints. Le roi seul pouvait réellement amortir, mais le consentement du seigneur était nécessaire. Lors donc qu'on rencontre des lettres d'amortissement de ce dernier, il faut entendre qu'il amortit en tant que cela dépend de lui, qu'il prend sa part dans cette formalité. Il était dû en retour au roi un droit d'amortissement et au seigneur une indemnité.

<sup>1</sup> L'abbé Guillaume étant mort en 1384, le 12 des kal. d'août (21 juillet), cette date est à trois mois près celle de l'acte en question. — S est la cote du précédent.

<sup>2</sup> Le comté de Bar avait été érigé en duché en 1355. Le nouveau duc était Robert, second fils d'Yolande et de Henri. Leur fils aîné était mort en 1352, avant sa majorité. Robert qui lui succéda mourut lui-même en 1414.

<sup>3</sup> Robert tient l'engagement pris par sa mère. Il amortit le nouvel acquêt des religieux, même avant d'être leur seigneur, car sa mere vivait encore et est toujours qualifiée dame de Montmirail. On remarquera que l'amortissement n'empêche ni la souveraineté, c'est-à-dire la foi et l'hommage, et par suite l'homme vivant et mourant, ni même le rachat, qui pouvait être en effet conservé. (Livonnière, ouvr. cité, p. 19). Il n'éteint que les autres droits féodaux qui étaient encore nombreux. On voit d'ailleurs qu'il n'est pas question du droit d'indemnité, soit parce que Robert n'était pas encore seigneur, ou que ce droit fut compris dans les 1,000 francs d'or stipulés ci-dessus. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que nous n'avons ici que des analyses et non les actes eux-mêmes. — Robert se réserve aussi le ressort. En effet, la justice de Lisle relevait également en appel de Montmirail.

ataché l'extraict de ladueu rendu par mondit Sr de Bar à Mons<sup>r</sup> leuesque de Chartres après le décès de Madame sa mère de la terre et seigneurie de Montmirail<sup>1</sup>. Daté led. adueu de lan mil cccc et deux. (Ibid.)

IX. — Vng instrument d'accord fait entre Mons<sup>r</sup> leuesque de Chartres et les religieulx, abbé et conuent de Vendosme, par lequel led. Mons<sup>r</sup> de Chartres promet amortir ausd. religieulx et à leur abbaye en tant que mestier seroit la terre & seigneurie de Lisle et du Rouliz par eulx acquise et amortie par Mons<sup>r</sup> le duc de Bar, et leur en bailler lectres de luy et de son chappitre moyennent la somme de quatre cens liures qui en seront payées aud. seign<sup>r</sup> de Chartres. Donné lan mil quatre cens et vng. (Fol. LIII.)

X. — Lectre damortissement de Mons<sup>r</sup> de Chartres portant quittance des quatre cens liures promises auxquelles est annexée la lectre du chappitre de Chartres ayant led. amortissement agréable. Donné lan M III<sup>e</sup> et deux. (Ibid.)

<sup>1</sup> Montmirail, comme l'on voit, et l'on peut dire les cinq baronnies étaient des fiefs de l'évêché de Chartres. Yolande lui avait déjà rendu hommage en 1376, en 1390 (4 septembre) et 1393 (11 avril) (*Gallia Christiana*). En 1402 l'évêque était Jean de Montaigu (1390-1406). Selon le P. Anselme, Yolande mourut en 1394 (T. 1<sup>er</sup> p. 283). Selon l'Art de vérifier les dates, en 1395, ce qui semble contredit par notre pièce qui nous représente son fils rendant aveu en 1402, après le décès de Madame sa mère. Or l'aveu se devait bailler dans les 40 jours qui suivaient la réception de foi et hommage, et la foi et hommage dans les 40 jours après le trépas du vassal. (Cout. de Chartres, art. 30 et 33.) L'aveu du duc de Bar n'est donc pas sans importance en ce qu'il rectifie une date. Il est cité également par le *Gallia Christiana*, qui nous apprend en outre qu'il fut rendu le 16 octobre. Il ajoute qu'antérieurement l'évêque avait confirmé l'acquisition faite par l'abbé de Vendôme (25 mai).

Les deux actes suivants se comprendront d'après ce qui précède. — Dans toutes ces transactions, comme l'on le voit, le comte de Vendôme n'intervient pas un instant.

Ici se place un épisode militaire dont le Rouillis fut le théâtre et que l'histoire n'a pas dédaigné d'enregistrer<sup>1</sup>. La scène se passe en 1421, sous le triste règne de Charles VI. Le traité de Troyes venait d'être conclu (1420). Anglais et Bourguignons triomphaient; Henri V d'Angleterre était reconnu héritier de la couronne de France à l'exclusion du Dauphin. Celui-ci, proscrit, s'était retiré derrière la Loire avec ses Armagnacs, emportant avec lui le drapeau de la nationalité française. Henri, après avoir épousé la fille du malheureux Charles VI, s'était mis en campagne pour s'emparer de plusieurs places que les Dauphinois conservaient encore entre l'Oise et l'Yonne. Mais d'un autre côté 4 ou 5,000 Ecosseis, sous les ordres du comte de Buchan, étaient venus rejoindre en Anjou un corps de troupes du Dauphin. Le comte de Clarence marcha contre cette petite armée avec 6 ou 7,000 hommes, et l'attaqua près de Baugé (23 mars 1421). Les Anglais furent complètement défaits. « C'était le premier grand revers qu'ils eussent essuyé depuis le commencement de la guerre. » Il exalta au plus haut degré les espérances des *Français*, qui reprirent partout l'offensive, Buchan récompensé par l'épée de connétable, se mit avec le Dauphin à la tête d'une belle armée, qui envahit la Beauce et menaça Chartres. Mais Henri V s'avança avec des forces supérieures, et les força de lever le siège. Ils se retirèrent en Touraine<sup>2</sup>. Durant cette invasion, le régent Charles, se dirigeant par le Vendômois, le Dunois,

<sup>1</sup> M. Launay avait raconté ce fait dans son travail archéologique. Nous avons pensé d'un commun accord qu'il valait mieux le reporter à la partie historique.

<sup>2</sup> Il y a beaucoup d'incertitude dans la marche de ces derniers faits; nous avons suivi M. Henri Martin, pour tout le passage, en empruntant même quelquefois ses expressions. Selon Cousinot, que nous allons citer tout à l'heure, l'invasion ne part que du séjour en Touraine, ce qui explique l'itinéraire qu'il donne: Vendômois, Dunois, etc.

le Perche, le pays chartrain, vint assiéger le Rouillis, qui renfermait une garnison bourguignonne; la forteresse fut prise d'assaut, tous ses défenseurs massacrés et la place incendiée. De là le régent se porta devant Montmirail, qui lui fut livré et qu'il fit raser. — Voici comment un chroniqueur du temps, le chancelier Cousinot, raconte ces faits dans sa *Geste des nobles*. publiée par le regrettable Vallet de Virville<sup>1</sup> :

Chap. 183. SOLEMPNELLE FESTE A TOURS.

« 1421. Si se mist sus en celui an le Régent et à puissance tint les champs après cette victoire (celle de Baugé), et sa puissance adreçant par le pais de Vendosmois, Dunois, le Perche et le Chartrain, prinst d'assaut le Rolliz qui fut de Bourgoignons garni et là furent touz occis et la place mise en feu. »

<sup>1</sup> Paris. Ad. Delahays, 1859. 1 vol. gr. in-18.

## II. — PARTIE ARCHÉOLOGIQUE

A douze kilomètres au nord de Vendôme, une des communes du canton de Morée, le *Rouillis*, a disparu de la liste de ces dernières, par suite de sa réunion avec *Espéreuse*. Ces deux communes ensemble ont pris le nom du *Rahard*, petit hameau qui les sépare.

Bien que le Rouillis soit une localité peu importante, sous le rapport de son étendue et de sa population, elle n'est pas l'une des moins intéressantes de notre arrondissement. Nous croyons qu'il y a intérêt à faire connaître son passé avant que le souvenir de son nom ne s'efface complètement.

Le *Rouillis* avait un *château-fort* remontant à une haute antiquité. Son vieux donjon, la butte sur laquelle il est construit, les larges fossés qui l'entourent auront bientôt fait place à un sol uni que la charrue va rendre à la culture. L'église, du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, dans un état de délabrement complet, attend le marteau du démolisseur. Il ne restera plus au *Rouillis* que quelques habitations qui le rangeront au nombre des autres hameaux de la nouvelle circonscription. Il est donc temps de signaler ce qui a pu distinguer cette commune entre toutes celles de la même importance.

En remontant à l'époque gallo-romaine, nous trouvons la voie antique du Mans à Orléans, traversant cette localité, située sur un vaste plateau autrefois

boisé, à l'entrée de cette portion de notre arrondissement appelée le *Perche*.

Le *Rouillis* était-il habité à cette époque ?

Tout porte à croire que ce pays, traversé par une voie de communication importante, a dû présenter, le long de son parcours, des stations romaines assez nombreuses. Il en existait une évidemment à Danzé, distant de quelques kilomètres, à l'ouest, à en juger par l'intéressante découverte, faite en 1848, d'un coffret en bois contenant une grande quantité de médailles en bronze et en argent, ainsi qu'une collection de bijoux, formant la parure complète d'une dame romaine.

Le *Rouillis*, sans nous avoir offert jusqu'ici de semblables preuves du séjour des Romains, renferme inaperçus, dans le sein de la terre, des restes importants qui lui assignent au moins une antiquité très-reculée.

En effet, dans un champ dit la *Pièce-aux-Bœufs*, à 300 mètres environ au nord-ouest de l'église, la charrue rencontre, à une légère profondeur, une longueur indéfinie de fondations assez épaisses, s'entre-croisant dans différentes directions.

Les laboureurs affirment que ces fondations s'étendent sur plusieurs arpents, et que l'une d'elles paraît se diriger vers les fossés du vieux château.

Comment expliquer la destination de murailles d'une aussi grande étendue et sur lesquelles la tradition du pays est restée muette ?

Ne pourrait-on pas y voir les restes d'une *villa* ou d'une exploitation rurale comme les Romains avaient l'habitude d'en élever le long de leurs grandes voies de communication ?

Les vastes étangs que l'on voyait encore, il y a quelques années, dans le voisinage, viendraient prêter appui à cette hypothèse, qui expliquerait à son tour la

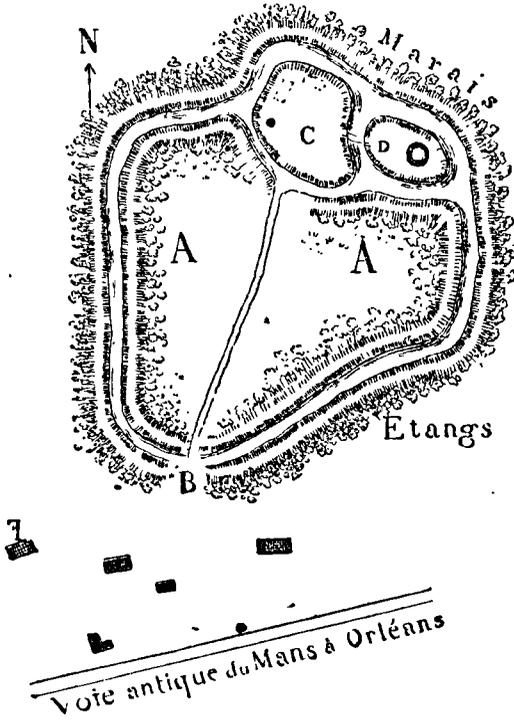
présence d'un *château-fort* élevé plus tard dans une contrée aujourd'hui si déserte.

Comment se figurer, en effet, qu'on ait songé à construire une forteresse dans un endroit qui ne se recommande ni par son site, ni par les avantages d'une position stratégique, si cette localité n'eût pas déjà renfermé quelques établissements plus anciens à protéger ?

Nous ne saurions autrement expliquer la présence de cette construction du moyen âge, dont nous allons essayer ici la description.

#### LA FORTERESSE DU ROUILLIS

A 120 mètres, au nord-est de l'église F et à égale distance à peu près de l'antique voie du Mans à Orléans, on trouve une enceinte pentagonale irrégulière (fig. 1<sup>re</sup>) de six hectares environ, divisée elle-même en



trois enceintes de dimensions différentes, entourées de fossés larges et profonds.

La 1<sup>re</sup> A A, au midi, d'une contenance de 5 hectares 54 ares, est partagée en deux par un chemin traversant autrefois le fossé en B sur un pont-levis.

De cette 1<sup>re</sup> enceinte, on passait sur un pont dans la 2<sup>e</sup>, C, dite le *Clos-du-Puits*, d'une contenance de 50 ares, non compris les fossés. On y rencontre des traces de fondations et l'orifice d'un puits de 1 mètre 50 de diamètre, dont les parois sont construites en briques sur plat.

On a découvert auprès un vase en terre rempli de monnaies, dont plusieurs en argent. Tout indique que cette deuxième enceinte devait être la place d'armes du château.

Venait ensuite un troisième pont, dont on voit en I la trace d'une culée dans le talus du *Clos-du-Puits*. Le fossé à traverser mesure 15 à 20 mètres de largeur.

On arrivait ainsi dans la troisième et dernière enceinte D, composée d'une motte elliptique de 55 mètres de long sur 36 à 40 de large, élevée de 4 mètres environ au-dessus du niveau de l'eau des fossés.

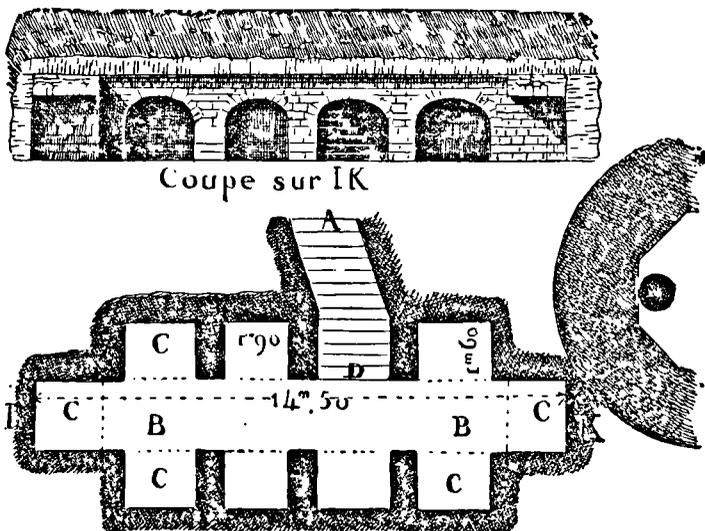
Cette enceinte principale, située à l'extrémité des deux autres, était défendue par des fossés plus larges et plus profonds, qu'alimentaient au nord et à l'est des marais et des étangs qui devaient en rendre l'approche très-difficile.

Sur cette motte, recouverte il y a quelques années encore de chênes touffus, s'élevait à une certaine hauteur les restes d'un donjon, K, de forme circulaire à l'extérieur et octogonale à l'intérieur, mesurant 4 mètres 50 de diamètre dans l'œuvre avec une épaisseur de murs de 2 mètres 30.

Le propriétaire de cette troisième enceinte, désireux de rendre le terrain à la culture, est en train de le niveler et d'achever la destruction de la vieille tour, dont

une portion est déjà rasée jusqu'au sol. On a trouvé sous les décombres, l'ouverture d'un puits, L, tangent aux parois intérieures.

En déblayant les terres, à l'ouest et dans le voisinage du donjon, on a mis à jour une construction souterraine (fig. 2) dont on ne soupçonnait pas l'existence et dont le fond se trouve à peu près de niveau avec l'eau des fossés. On y pénétrait par un escalier ayant sa première marche, A, encore apparente et venant affleurer le sol de la motte.



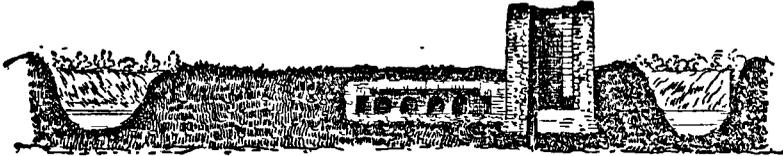
La descente, assez rapide, forme une ligne brisée de 4 mètres 30 de long sur 1 mètre 90 de large qui aboutit à un couloir ou corridor B, B, de 14 mètres 50 de long sur 2 mètres de large et 2 mètres 30 de hauteur, voûté en plein cintre.

A droite et à gauche et aux deux extrémités s'élèvent encore dix cellules ou enfoncements C, C, C, de 1 mètre

60 de profondeur sur 1 mètre 90 de largeur et 1 mètre 60 de hauteur, fermées également en plein cintre et bâties en pierres appareillées.

L'un de ces enfoncements D est occupé par l'escalier, que rien n'indique avoir été surmonté d'un bâtiment. Ce souterrain devenait ainsi plus susceptible d'échapper aux investigations par la facilité avec laquelle son entrée, à fleur de terre, pouvait être dissimulée.

D'après nos observations, ce refuge n'a pas dû être construit en même temps que le donjon auquel il est adhérent. Il nous semble, en effet, que dans le cas contraire, ils eussent tout naturellement été reliés entre eux par une communication.



Coupe de la 3<sup>e</sup> Enceinte.

Si nous cherchons maintenant à déterminer l'emploi d'une semblable construction, il faut, selon nous, l'attribuer à des magasins d'approvisionnements pour la garnison, magasins qui, par leur voisinage du donjon et par leur position souterraine, pouvaient être facilement défendus, ainsi qu'on peut le voir par la figure ci-dessus.

Nous avons vu que la 2<sup>e</sup> enceinte, dite le *Clos-du-Puits*, renfermait aussi des vestiges de constructions qui en faisaient une dépendance directe de la 3<sup>e</sup> avec laquelle elle composait la forteresse proprement dite, étant, l'une et l'autre, placées de manière à se prêter un mutuel appui.

Quant à la première enceinte, d'une étendue plus

grande, sa position, par rapport aux deux autres qu'elle précède, présente une grande analogie avec les trois enceintes du vieux château de Mondoubleau, disposées comme au *Rouillis*.

A Mondoubleau, la 1<sup>re</sup> enceinte renfermait la vieille ville, s'abritant sous les murs de la forteresse. Il est plus que probable qu'au *Rouillis* elle devait avoir la même destination. Sa superficie, de 5 hectares, supposerait même une population plus considérable qu'à Mondoubleau, où le même emplacement ne renferme qu'un hectare environ.

Une ancienne tradition du pays semblerait confirmer cette opinion. Le *Rouillis* aurait été autrefois une localité populeuse. Elle aurait eu une église, aujourd'hui détruite, beaucoup plus importante que celle qui est encore debout.

Des fouilles faites dans cet enclos, actuellement cultivé, amèneraient probablement quelques découvertes intéressantes.

D'après ce que nous venons de voir, la forteresse du *Rouillis* nous semble un spécimen des primitifs châteaux fortifiés du moyen âge. La disposition de ses trois enceintes, défendues par des remparts en terre surmontés, à cette époque, de palissades en bois et protégés en avant par des fossés larges et profonds, indique évidemment une origine très-ancienne.

On sait, en effet, quelle quantité considérable de châteaux ou demeures fortifiées s'élevèrent lors de l'établissement de la féodalité. Chaque possesseur de fief, nous dit M. de Caumont, commença à se garantir par la construction d'une petite forteresse, *ne fût-elle composée que d'une seule tour*.

Nous ne serions pas éloigné de penser que le donjon primitif du *Rouillis*, construit d'abord en bois, ne remontât à cette époque, et qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou commencement du XII<sup>e</sup>, il n'eût été remplacé par celui que nous connaissons bâti en moëllons noyés dans

le mortier et revêtus intérieurement et extérieurement en pierres de petit appareil, séparées par de larges joints. L'absence d'ouvertures et de séparations d'étages permet difficilement de préciser l'époque de la fondation, mais les constructions souterraines avec leur appareil et les fermetures en plein cintre laissent peu de doutes à cet égard.

Les murs du donjon, à différentes hauteurs, étaient traversés horizontalement dans leur épaisseur par des pièces de bois formant une sorte de chaînage que l'on ne peut constater maintenant que par les vides réguliers indiquant l'équarissage des bois.

Les châteaux importants de notre pays, tels que Fréteval, Montoire, Lavardin, Mondoubleau, sont bâtis sur le sommet d'un coteau, dont l'élévation était le principal élément de la défense, indépendamment des travaux de fortification dont ils étaient entourés. Ces châteaux avaient un autre avantage tenant à leur position. Outre les constructions s'élevant au-dessus du sol, on trouvait, dans le rocher qui les supportait, la possibilité de creuser des souterrains pouvant à la fois servir de refuge, de magasins et même de moyens de communication avec l'extérieur.

Dans la forteresse qui nous occupe, bâtie sur un plateau assez uniforme, ne présentant, au point où elle est élevée, aucun mouvement de terrain en saillie sur le pays environnant, il a fallu suppléer aux souterrains creusés dans le rocher par une construction qui nous a semblé mériter l'attention des archéologues.

Un des cantons voisins, celui de Mondoubleau, situé plus avant dans le Perche, renferme un assez grand nombre d'enceintes fortifiées, notamment à *Beauchêne*, *Saint-Marc-du-Cor*, *Choue*, ayant beaucoup de rapports avec le *Rouillis*, quant à leur configuration et à leur emplacement.

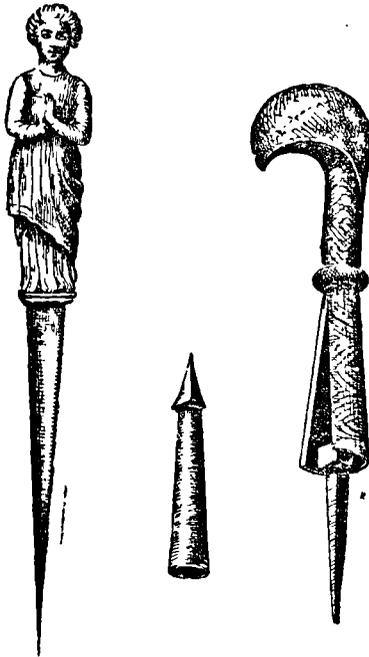
Quelques-unes de ces enceintes, le plus souvent doubles, laissent encore apparentes des traces de

constructions, mais aucune n'en fait supposer de souterraines comme celle du Rouillis, et c'est ce qui nous fait insister sur cette disposition particulière d'un lieu spécial d'emmagasinage, quand habituellement le donjon avait son étage inférieur destiné à cet usage.

Ce que nous avons remarqué de commun à toutes ces enceintes, c'est l'absence de murailles élevées au bord des fossés. Les terres rejetées en dedans formaient déjà une sorte de rempart garni probablement de palissades en bois qui n'ont laissé aucune trace.

Les chroniques du temps nous ont transmis en quelques mots le récit d'un siège qu'aurait eu à supporter le château du Rouillis au commencement du XV<sup>e</sup> siècle et que nous avons jugé à propos de reporter à la partie historique.

La forteresse se releva-t-elle ensuite de cet assaut et la voit-on figurer de nouveau dans les luttes que notre pays eut plus tard à soutenir? c'est ce que l'on ne saurait affirmer, la tradition étant restée muette sur ce point.

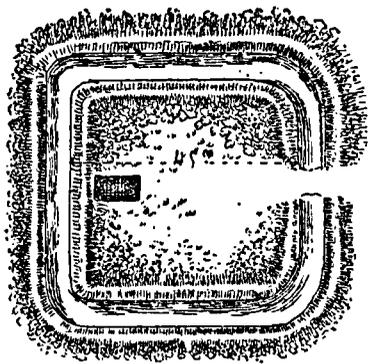


Dans le courant des travaux de démolition du donjon, on a trouvé différents objets, dont quelques-uns figurent dans notre musée, tels que des pointes de flèche (fig. 1<sup>re</sup>), une épingle à cheveux en os (fig. 2<sup>e</sup>) surmontée d'une petite statuette d'enfant tenant un livre, quelques monnaies de Charles VI, un mors, des éperons, des cuillers en cuivre, enfin un instrument en bronze (fig. 3<sup>e</sup>), orné, d'un côté seulement, de dessins mérovingiens et dont on n'est pas parvenu jusqu'à présent à déterminer l'emploi.

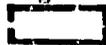
A l'extérieur des enceintes, au nord-ouest, on a rencontré une quantité assez considérable de scories de fer provenant, à n'en pas douter, de l'emploi de ces forges à bras qu'à cette époque on transportait facilement d'un point à un autre.

Si du vieux château féodal nous passons à l'église paroissiale, nous trouvons un édifice tombant de vétusté. Cette église, portée sur le pouillé chartrain du XIII<sup>e</sup> siècle, remonte au moins au XII<sup>e</sup>. Son plan, rectangulaire, mesure 20 mètres 50 de long sur 6 mètres 40 de large. Ses fenêtres romanes sont élevées au-dessus du sol.

Nous avons mentionné plus haut la tradition du pays qui considère cet édifice comme une simple chapelle devenant plus tard église paroissiale par suite de la destruction d'une autre beaucoup plus importante. Cette tradition ne manque pas de vraisemblance. Ne pourrait-elle pas, en effet, avoir été primitivement la chapelle d'un ancien manoir ou prieuré (fig. 7) placé à 15 mètres environ du pignon occidental ?



Eglise



Ce manoir ou prieuré, devenu depuis maison presbytérale, était renfermé dans une enceinte carrée de 45 mètres de côtés, entourée de fossés profonds de 5 mètres de largeur. Vis-à-vis la porte de l'église, une interruption dans le fossé indique l'emplacement du pont-levis.

Cette enceinte renfermait-elle l'ancien manoir du *Rouillis*, dont il est question dans le titre du XIV<sup>e</sup> siècle cité plus haut ? Nous serions tentés de le croire. Ce qui est certain, c'est qu'il existait un manoir en dehors de la forteresse, d'après les termes bien positifs du même titre spécifiant que Regnault de Graçay laisse aux religieux de Vendôme *le manoir du Rouillis, la forteresse, fossés, terres et 1,200 arpents de bois.*

Tels sont, Messieurs, les renseignements archéologiques que nous avons pu recueillir sur le *Rouillis*. Il nous a semblé qu'une localité renfermant à la fois les traces d'une voie gallo-romaine, celles d'exploitations rurales de la même époque, une église romane, une demeure fortifiée et une forteresse féodale dont l'histoire a consacré le nom ; il nous a semblé, disons-nous, que cette localité, malgré son peu d'importance, méritait d'être tirée de l'oubli, et que tout son passé ne vint pas à disparaître avec le nom qu'elle a porté si longtemps.

G. LAUNAY.

---

# UN ANTIQUAIRE

CONTE<sup>1</sup>

—

On raconte qu'un antiquaire,  
Fort célèbre au siècle dernier,  
Possédait, dans son médailler,  
Le plus précieux exemplaire  
Que l'on ait trouvé jusqu'alors  
De toutes les médailles grecques.  
Il avait semé des trésors,  
Grevé ses terres d'hypothèques,  
Pour former sa collection ;  
Or, elle était complète et rare,  
Et le savant, comme un avare,  
Mettait dans sa possession  
Sa jouissance la plus douce.

Un jour, il a l'ambition  
(C'est quelque diable qui le pousse),  
De joindre du romain au grec,  
Et sans craindre de mettre à sec  
Sa bourse, notre savant homme

<sup>1</sup> C'est un fait historique et fameux dans la vie du célèbre numismate Vaillant, qui donna l'idée de ce conte ; il est raconté, dans la *Biographie universelle* de Michaud, à l'article consacré à ce nom. Si quelques détails ont altéré ici la vérité, l'auteur espère qu'il ne viendra à personne, en lisant son conte dans un recueil sérieux où il lui a été permis déjà de passer « du sévère au plaisant, » la pensée de l'accuser de manquer de respect et à la science et au savant, imprudent sans doute mais courageux, qui osa compromettre son existence pour sauver quelques médailles précieuses. .

P'art et va rechercher dans Rome  
Médailles et vieux parchemins.  
Chez les fils des anciens Romains,  
A collectionner leurs pères  
Chacun d'abord l'encouragea ;  
Une fois même on l'attrapa.  
Une fois !... vraiment ce n'est guères ;  
Est-il, ici même, savant  
Qui ne l'ait été plus souvent ?  
C'est le sort de tous, en ce monde ;  
Et plutôt au ciel qu'on ne trompât,  
En leur foi naïve et profonde,  
Que les chercheurs pris à l'appât  
Ou des médailles ou des pierres !  
Notre antiquaire, sans compter,  
Voulut donc à Rome acheter  
Tant de pièces rares et chères  
Qu'il ne lui resta bientôt plus  
D'écus.

Il fallait revenir en France ;  
Tout fier de son riche butin,  
Il prit passage, un beau matin,  
Sur le navire l'*Espérance*,  
Portant son trésor avec lui  
Et ne le quittant jour ni nuit.  
Par une faveur peu commune,  
L'heureux voyage s'achevait,  
Comme si la mer se doutait  
Que sur son sein elle portait  
Un numismate et sa fortune.  
Mais, après quatre jours, voilà

Que le pilote signala,  
Aux pâles lueurs des étoiles,  
Un brick filant à toutes voiles,  
Ne portant aucun pavillon  
Et qui courant sur le navire  
Le salue à coups de canon.  
Je ne voudrais ici rien dire  
Qui fit croire que mon savant  
Dans le péril perdait courage;  
On verra s'il était vaillant !  
Toujours est-il que l'équipage,  
Après une heure de combat,  
Vaincu, fut pris par le corsaire.  
Blotti derrière le grand mât,  
Notre malheureux antiquaire  
Tremblait pour tous ses chers Romains;  
Des corsaires s'ils sont la proie  
Que deviendront-ils en leurs mains?...  
Soudain il pousse un cri de joie.  
« C'est Dieu qui m'inspire, dit-il;  
Il me reste une seule voie  
Pour les sauver en ce péril;  
Elle est terrible, elle est extrême;  
Peut-être j'en mourrai moi-même...  
Qu'importe ! » Il ouvre le coffret,  
Regarde encore ses médailles,  
Et les avale tout d'un trait.  
Oh ! bienheureuses les entrailles  
Qui renfermèrent le secret  
De ces illustres funérailles !  
« Si je retrouve ce trésor,  
Dit-il, comme autrefois dans Rome,

J'érige une statue en or  
A *Jupiter Liberator*.

Cependant on trouva notre homme  
Qui, dans sa douleur abimé,  
L'œil hagard, la face livide,  
Tenait en main le coffret vide  
Où son trésor fut renfermé.  
Quand le capitaine, à sa mine,  
Vit qu'il n'en pouvait tirer rien,  
Et qu'un coffre était tout son bien,  
A la côte la plus voisine  
D'où son bâtiment approcha,  
Sans rançon il s'en déchargea.  
D'un vieux savant que pouvait faire  
Le capitaine d'un corsaire ?  
Mais le volé fut le voleur ;  
Car jamais, grands Dieux ! antiquaire  
Avait-il eu telle valeur !

Comme il vint chez lui, je l'ignore,  
Mais il y vint, ayant encore  
Dans le ventre six empereurs,  
Quatre tribuns, trois dictateurs,  
Dix consuls de la république,  
Et, pour tout dire, la colique.  
Ce que le cerveau d'un savant  
Pouvait contenir de problèmes,  
De sentences, d'erreurs souvent,  
De formules et de systèmes  
Sans éclater, on le savait ;  
Mais jusque là qui se doutait

Que, sans crever, en ses entrailles  
Il pût loger tant de médailles ?

Or, comme Bias, il portait  
Avec lui toute sa richesse.  
Il fut confier sa détresse  
A son ami le président  
D'un Institut scientifique,  
Qui gémit sur son dénûment,  
Et loua fort, assurément,  
Le dévouement numismatique  
De ce hardi conservateur.  
« Je serai, dit-il, l'acheteur  
Des médailles que tu possèdes ;  
Quelle somme, si tu le cèdes,  
Veux-tu pour l'empire romain ?  
— Hélas ! ami, je puis te vendre  
César pour acheter du pain ;  
Mais puis-je dire : viens le prendre ?  
— L'art fait des miracles souvent....  
— J'essaierai ; car, j'ose le dire,  
Jamais le fardeau d'un empire  
Ne fut si lourd ! — Mort ou vivant,  
Mon ami, j'aurai tes médailles,  
Fit l'autre quand il s'en alla. »  
On le purgea ; Caracalla  
Avec fracas de ses entrailles  
Fut expulsé ; Probus, César,  
Tibère vinrent au hasard ;  
Puis la république romaine.  
Le pauvre savant, non sans peine,  
Non sans lourde indigestion,

Rendit jusqu'au dernier jeton ;  
Il livra tout en conscience,  
Paya ses dettes, et mourut.  
Aujourd'hui, même à l'Institut,  
Qui meurt martyr de la science?

Ch. CHAUTARD.

---

La réunion générale du mois d'octobre n'ayant pu avoir lieu,  
en raison des événements publics, le tome IX des publications de  
la Société ne contiendra que les Bulletins trimestriels de janvier,  
avril et juillet 1870.

---

# TABLE

---

## Séance du 13 janvier 1869.

Liste des membres présents. . . . .	Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 14 octobre 1869. . . . .	2
Comptes de l'année 1869, et budget de 1870 . . . .	2
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 14 octobre 1870. . . . .	6
NOTE sur les objets offerts par M. Leleu, de Cloyes. .	13
NOUVEAUX DÉTAILS SUR PIERRE SOLOMEAU, par M. Ch. Bouchet. ( <i>Voir le Bulletin de 1869, page 140.</i> ) . . . . .	14
Installation des membres du Bureau élus le 14 octobre 1869. . . . .	15
ALLOCUTION de M. de Nadaillac, président sortant. .	15
ALLOCUTION de M. Ch. Chaulard, président. . . . .	17
ENQUÊTE RELATIVE AU DROIT DE FOIRE DONT JOUISSENT A VENDOME LES RELIGIEUX DE L'ÉPAU (DU MANS), par M. C. Hucher. . . . .	21

NOTE SUR LA PUBLICATION ET APPEL DU BAN ET ARRIÈRE-BAN EN 1689 DANS LE VENDÔMOIS, ET EN 1691 DANS LE PAYS CHARTRAIN, par M. H. de La Vallière. . . . .	33
POÉSIE. — ROMAN DU RENARD, de Gœthe, mis en vers français (chant II), par M. U. Hinglais. ( <i>Voir le Bulletin de 1868, page 158.</i> ) . . . . .	53
BRIBES HISTORIQUES SUR LE VENDÔMOIS, par M. A. Dupré. . . . .	68
POÉSIE. — A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS, SUR LA STATUE DE RONSARD. RONDEAUX, par M. Gindre de Maney. . .	76
ETUDE SUR LE CHATEAU DE VENDÔME, par M. de Salies. ( <i>Note du Secrétaire.</i> ) . . . . .	78
Congrès scientifique de France, à Moulins. . . . .	80

Séance du 7 avril 1870.

Liste des membres présents. . . . .	81
Liste des membres admis depuis la séance du 13 janvier 1870. . . . .	82
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 13 janvier 1870. . . . .	82
SUR LE PORTRAIT DE BASSOMPIERRE, lettre au président, par M. A. de Trémault. . . . .	89
VIE D'HILDEBERT, par M. de Déservillers. ( <i>Suite.</i> ) . .	94
DEUX SCEAUX INÉDITS DU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE, par M. de Rochambeau. . . . .	116
OBSERVATIONS SUR L'AURORE BORÉALE DU 5 AVRIL 1870, par M. Guerreau. . . . .	122
NOTICE SUR SAINTE RADEGONDE DE L'ECOTIÈRE, par M. l'abbé Landau. . . . .	123
POÉSIE. — LES GLANEUSES. — NOTICE, par M. U. Hinglais. . . . .	132

**Séance publique du 14 juillet 1870.**

Liste des membres présents. . . . .	161
Liste des membres admis depuis la séance du 7 avril 1870. . . . .	162
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SO- CIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 7 avril 1870. . . . .	163
RAPPORT SUR LA RECHERCHE DES RESTES DE RONSARD AU PRIEURÉ DE SAINT-COSME-LÈS-TOURS, par M. l'abbé Chevalier. . . . .	170
UN RECUEIL DE MIRACLES DE LA VIERGE DU XIII <sup>e</sup> SIÈCLE, par M. Ch. Bouchet. . . . .	182
NOTICE SUR LE ROULLIS, ABRONDISSEMENT DE VEN- DÔME, par MM. Ch. Bouchet et G. Launay. . . . .	200
POÉSIE. — UN ANTIQUAIRE, conte, par M. Ch. Chau- tard. . . . .	222

FIN